

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 12 décembre 2017  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture  
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions  
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

Aucune

**10.03** Questions  
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1399A, rue Ontario Est (40.18)
- 1089-1095, Côte du Beaver Hall (40.23)
- 1088, rue Clark (40.16)

**10.04** Ordre du jour  
CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017

**10.05** Questions  
CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1172701010

Période de questions du public

**10.06** Questions  
CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil

**10.07** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858014

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017

**10.08** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170141010

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017

**10.09** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170141012

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1177203002

Résilier le contrat avec Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie et abroger la résolution CA17 240452

**20.02** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1170093006

Résilier le contrat de services professionnels de 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s) : Saint-Jacques

**20.03** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1170093009

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 90 578,48 \$ à Lemay CO inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 90 578,48 \$ (appel d'offres public VMI-17-019 - 1 soumissionnaire)

District(s) : Saint-Jacques

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1177203001

Résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1170173002

Modifier la résolution CA17 240332 afin de réduire la contribution accordée de 557,53 \$, dans le cadre de la formation des animateurs de jour de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une contribution totale de 1 357,95 \$

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1170173006

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 10 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques  
Sainte-Marie

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1164405001

Modifier la résolution CA16 24017, modifier la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet des Jardins Gamelin afin de réduire la contribution accordée de 17 345,10 \$ pour une contribution totale de 50 194,32 \$

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1170173005

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec les YMCA du Québec pour le « Programme jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 25 000 \$ pour un montant total de 75 000 \$

*District(s) :* Peter-McGill

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1170173004

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 120 126 \$ pour un montant total de 360 378 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174105008

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le programme « jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$, pour une contribution totale de 45 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175377004

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Le Centre récréatif Poupart de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme « Programme Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 50 000 \$ pour un montant totale de 150 000 \$

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.12** Immeuble - Location

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174069016

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc., situés au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 \$, excluant les taxes (Bâtiment 4201)

**20.13** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166890013

Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 102 241,52 \$ pour un montant total de 306 724,56 \$

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.14** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166890032

Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme 2018 d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28 \$ pour un montant total de 505 602,56 \$

**20.15** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1176071009

Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 272 466,19 \$ à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe et autoriser une dépense maximale de 272 466,19 \$ (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.16** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1176164005

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 94 209, 37 \$ à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars et autoriser une dépense maximale de 94 209,37 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.17** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1176673019

Approuver la convention avec 100Lux dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totalisant 2 390 \$

**20.18** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des travaux publics - 1173200004

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme « Éco-quartier » dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

**20.19** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1155382012

Prolonger le contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc et autoriser une dépense supplémentaire de 506 979,39 \$ pour un montant total de 1 520 938,17 \$

**20.20** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174105007

Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse et accorder une contribution annuelle de 74 570 \$, pour une contribution totale de 223 710 \$

District(s) : Saint-Jacques

**20.21** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction des travaux publics - 1173200003

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

**20.22** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1175876007

Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 341 849,92 \$ à Axia Services pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 341 849,92 \$ (appel d'offres public 17-16264 - 4 soumissions)

**20.23** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1177170003

Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 65,00 \$, à Remorquage Centre-Ville et à Top Speed, au prix unitaire de 40,00 \$, pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charrières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 45 116,19 \$ (appel d'offres sur invitation 17-16547 - 2 soumissionnaires)

**20.24** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1170093004

Approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin que la période allouée pour compléter les travaux soit prolongée au 1<sup>er</sup> juillet 2018

*District(s) :* Peter-McGill

**20.25** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1173200005

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme « éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

**20.26** Autres affaires contractuelles  
CA Direction des travaux publics - 1166890031

Résilier le contrat avec Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale et acquitté les honoraires pour services rendus, en date du 30 novembre 2017, au montant de 14 084,44 \$ taxes incluses

**20.27** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1176890013

Accorder un contrat de 1 371 600,18 \$ à Coforce inc., d'une durée de 36 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires)

**20.28** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction des travaux publics - 1174405005

Approuver la convention avec Sentier urbain, se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 145 000 \$

**20.29** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des travaux publics - 1175876008

Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019-2020 » pour le Parc de La Presse et accorder une contribution annuelle de 11 050 \$ pour un montant total de 33 150 \$

**20.30** Contrat de construction  
CA Direction des travaux publics - 1176143005

Accorder un contrat de 676 589,68 \$ à LV construction pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et autoriser une dépense maximale de 762 089,68 \$ (appel d'offres public VMP-17-042 - 8 soumissionnaires)

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.31** Contrat de services professionnels  
CA Direction d'arrondissement - 1177579007

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels au montant de 294 744,16 \$, avec Chevalier Morales inc. pour les services d'Architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 383 167,41 \$ (appel d'offres public VMP-17-025 - 3 soumissionnaires)

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.32** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175179010

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé et accorder une contribution totale de 50 000 \$

**20.33** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des travaux publics - 1175876009

Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019 » pour la place des Montréalaises et accorder une contribution totale de 46 866 \$

**20.34** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction d'arrondissement - 1176890014

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec MU pour la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy et accorder une contribution de 45 000 \$

**20.35** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318011

Approuver la convention avec Multisports Métro dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$

*District(s) :* Peter-McGill

**20.36** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1177763002

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 86 668,45 \$ à Agence ReliefDesing.CA. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 -3 soumissionnaires)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.37** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170619009

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 704 \$

**20.38** Contrat de services professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1175382006

Accorder un contrat au prix unitaire de 139,95\$ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 \$/ h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 \$ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires)

**20.39** Contrat de services professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1176143006

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 99 685,63 \$ à Lashley + Associates Corporation pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Guy / Paxton et autoriser une dépense maximale de 99 685,63 \$ (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaires)

*District(s) :* Sainte-Marie

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1175237005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017

**30.02** Budget - Autorisation de dépense  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1175384002

Autoriser préalablement une somme de 14 634 100 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**30.03** Administration - Directive / Procédure / Calendrier  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858012

Relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis



**30.04** Budget - Budget de fonctionnement / PTI  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318010

Autoriser la prolongation du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 », volet « Soutien aux initiatives des organismes », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**30.05** Reddition de comptes  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1175237006

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 novembre 2017

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1175384001

Adopter un règlement imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service –Adoption

**40.02** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318007

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

**40.03** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318005

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

**40.04** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318006

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

**40.05** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170318008

Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Adoption

**40.06** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177199017

Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – Adoption

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177199016

Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) – 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.08** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174869010

Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.09** Règlement - Adoption  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170607009

Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.10** Règlement - Avis de motion  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858008

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018 – Avis de motion

**40.11** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255013

Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018

*District(s) :* Peter-McGill

**40.12** Règlement - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1176673020

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances

**40.13** Règlement - Circulation / Stationnement  
CA Direction des travaux publics - 1175914009

Planter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Denis

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.14** Règlement - Domaine public  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177199019

Fermer et retirer du domaine public, à titre de parc, le lot 1 566 498 et une partie du lot 1 566 499, situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.15** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1177209010

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 1<sup>re</sup> partie, B)

**40.16** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173332002

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages « école d'enseignement spécialisé, salle de réunion, salle de réception, activités communautaires et socioculturelles » au 1088, rue Clark

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.17** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1172624011

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) des ordonnances désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants

**40.18** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176255014

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « établissement culturel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.19** Règlement - Circulation / Stationnement  
CA Direction des travaux publics - 1175914010

Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250, René-Lévesque Ouest, ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.20** Règlement - Autre sujet  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173332005

Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ S 4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest – Avis de motion

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.21** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174869013

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.22** Urbanisme - Autre sujet  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170867006

Modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai existant par l'obligation de débiter les travaux de construction jusqu'à la réalisation de la structure du premier étage de la première phase - Projet Tours du Quartier des spectacles

*District(s) :* Peter-McGill

**40.23** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174869011

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » dans le bâtiment situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et des lots 1 179 419 (1075 côte du Beaver Hall), 1 284 498 (1081-1083, côte du Beaver Hall) et 1 179 416 (1089-1095 côte du Beaver Hall)

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.24** Règlement - Avis de motion  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858015

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles

**40.25** Ordonnance - Bruit  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176493006

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au parc Jean-Drapeau pour l'année 2018

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.26** Ordonnance - Bruit  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176493005

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2017-2018

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.27** Règlement - Avis de motion  
CA Direction des services administratifs et du greffe - 1177128008

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs – Avis de motion

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance  
CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---



**Dossier # : 1172701010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour (décembre) |

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-01-10 14:01

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172701010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour (décembre) |

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-10

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe





**Dossier # : 1170858014**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 12:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170858014**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie DERET  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-04

Corinne ANDRIEU  
Directrice des services administratifs



**Dossier # : 1170141010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017      |

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre .

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-07 10:00

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170141010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017      |

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie DERET  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-28

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1170141012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017 |

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre .

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-07 11:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170141012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie DERET  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-28

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1177203002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire de 117 274,50 \$ à<br>Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la<br>location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés<br>lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-<br>Marie, soit jusqu'en avril 2018 |

D' autoriser une dépense supplémentaire de 117 274.50 \$ taxes incluses;

De bonifier le bon de commande 1185240 (Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc)) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Corinne ANDRIEU **Le** 2017-08-21 11:04

**Signataire :**

Corinne ANDRIEU

---

Directrice d'arrondissement adjointe  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe



**Dossier # : 1177203002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie et abroger la résolution CA17 240452 |

De résilier le contrat accordé à Transport D. M. Choquette (9055-0344 Québec inc), approuvé par la résolution CA17 240025, relativement à la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788);

D'abroger la résolution du CA17 240452 relativement à l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 117 274.50 \$ taxes incluse;

De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 13:35

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177203002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense supplémentaire de 117 274,50 \$ à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie, soit jusqu'en avril 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Autoriser une dépense supplémentaire de 117 274.50\$ taxes incluses afin de bonifier le bon de commande 1185240 (Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc)) pour la location de deux (2) tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le présent sommaire a comme but d'autoriser une dépense supplémentaire pour les opérations de déneigement afin de compléter la prochaine saison, soit jusqu'en avril 2018.

Lors de l'autorisation du contrat, la dépense demandée était basée sur le nombre d'heures d'opération prévu au cahier des charges. Ainsi les montants accordés ne sont pas suffisants pour combler le besoin réel. Le tableau ci dessous présente les heures prévues et les heures réelles:

| 9055-0344 Quebec inc.             |                 |  |
|-----------------------------------|-----------------|--|
|                                   | Heures au devis | Heures utilisées du 15 février 2017 au 1 er avril 2017 |
| Calcul pour un contrat de 16 mois | 400             | 488  |

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé: un chargement partiel en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie. L'arrondissement de Ville-Marie utilise ces appareils afin de pousser la neige en soutiens aux opérations effectuées en régie.

Les fonds seront disponibles sous l'imputation  
 2438.0010000.306187.03121.54504.014408

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Transport D.M. Choquette (9055-0344 Québec inc.) pour la location de deux (tracteurs / chargeurs avec opérateurs utilisés lors des opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie et abroger la résolution CA17 240452 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé: un chargement partiel en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie. Ainsi les heures estimées au présent contrat ne suffisent plus à nos besoins.

Nous désirons, par conséquent, revoir le nombre d'heures pour la saison hivernale en publiant un nouvel appel d'offres public.

Le présent addenda a pour but de résilier le contrat accordé à Transport D. M. Choquette (9055-0344 Québec inc), approuvé par la résolution CA17 240025, relativement à la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788);

Nous désirons également, abroger la résolution du CA17 240452 relativement à l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 117 274.50 \$ taxes incluses;

L'entrepreneur a été avisé par écrit le 22 novembre 2017.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Laine FORCIER  
prepose(e) au controle des dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15788- pour une période de 16 mois  
 La Division de la voirie garantie un minimum de 40 heures par appareil pour une période de 16 mois pour 2 tracteurs-chargeurs au taux horaire unitaire: 125\$/h  
 Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public 16-15788 dont l'ouverture a eu lieu le 16 janvier 2017

2 entreprises ont soumissionné :

- Transport D.M. Choquette
- J.P Trahan 1890 Ltée

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

Le : 2017-01-27

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1170093006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat de services professionnels de 91 186,68 \$ à<br>BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie<br>d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans<br>l'arrondissement de Ville-Marie |

De résilier le contrat octroyé à BC2 Groupe Conseil inc. dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation VMI-17-017, après avoir acquitté les honoraires pour les services rendus en date du 26 septembre 2017, au montant de 5 656.77 \$.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 10:48

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1170093006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat de services professionnels de 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 11 des clauses administratives générales des documents d'appel d'offres sur invitation VMI-17-017 pour l'élaboration d'aménagements des rues de Boisbriand et Saint-Dominique, l'arrondissement de Ville-Marie se voit dans l'obligation de résilier le contrat de services professionnels octroyé au Groupe BC2. L'analyse des bordereaux a conduit à l'octroi du contrat au soumissionnaire qui n'avait pas reçu la meilleure note globale lors de l'évaluation des offres de services. Selon les règles d'octroi de contrat, le contrat devait être octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note. Dans ce contexte, la Ville doit se conformer à la loi et annuler le contrat.

La Ville acquittera le montant des services rendus en date du 26 septembre 2017, date d'annulation du contrat. Ces services se chiffrent à 5 656,77\$ taxes incluses.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES  
Conseillère en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170093006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 91 186,68 \$ à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 99 476,38 \$ (appel d'offres public VMI-17-017 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réaménagement des rues de Boisbriand et St-Dominique constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.

La Ville de Montréal étudie la possibilité de réaménager le secteur des rues de Boisbriand et Saint-Dominique. À cette fin, l'arrondissement de Ville-Marie entreprend une série d'études techniques afin d'aider la prise de décision. À cet effet, l'arrondissement a octroyé en juillet 2016 un mandat à la firme *Affleck de la Riva, Architectes* pour l'élaboration d'un concept d'aménagement ainsi que la production d'une stratégie immobilière pour la requalification du domaine public et des terrains privés qui bordent la rue Boisbriand entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce mandat s'est déroulé en étroite collaboration avec les parties prenantes du milieu et de la Ville.

Les objectifs recherchés via la conception de la rue de Boisbriand furent de repenser le tracé de la rue en proposant des réaménagements de géométrie favorables à une échelle humaine ainsi qu'au potentiel d'aménagement et de densification du secteur. Ce premier volet maintenant terminé, la Ville de Montréal souhaite aller de l'avant avec une démarche similaire concernant la rue Saint-Dominique, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, soit : l'élaboration d'un concept d'aménagement et d'une stratégie immobilière pour la requalification du domaine public et des terrains privés). Tout comme la rue de Boisbriand, ce tronçon de la rue Saint-Dominique bordant les Habitations Jeanne-Mance mérite une attention particulière.

Dans le cadre du même mandat, l'arrondissement souhaite procéder à l'élaboration d'une étude de faisabilité (technique et environnementale, économique, urbanistique et sociale) concernant ces deux interventions structurantes.

Étapes antérieures :

- Réalisation d'une étude de design urbain sur la rue de Boisbriand par la firme d'architectes Affleck de la Rica : Automne 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

· Rétention de services professionnels pour la réalisation pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : octobre 2017 à décembre 2017

Étapes à venir sous réserve des décisions sur la faisabilité du projet :

- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 3 août 2017. Après vingt (20) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 24 août 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, quatre (4) firmes (BC2, Lemay architectes, AECOM et Fahey) ont été invitées à déposer une offre de services.

Deux (2) des quatre (4) firmes invitées ont soumis une offre de service. La firme Fahey s'est retirée du processus en évoquant que les budgets des appels d'offres sur invitation étaient insuffisants par rapport aux services demandés. Finalement, la firme AECOM n'a pas présenté d'offre de services.

Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 2 août 2017) : précisions sur la formation de l'équipe.
- Addenda n°2 (émis le 9 août 2017) : ajout des annexes.
- Addenda n°3 (émis le 17 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.
- Addenda n°4 (émis le 21 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.
- Addenda n°5 (émis le 22 août 2017) : précisions apportées sur la présentation de l'offre.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0867, 25 septembre 2012** : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels afin de réaliser d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique.

L'objectif du mandat se scinde en deux volets :

- 1) d'une part, en continuité avec la démarche entamée pour la reconfiguration de la rue de Boisbriand proposée par la firme *Affleck de la Riva, Architectes*, vise à proposer proposer un plan d'aménagement et une stratégie immobilière pour la rue Saint-Dominique et ses abords, entre les rues Sainte-Catherine et Ontario, en partenariat avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et les parties prenantes du milieu;
- 2) d'une seconde part, l'étude devra quantifier et qualifier la faisabilité technique et financière du projet de réaménagement des abords des Habitations Jeanne-Mance. L'analyse devra cibler les aménagements des rues de Boisbriand (proposé dans

l'étude d'*Affleck de la Riva* ) et Saint-Dominique (objet du présent mandat) ainsi que leurs abords.

Ces deux volets seront entamés simultanément et bonifiés en cours de mandat afin de respecter les échéances.

## JUSTIFICATION

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrement administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans des enveloppes scellées. Quatre (4) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des quatre firmes, deux (2) offres de services ont été reçues puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux firmes, ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

| Soumissions conformes  | Note Intérim | Note finale | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingence (10%) Incluant taxes | Total         |
|--|--------------|-------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| BC2  | 72.50        | 14.78       | 82 896.98 \$                       | 8 289.70 \$                      | 91 186.68 \$  |
| Lemay  | 79.88        | 14.2        | 91 437.00 \$                       | 9 143.70 \$                      | 100 580.70 \$ |
| Dernière estimation réalisée   |              |             | 100 000.00 \$                      |                                  |               |
| Moyenne des prix reçus   |              |             |                                    |                                  | 95.8          |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br>(l'adjudicataire – estimation)   |              |             |                                    |                                  | (8 813.32 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100                     |              |             |                                    |                                  | (8.81 %)      |
| Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br>(2e meilleure note finale – adjudicataire)                        |              |             |                                    |                                  | 93.1          |
| Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100 |              |             |                                    |                                  | 93.1          |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 91 186,68 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 82896,98 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 8289,70 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 8289,70 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 99 476,38 \$ (taxes incluses).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'étude permettra de déterminer la viabilité financière et technique des investissements municipaux nécessaires pour le redressement de la rue de Boisbriand et le réaménagement de la rue St-Dominique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de concertation avec les partenaire du milieu sera mise en oeuvre pour la réalisation du mandat.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prochaines étapes:

- Réalisation pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : octobre 2017 à décembre 2017
- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Louis-François MONET  
Chef de division, Bureau de projets du centre-ville

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU



Directeur



**Dossier # : 1170093009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 90 578,48 \$ à Lemay CO inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 90 578,48 \$ (appel d'offres public VMI-17-019 - 1 soumissionnaire) |

D'autoriser une dépense maximale de 90 578,48 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint-Dominique (appel d'offres sur invitation VMI-17-019 – 1 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lemay CO inc., soumissionnaire unique conforme, soit au prix total approximatif de 90 578,48 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 11:21

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170093009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 90 578,48 \$ à Lemay CO inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour les rues de Boisbriand et Saint Dominique dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 90 578,48 \$ (appel d'offres public VMI-17-019 - 1 soumissionnaire) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réaménagement des rues de Boisbriand et St-Dominique constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.

La Ville de Montréal étudie la possibilité de réaménager le secteur des rues de Boisbriand et Saint-Dominique. À cette fin, l'arrondissement de Ville-Marie entreprend une série d'études afin d'aider la prise de décision. À cet effet, l'arrondissement a octroyé en juillet 2016 un mandat à la firme *Affleck de la Riva, Architectes* pour l'élaboration d'un concept d'aménagement ainsi que la production d'une stratégie immobilière pour la requalification du domaine public et des terrains privés qui bordent la rue Boisbriand entre les rues Saint-Dominique et Sanguinet dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce mandat s'est déroulé en étroite collaboration avec les parties prenantes du milieu et de la Ville.

Les objectifs recherchés via la conception de la rue de Boisbriand furent de repenser le tracé de la rue en proposant des réaménagements de géométrie favorables à une échelle humaine ainsi qu'au potentiel d'aménagement et de densification du secteur. En parallèle, un concept d'aménagement fut développé par l'équipe de la Division des transports actifs et collectifs pour la rue St-Dominique aux abords des Habitations Jeanne-Mance. Ces études maintenant terminées, la Ville de Montréal souhaite aller de l'avant avec une étude de faisabilité technique et financière. Cette étude comprend l'évaluation du potentiel immobilier du secteur Saint-Dominique, ainsi que la production d'une étude de faisabilité technique et financière accompagnée d'un plan d'action stratégique pour les deux secteurs (Boisbriand et St-Dominique).

Une première étude pour les secteurs de Boisbriand et St-Dominique a été lancée à l'été 2017 (VMI-17-017). L'octroi de ce contrat a dû être annulé afin de nous conformer à la loi puisque l'analyse des bordereaux avait conduit à l'octroi du contrat au soumissionnaire qui n'avait pas reçu la meilleure note globale lors de l'évaluation des offres de services.

Les modifications suivantes ont été apportées au devis technique afin de relancer l'appel d'offres rapidement:

1. La conception de l'aménagement de la rue St-Dominique a été retirée. En effet, la Division des transports actifs et collectifs de la Direction des transport propose un nouvel aménagement cyclable pour la rue St-Dominique. L'adjudicataire formulera des commentaires sur ces aménagements plutôt que de proposer un nouvel aménagement. L'adjudicataire aura aussi à proposer un arrimage entre l'aménagement proposé pour St-Dominique et le futur projet sur la rue Boisbriand;
2. Une proposition d'aménagement pour la marge de recul appartenant à la Ville situé du côté nord du boulevard de Maisonneuve entre St-Dominique et St-Laurent a été ajoutée à l'envergure du mandat;
3. La réalisation d'une étude hydraulique a été ajoutée au mandat et la description de l'étude de faisabilité technique et financière a été resserrée et simplifiée.

Étapes antérieures :

- Réalisation d'une étude de design urbain sur la rue de Boisbriand par la firme d'architectes Affleck de la Riva : Automne 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Réention de services professionnels pour la réalisation pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière du secteur des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : décembre 2017 mai 2018

Étapes à venir sous réserve des décisions sur la faisabilité du projet :

- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018-2019
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 23 octobre 2017. Après treize(13) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 6 novembre 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, trois (3) firmes (BC2, Lemay architectes et Fahey) ont été invitées à déposer une offre de services.

Une (1) seule des trois (3) firmes invitées ont soumis une offre de service. Aucun avis de désistement n'a été reçu de la part des deux autres firmes invitées.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0867, 25 septembre 2012** : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels afin de réaliser d'une étude de faisabilité technique et financière du secteur des rues de Boisbriand et Saint-Dominique.

L'objectif du mandat se scinde en deux volets :

1) d'une part, en continuité avec la démarche entamée pour la reconfiguration de la rue de Boisbriand proposée par la firme *Affleck de la Riva, Architectes*, l'adjudicataire devra évaluer le potentiel immobilier du secteur Saint-Dominique entre les rues Sainte-Catherine et Ontario en partenariat avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et les parties prenantes du milieu. L'adjudicataire devra aussi analyser l'aménagement cyclable et la géométrie proposés afin d'y proposer des bonifications et de les rendre compatibles avec le réaménagement de la rue de Boisbriand. De plus, l'adjudicataire proposera un aménagement, et s'il y a lieu, une nouvelle géométrie, pour le trottoir nord de la rue de Maisonneuve entre St-Dominique et St-Laurent;

2) d'une seconde part, l'adjudicataire devra quantifier et qualifier la faisabilité technique et financière du projet de réaménagement des abords des Habitations Jeanne-Mance. L'analyse devra cibler les aménagements des rues de Boisbriand et Saint-Dominique ainsi que leurs abords. Cette deuxième étape sera accompagnée de la réalisation d'un plan de mise en œuvre pour les deux secteurs (Boisbriand et St-Dominique).

Ces deux volets seront entamés simultanément et bonifiés en cours de mandat afin de respecter les échéances.

## JUSTIFICATION

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrement administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans des enveloppes scellées. Trois (3) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des trois firmes, une seule offre de services a été reçue puis analysée en première étape (Évaluation de conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). L'offre a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

| Soumissions conformes  | Note Intérim | Note finale | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingence (10%) Incluant taxes | Total        |
|--|--------------|-------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------|
| Lemay  | 70.13        | 14.59       | 82 344.07 \$                       | 8 234.41 \$                      | 90 578.48 \$ |
| Dernière estimation réalisée   |              |             | 100 000,00 \$                      |                                  |              |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br><i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i> |              |             |                                    |                                  | 9.4%         |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)  |              |             |                                    |                                  |              |
| Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br><i>(2e meilleure note finale – adjudicataire)</i>     |              |             |                                    |                                  | 5.0%         |
| Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)   |              |             |                                    |                                  | 5.0%         |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 90 578,48 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 82 344,07 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 8 234,41 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 8 618,24 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Ce

montant a déjà été voté dans le sommaire décisionnel 1170093006. Le montant de la dépense à autoriser est de 90 578,48 \$ (taxes incluses).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'étude permettra de déterminer la viabilité financière et technique des investissements municipaux nécessaires pour le redressement de la rue de Boisbriand et le réaménagement de la rue St-Dominique

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de concertation avec les partenaires du milieu sera mise en oeuvre pour la réalisation du mandat.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prochaines étapes:

- Étude de faisabilité technique et financière des rues de Boisbriand et Saint-Dominique : décembre 2017 à mai 2018
- Remembrement de terrain et transactions immobilières : 2018-2019
- Réalisation des travaux d'aménagement des rues Boisbriand et St-Dominique : 2019-2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christine RACINE, Ville-Marie  
Chantal MUNGER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Alain V VAILLANCOURT, Service de la mise en valeur du territoire  
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau  
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Chantal MUNGER, 13 novembre 2017  
Marianne CLOUTIER, 9 novembre 2017  
Christine RACINE, 9 novembre 2017  
Alain V VAILLANCOURT, 9 novembre 2017  
Hermine Nicole NGO TCHA, 9 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES  
Chargée de projets

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-08

Louis-François MONET  
Chef de division - Bureau de projets du centre  
-ville

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1177203001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier                                  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 Itée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois |

De résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 Itée, approuvé par la résolution CA17 240027, relativement à la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788);

De retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 13:34

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier                                  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trahan 1890 ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé: un chargement partiel en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie. Ainsi les heures estimées au présent contrat ne suffisent plus à nos besoins.

Nous désirons, par conséquent, revoir le nombre d'heures pour la saison hivernale en publiant un nouvel appel d'offres public.

Le présent addenda a pour but de résilier le contrat accordé à Jean-Paul Trhan 1890 ltée, approuvé par la résolution CA17 240027, relativement à la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788);

L'entrepreneur a été avisé par écrit le 22 novembre 2017.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Laine FORCIER  
prepose(e) au controle des dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177203001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 Ltée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 – 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public 16-15788 pour une période de 16 mois  
La Division de la voirie garantie un minimum de 40 heures par appareil pour une période de 16 mois pour 3 tracteurs-chargeurs. taux unitaire 115\$/ heure  
Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public 16-15788 dont l'ouverture a eu lieu le 16 janvier 2017

2 entreprises ont soumissionné :

- Transport D.M. Choquette
- J.P Trahan 1890 Ltée

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

Le : 2017-02-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1170173002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA17 240332 afin de réduire la contribution accordée de 557,53 \$, dans le cadre de la formation des animateurs de jour de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une contribution totale de 1 357,95 \$ |

D'approuver l'addenda modifiant la contribution de l'arrondissement de Ville-Marie (CA17 240332) afin de réduire de 557,53 \$ la contribution financière octroyée par l'arrondissement pour la formation des animateurs de camps de jour pour une contribution totale de 1 357,95\$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 11:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170173002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA17 240332 afin de réduire la contribution accordée de 557,53 \$, dans le cadre de la formation des animateurs de jour de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une contribution totale de 1 357,95 \$ |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier vise à approuver l'addenda modifiant la somme requise pour les formations des animateurs de camps de jour à l'été 2017, approuvé par résolution CA17 240332, afin de réduire de 557,53 \$ la contribution financière octroyée par l'arrondissement. L'arrondissement de Ville-Marie offre une formation aux animateurs des camps de jour qui travailleront durant l'été dans les organismes desservant la population. Cette formation touche plusieurs aspects, notamment la sécurité en milieu aquatique, dans les déplacements, et l'accompagnement des enfants ayant des limitations fonctionnelles. Le montant total de ces formations étant de 1 357,95 \$, soit une somme inférieure aux estimations, un résiduel de 557,53 \$ devrait être libéré.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR  
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles  
physiques et sportives



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170173002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution de 1 915,48 \$ pour la formation des animateurs des camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie                                      |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les organismes qui bénéficieront de formations offrent des camps de jour durant la saison estivale au enfants de 5 à 12 ans de l'arrondissement de Ville-Marie. Les organismes ont été sollicités via la table locale des camps de jours de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de connaître les besoins en animation pour leur personnel en vue de l'été à venir. En regroupant les différents centres pour offrir les formations, l'arrondissement est en mesure de réaliser des économies d'échelles tout en s'assurant de la qualité et de la pertinence des formations offertes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Les 6 organismes suivants souhaitent que leur personnel puisse suivre une ou des formations offertes par l'arrondissement, soit le Y des femmes, le Centre communautaire et culturel Sainte-Catherine d'Alexandrie, le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, le Centre Jean-Claude Malépart, le Centre récréatif Poupart et le Camp Cosmos. Les formations seront offertes principalement durant la fin de semaine du 17 et 18 juin 2017 par 3 fournisseurs reconnus, soit Remue-méninges, la Société de sauvetage et la Croix-Rouge. Les formations porteront sur l'accompagnement d'enfants ayant des limitations fonctionnelles, l'animation et les mesures de sécurité pour assurer un encadrement efficace en camps de jour, les règles de sécurité à suivre près des plans d'eau et la réanimation cardio-respiratoire et les premiers soins.

**JUSTIFICATION**

Assurer une animation diversifiée, de qualité et un encadrement sécuritaire dans les camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie. Formations dispensées par des fournisseurs reconnus.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les montants de formation d'une valeur de 1 915,48 \$ seront payés à même le budget de fonctionnement de la Division des sports, des loisirs et du développement social sur présentation de factures par les fournisseurs concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S'assurer de la qualité et de la diversité des animations et d'un encadrement sécuritaire dans les camps de jour de l'arrondissement de Ville-Marie au bénéfice des enfants de 5 à 12 ans de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les formations seront offertes principalement les 17 et 18 juin 2017.  
Une évaluation sera effectuée par le personnel de l'arrondissement et les bénéficiaires des formations.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER

Le : 2017-05-31

Agente de développement

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1170173006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 10 000 \$ |

D'approuver la convention avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$ au Centre Jean-Claude-Malépart;

D'imputer cette dépense totale de 10 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-28 16:27

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170173006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 10 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a procédé à un appel de projets auprès des tables de concertations jeunesse pour le programme passeport jeunesse. Les organismes membres de la table de concertation 6-12 ans du quartier Centre-Sud ont développé un projet qui répond aux objectifs de ce programme. Inspiré de la politique de l'enfant de Montréal, ce programme vise à offrir des lieux et des activités propices à l'épanouissement des enfants. Le projet ainsi développé vient bonifier l'offre de service déjà en place dans le quartier et rencontre plusieurs des objectifs du plan d'action de la table de concertation. Le présent dossier recommande l'approbation d'une convention, pour une période se déroulant du 13 décembre 2017 au 22 juillet 2018, et d'accorder une contribution de 10 000 \$ pour le programme passeport jeunesse.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet recommandé dans le cadre du présent dossier répond aux critères du programme passeport jeunesse en sensibilisant les jeunes à la saine alimentation, en leur offrant des activités novatrices favorisant les saines habitudes de vie, en favorisant l'accès de ces jeunes à la culture et en leur offrant des lieux propices à l'acquisition de compétences menant à l'autonomie et l'engagement citoyen.

Le Centre Jean-Claude-Malépart propose d'agir comme fiduciaire et d'assurer la gestion des ententes relatives aux projets au bénéfice des organismes membres de la table.

**JUSTIFICATION**

Le projet proposé par la table de concertation 6 à 12 ans du quartier Centre-Sud en est à sa 2e édition et a prouvé sa pertinence en regard des critères du programme. Le projet soumis vise à mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement des jeunes de 6 à 12 ans de l'arrondissement. Un comité de sélection composé de membres du personnel de la Division des sports, des loisirs et du développement social s'est assuré de la conformité des projets aux critères du programme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

La contribution de 10 000 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la présente convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vise à offrir diverses activités et interventions auprès de plus de trois-cent-trente (330) enfants de 6 à 12 ans des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La table de concertation déposera un rapport d'étape à mi parcours du projet et un bilan dans les trente (30) jours suivant la fin de celui-ci.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors du dépôt de projet, aura lieu au plus tard le 22 juillet 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1164405001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais d'occupation du domaine public de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie-Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin et accorder une contribution maximale de 67 539,42 \$ |

D'approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin.

D'accorder, à cette fin, et à même les surplus déjà affectés , une contribution de 67 539,42 \$ ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:04

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164405001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais d'occupation du domaine public de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie-Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin et accorder une contribution maximale de 67 539,42 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le partenariat du Quartier des spectacle en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie a mené l'année dernière le projet Les Jardins Gamelin qui avait comme principaux objectifs la réappropriation de la place par les Montréalais et le positionnement de cette place à titre d'attrait touristique de la métropole.

Dans le cadre de ce projet, le partenariat a confié à une organisation privée la gestion du restaurant la terrasse des Jardins Gamelin.

Cette terrasse se distingue largement d'un resto-terrasse habituellement rattaché à un établissement commercial. Le partenaire restaurateur joue un rôle de premier plan dans la réappropriation de la place. Il participe ainsi à l'animation des Jardins Gamelin et joue favorablement sur la perception de sécurité qui se dégage de la place, mais ce genre d'opération ne génère pas le niveau de revenu qu'exigerait normalement un opérateur commercial pour le maintenir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais reliés au coût des permis d'occupation du domaine public de 17 539.42\$ en 2015 et jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 000.00\$ par année pour 2016 et 2017 pour la terrasse des Jardins Gamelin.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir document en pièce jointe.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie WAGNER  
Chef de section - Soutien général

**ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

Le : 2016-04-05



**Dossier # : 1170173005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec les YMCA du Québec pour le « Programme jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 25 000 \$ pour un montant total de 75 000 \$ |

D'approuver la convention pour les années 2018, 2019 et 2020 avec les YMCA du Québec pour le programme jeunesse;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2018;

De prévoir le même montant de 25 000 \$ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 14:32

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170173005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec les YMCA du Québec pour le « Programme jeunesse » et accorder une contribution annuelle de 25 000 \$ pour un montant total de 75 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La zone jeunesse du YMCA Centre-ville est un programme d'activités pour les 12 à 17 ans ayant pour mission de permettre le développement positif de la jeunesse en leur offrant un lieu de rencontre sain contribuant à contrer l'isolement et où les jeunes peuvent trouver des intervenants qualifiés ayant une bonne connaissance de leur réalité et des ressources disponibles dans le quartier. Située au rez-de-chaussée du YMCA, la zone jeunesse est avant tout un lieu d'accueil recevant en moyenne 25 jeunes par jour à raison de 6 jours par semaine. Ce programme offre gratuitement aux jeunes de 12 à 17 ans un local ouvert du mardi au dimanche où ils peuvent participer à des activités libres ou encadrées. Le gymnase du YMCA est également à leur disposition pour la pratique de différents sports, tels le badminton, le basket-ball, le soccer et le breakdance. Le YMCA Centre-ville a déposé un plan d'action dans le cadre du programme jeunesse de l'arrondissement de Ville-Marie en vue du renouvellement de la convention pour la période de 2018 à 2020 pour la zone jeunesse.

Le présent dossier vise à renouveler la convention avec l'organisme et accorder une contribution de 25 000 \$ annuellement pour les années 2018 à 2020 au YMCA du Québec en soutien de leur offre de service jeunesse dans le secteur de Peter-McGill.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le plan d'action déposé par l'organisme correspond aux objectifs du programme en visant à outiller les jeunes pour avoir un mode de vie sain et équilibré, leur apprendre à vivre en communauté, tout en leur permettant de s'épanouir au travers une multitude d'activités et interventions. Le plan d'action prévoit aussi une augmentation du nombre d'activités susceptibles d'attirer d'avantage une clientèle féminine. Les jeunes sont régulièrement consultés afin que l'organisme puisse développer des programmations qui correspondent à leurs besoins et intérêts. La contribution de l'arrondissement à ce projet permet l'ajout d'heures supplémentaires en animation et intervention auprès des jeunes, ainsi que l'achat de matériel d'animation.

## **JUSTIFICATION**

La zone jeunesse permet à 656 jeunes différents, dont 12,3 %, soit 80 jeunes de 12 à 17 ans proviennent de l'arrondissement de Ville-Marie, d'avoir accès à des activités de sports et de loisirs dans le secteur de Peter-McGill.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.  
La contribution de 25 000 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Soutien à l'offre d'activités sportives et de loisirs pour les 12 à 17 ans à la zone jeunesse du YMCA Centre-ville et dans le district de Peter-McGill.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 3 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Renouvellement de la convention  
Évaluation mi-étape du plan d'action et remise du bilan au plus tard le 1er décembre 2018 et aux mêmes dates lors des années subséquentes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1170173004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 120 126 \$ pour un montant total de 360 378 \$ |

D'approuver la convention pour les années 2018, 2019 et 2020 avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal dans le cadre du programme Activités physiques et de loisirs;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 120 126 \$ pour l'année 2018;

De prévoir le même montant de 120 126 \$ pour les années 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense totale de 360 378 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 14:33

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1170173004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Service des loisirs St-Jacques de Montréal pour le programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 120 126 \$ pour un montant total de 360 378 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie soutien l'offre de services en sports et loisirs de l'organisme Service des loisirs St-Jacques de Montréal depuis plus de 15 ans. La convention de soutien financier venant à terme, l'organisme a soumis un plan d'action pour l'année 2018 et un projet d'offre de services pour les années 2018, 2019 et 2020 qui répondent aux objectifs du programme "Activités physiques et de loisirs" de l'arrondissement en proposant un éventail d'activités et mesures destinées aux enfants de 6 à 15 ans du district de Saint-Jacques. Le rapport d'activités de l'année 2017 de l'organisme ayant rejoint les objectifs visés, le présent dossier a pour objet l'approbation de la nouvelle convention pour les années 2018, 2019 et 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Situé au coeur des Habitations Jeanne-Mance, le Service des loisirs St-Jacques a développé une expertise en animation dans un contexte multiculturel. De par sa programmation d'activités de sports et de loisirs, l'organisme vise le renforcement positif et la valorisation de chacun afin de promouvoir l'inclusion de tous. Fort d'offrir une programmation d'activités sécuritaires, variées et calquée sur les besoins des jeunes de ce secteur, l'organisme oeuvre aussi pour développer leur autonomie et leur engagement civique et social. Les activités offertes favorisent également l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 15 ans. Les membres du personnel de l'organisme ont majoritairement des qualifications de niveau collégiale en lien avec leur emploi. L'organisme recueille le financement de divers bailleurs de fonds afin de bonifier son offre, le tout afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de ce milieu distinct en intervenant sur certains enjeux.

**JUSTIFICATION**



L'offre de service de l'organisme en sports et loisirs s'étend sur 36 semaines à raison de 6 jours par semaine. Le Service des loisirs St-Jacques rejoint en moyenne 30 enfants de 6 à 15 ans par soir en saison régulière.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.  
La contribution de 120 126 \$ devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties et les sommes requises proviendront du budget de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Situé au coeur des Habitations Jeanne-Mance, le Service des loisirs St-Jacques dessert plus de 175 personnes différentes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 3 incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Renouvellement de la convention  
Évaluation mi-étape du plan d'action et remise du bilan au plus tard le 1er décembre 2018 et aux mêmes dates lors des années subséquentes.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roxanne DUFOUR  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1174105008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le programme « jeunesse »et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$, pour une contribution totale de 45 000 \$ |

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2020 avec Oxy-Jeunes inc. pour le programme jeunesse dans le cadre du Fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs ;

D'accorder, à cette fin une contribution annuelle de 15 000 \$ pour une contribution totale de 45 000 \$ ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 14:31

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174105008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Oxy-Jeunes inc. pour le programme « jeunesse »et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$, pour une contribution totale de 45 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Oxy-Jeunes œuvre depuis sa création au développement de la pratique artistique amateur et au développement du loisir culturel auprès des adolescents de 12 à 17 ans, en complémentarité avec les milieux communautaires et culturels sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme offre aux participants un espace d'expression leur permettant de découvrir plusieurs disciplines culturelles tel que la musique, la danse, l'art médiatique, le beatbox et les techniques de scènes. L'arrondissement s'associe avec l'organisme en financement, en ressources et en expertises afin de contribuer à sa programmation d'activités. Le présent dossier vise à approuver la convention et octroyer une contribution financière de 15 000 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 24013 (1165986001) : Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Oxy-Jeunes pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 15 000 \$, pour un montant total de 30 000 \$  
CA16 240632 (1166145031) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs » et affecter un montant total de 1 000 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de ce fonds pour les années 2017 à 2021

**DESCRIPTION**

Oxy-Jeunes est le seul organisme dans l'arrondissement à se vouer entièrement au développement artistique amateur auprès d'une clientèle adolescente. À ce jour, les fréquentations de l'organisme s'élèvent à 2 240 jeunes. De ce nombre, 672 (30%) proviennent directement de l'arrondissement. Ces jeunes ont pu développer leurs talents en participant à diverses ateliers de mentorats artistiques, aux ateliers d'initiation, de formation, de création et de pratique libre. Un studio mobile se déplace dans certains organismes de l'arrondissement permettant aux jeunes de ces derniers de participer à des ateliers et du mentorat en musique, en danse ainsi qu'en arts médiatiques. De plus, les jeunes de l'organisme peuvent participer à divers spectacles se déroulant

majoritairement dans les locaux de l'organisme ainsi que quelque uns dans les parcs, les écoles et les espaces publics de l'arrondissement.

En 2017, pour une première année, les jeunes de l'organisme ont offert une performance aux jeunes de 6 à 12 ans lors du Festival sportif et ils ont été l'hôte de la compétition de Dance Battle dans le cadre des Jeux de la rue.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme de 15 000 \$ pour la réalisation du programme jeunesse pour les années 2018-2019-2020.

## **JUSTIFICATION**

La contribution de l'arrondissement permettra de compléter le montage financier nécessaire à l'organisme, afin de poursuivre ses activités régulières pour les trois prochaines années. L'organisme aura une préoccupation pour l'augmentation des participants en provenance de Ville-Marie, de développer des activités avec des organismes de l'arrondissement ainsi qu'une participation à diverses activités municipales (Festival sportif, Jeux de la rue, activités estivales).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

La contribution de 15 000 \$ (2018-2019-2020) devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties. et les sommes requises proviendront du fonds de soutien financier aux organismes en sports et loisirs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière permet à Oxy-Jeunes de poursuivre l'offre de service en loisir culturel pour une clientèle adolescente de 12 à 17 ans avec l'aide d'artistes professionnels et d'augmenter la visibilité de l'organisme dans l'arrondissement

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de l'organisme se retrouvent sur son site internet et sur sa page Facebook. De plus, l'organisme est inscrit dans le répertoire des activités de sports, de loisir et de plaisir de l'arrondissement ainsi sur le site Loisirs en ligne.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

Réalisation et évaluation de l'offre de service;

Visites d'observation réalisées en partenariat avec l'OBNL

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda GOULET  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1175377004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Le Centre récréatif Poupart de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme « Programme Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 50 000 \$ pour un montant total de 150 000 \$ |

D'approuver la convention, pour l'année 2018, 2019 et 2020, avec le Centre Récréatif Poupart, pour les programmes "Programme Activités physiques et de loisirs";  
D'accorder, à cette fin, une contribution totalisant la somme de 150 000,00 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 14:33

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175377004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec Le Centre récréatif Poupart de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme « Programme Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution annuelle de 50 000 \$ pour un montant total de 150 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie s'est associé avec le Centre récréatif Poupart en financement, en ressources et en expertises. Par l'entremise d'une convention de contribution, l'arrondissement soutient l'organisme dans la réalisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes âgés entre 6 et 17 ans en situation de vulnérabilité. Pour l'année 2016-17, le Centre a comptabilisé 93 membres âgés entre 6 et 12 ans et 27 membres âgés entre 13 et 17 ans.

Le Centre Récréatif Poupart offre une programmation accessible, diversifiée, complémentaire, novatrice et de qualité qui convient à ses jeunes membres. Ayant élu domicile depuis plus de 50 ans dans le quartier de Sainte-Marie, le Centre compose avec les réalités d'un milieu dont les conditions socioéconomiques sont désavantageuses. Plusieurs familles d'origine multiculturelle y vivent. Le Centre est reconnu comme étant un milieu de vie dans lequel les jeunes se sentent chez eux. La mobilisation des jeunes autour des activités offertes par le Centre favorise une saine intégration sociale d'où l'amélioration de leur condition de vie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La convention de contribution permettra à l'organisme de maintenir et de développer une offre d'activités variées et structurées qui soit de qualité, sécuritaire et accessible tout en accordant une attention particulière aux besoins des familles plus vulnérables de son milieu. Par leur programmation de loisirs, les jeunes ont l'occasion de vivre des expériences sportives et culturelles entourés d'animateurs significatifs. Des activités parascolaires à l'école Champlain aux animations dirigées et libres dans leurs locaux, le Centre s'active pour enrichir le quotidien de ses jeunes. Trente-cinq (35) jeunes fréquentent à tous les jours le Centre, après les classes. De plus, cinquante-cinq (55) jeunes participent aux activités parascolaires organisées par le Centre. Notons aussi une des nouvelles activités phares du Centre soit la mise sur pied de la Ligue de Basketball inter organismes pour les 13-17 ans.



Plus de quarante-cinq (45) adolescents du quartier y participent activement. L'engouement pour cette activité sportive a suscité l'intérêt des 6-12 ans. Deux nouvelles équipes comptant vingt-quatre (24) jeunes du quartier ont été formées pour répondre à cet intérêt. Cette ligue a favorisé la participation de ces jeunes dans des événements sportifs de grande envergure tels que le Festival sportif, les Jeux de Montréal et les Jeux de la Rue.

## **JUSTIFICATION**

En plus de favoriser un développement continu et une programmation enrichie, la contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et en loisirs de qualité et sécuritaire, tout en étant accessible aux jeunes desservis par l'organisme. Selon les données transmises par l'organisme, les fréquentations au nombre total de 61 000 se sont maintenues pour l'année 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont distribués comme suit :  
Budget de fonctionnement - Fonds de soutien en sports et loisirs / 6-12 ans (25 000\$) et adolescents (25 000\$) pour un montant total de 50 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Centre Récréatif Poupart représente un acteur significatif dans son milieu. Il entretient une relation de proximité avec les jeunes. Il constitue un milieu de vie et un espace de rassemblement pour les jeunes du quartier. En participant aux différentes activités de loisirs proposées, ces jeunes expérimentent et vivent l'amélioration de leur cadre de vie individuel et social.

Ce financement, par l'entremise d'une convention de contribution, s'inscrit dans une perspective de dynamisation des milieux de vie et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Plus d'une trentaine de jeunes par jour fréquentent le Centre. C'est un lieu unique où règne un fort sentiment d'appartenance.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie.  
Bulletins et Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie.  
Feuillets promotionnels, site Internet et Facebook du Centre récréatif Poupart.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;  
Versement de la contribution financière;  
Évaluation continue de l'offre de service

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEGAULT  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-28

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1174069016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc., situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 \$, excluant les taxes (Bâtiment 4201) |

Il est recommandé :

1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. des locaux situés au sous-sol et au 1er étage, d'une superficie totale de 10 106,98 pi<sup>2</sup>, de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 14:05

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174069016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc., situés au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018, pour un loyer total de 437 484,84 \$, excluant les taxes (Bâtiment 4201) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au 2349, rue de Rouen, le Centre Saint-Eusèbe (le « Centre ») est un immeuble à vocation communautaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'arrondissement de Ville-Marie loue pour Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. (le « CPE ») des locaux d'une superficie totale de 10 106,97 pi<sup>2</sup>, situés au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage du Centre.

Le CPE désire renouveler la location de ces espaces qui viendront à échéance le 31 décembre prochain. La location de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités du CPE. Ce dernier est un organisme à but non lucratif.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 l'occupation du CPE dans ces espaces.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver la convention de modification de bail pour prolonger d'une durée de 5 ans l'occupation du CPE dans ces espaces.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240025 - le 11 février 2014 - approuver le bail par lequel le Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. loue de la Ville de Montréal, des locaux au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 2349, rue de Rouen, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2013, moyennant un loyer total de 400 000,00 \$ (excluant les taxes de vente), à des fins de garderie.

CA12 240160 - 3 avril 2012 - approuver le bail par lequel le Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. loue de la Ville de Montréal, des locaux au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 2349, rue de Rouen, à Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2011, moyennant un loyer total de 137 130 \$; (excluant les taxes de vente), à des fins de garderie.

CA06 240620 - 3 octobre 2006 - approuver le bail par lequel le Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. loue de la Ville de Montréal, des locaux au sous-sol et au 1er étage de l'immeuble situé au 2349, rue de Rouen, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2003, moyennant un loyer total de 181 572,66 \$; (excluant les taxes de vente), à des fins de garderie.

## DESCRIPTION

Le projet vise à faire approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie loue au Centre de la petite enfance Ki-Ri inc. pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux d'une superficie totale de 10 106,98 pi<sup>2</sup>, situés au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis au 2349, rue de Rouen, à des fins de garderie, pour un loyer total de 437 484,84 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

En vertu du contrat de location, le locataire a la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien ménager et du nettoyage des locaux. De plus, il fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## JUSTIFICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie souhaite prolonger l'occupation des espaces du CPE afin que ce dernier puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE reçoit présentement 65 enfants défavorisés du quartier, équivalant à 87 % de sa clientèle. L'organisme est très impliqué dans différents projets dans la communauté ainsi que dans différentes tables de concertation. Ces implications lui permettent ainsi de bien cerner les problématiques de sa clientèle et de s'assurer de lui offrir et de l'orienter vers les services et les ressources dont chacun a besoin.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette totale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 générée par cette prolongation est établie de la façon suivante :

|                               | Loyer antérieur annuel    | <b>Total du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022</b> |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| Superficie (pi <sup>2</sup> ) | 10 106,98 pi <sup>2</sup> | 10 106,98 pi <sup>2</sup>                            |
| Loyer total                   | <b>80 000,00 \$</b>       | <b>437 484,84 \$</b>                                 |
| TPS (5 %)                     | 4 000,00 \$               | 21 874,24 \$   |
| TVQ (9,975 %)                 | 7 980,00 \$               | 43 639,11 \$   |
| Total incluant les taxes      | 91 980,00 \$              | 502 998,19 \$  |
| Loyer unitaire moyen          | 7,92 \$                   | 8,66 \$  |

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location, pour ce type de locaux dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 13,00 \$ et 16,00 \$ le pi<sup>2</sup>.

Le montant total de subvention pour cette occupation est de 295 000 \$, incluant les frais d'exploitation.

La subvention est établie de la façon suivante :

$(14,50 \$ \text{ le pi}^2 - 8,66 \$ \text{ le pi}^2) \times 10\,106,98 \text{ pi}^2 \times 5 \text{ ans} = 295\,123,81 \$$ .

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant des espaces communs) est d'environ 52 500 \$.  
Les dépenses reliées à cette occupation seront facturées à l'arrondissement de Ville-Marie selon les directives internes de facturation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice de sa clientèle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail au CA : décembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Josée POIRIER, Ville-Marie  
Chantal B BERGERON, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET

**ENDOSSÉ PAR**

Guylaine CORMIER

Le : 2017-10-18

Conseiller en immobilier

Chef de division - Division des locations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-11-09



**Dossier # : 1166890013**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 102 241,52 \$ afin de prolonger, pour l'année 2017, le contrat avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie |

De renouveler le contrat, pour l'année 2017, à 9291-6287 Québec Inc (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 102 241,52 \$ taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:26

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements





(1)

**Dossier # : 1166890013**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 102 241,52 \$ pour un montant total de 306 724,56 \$ |

D'autoriser une dépense supplémentaire de 117 577,75 \$ pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie (appel d'offres publique 16-15040 - 4 soumissionnaires);

D'autoriser la prolongation du contrat accordé à 9291-6287 Québec Inc (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, jusqu'au 31 décembre 2018 et augmenter la valeur du contrat de 102 241,52 \$ pour le porter à 306 724,56 \$

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 14:27**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166890013**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 102 241,52 \$ afin de prolonger, pour l'année 2017, le contrat avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie |

**CONTENU****CONTEXTE**

Considérant que les services rendus par la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) quant à l'enlèvement des graffitis dans le district de Sainte-Marie, répondent aux attentes, la direction des travaux publics est favorable à renouveler le contrat.

Ledit contrat prendra effet à compter de la date de l'approbation par le CA et prendra fin au 31 décembre 2017.

Tel que prévu à l'article 6 "prolongation du contrat" à la section 3 "clauses administratives particulières", le présent contrat pourra être prolongé pour une valeur de 102 241,52 \$, et ce prix sera ajusté en fonction de l'indexation pour l'année 2017.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166890013**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, avec 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 102 241,52 \$ pour un montant total de 306 724,56 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**



**Contenu**

Considérant que les services rendus par la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet), adjudicataire pour l'enlèvement des graffitis dans le district de Sainte-Marie, répondent aux attentes, la direction des travaux publics est favorable à renouveler le contrat pour une dernière année et ce , tel que prévu au devis technique de l'appel d'offres.

Ledit contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2018 et prendra fin au 31 décembre 2018.

Tel que prévu à l'article 6 "prolongation du contrat" à la section 3 "clauses administratives particulières", le présent contrat pourra être prolongé pour une valeur de 102 241,52 \$, et ce prix sera ajusté en fonction de l'indexation pour l'année 2018.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 30 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890013**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 102 241,52 \$, pour l'année 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 117 577,75 \$ (appel d'offres publique 16-15040 – 4 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis.

Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics à pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis qui était assumé par le passé par la CDU Faubourg Saint-Laurent. En 2014, la direction des travaux publics a réalisé l'enlèvement de 40 939 m2 et en 2015, 35 464,5 m2. Nous avons réalisé 5427 interventions de toutes natures sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie en 2015.

Étant donné que la direction des travaux publics a su réaliser des économies substantielles en soumettant l'enlèvement des graffitis à un appel d'offres pour les années 2014 et 2015, nous procédons à nouveau pour l'année 2016 à un appel d'offres public nous permettant de poursuivre nos activités. Le 10 février 2016, la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal inscrivait l'appel d'offres public sur le site SEAO- Appel d'offres 16-15040 pour le district de Sainte-Marie qui a été octroyé à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240302 - 1154206004 - Réserver une somme de 1 500 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018 pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé

CA15 240012 -1154206003 - Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire de 75 000 \$ et autoriser la prolongation du contrat de services avec la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour une seconde année, soit du 10 février au 31 décembre 2015, pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$.

CA14 240569 -1144206006 - Modifier la résolution CA14 240137 afin d'augmenter de 20 000 \$ la valeur du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de

Sainte-Marie et augmenter la dépense maximale de 20 000 \$.

CA14 240137- 144206006 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 50 703,98 \$ à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour le district de Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 50 703,98 \$ (appel d'offres sur invitation 14-13386 - 5 soumissionnaires).

CA14 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 223 166,48 \$ à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 223 166,48 \$ (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires)

CA13 240171 - Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de services (OBNL), pour l'année 2013, de 350 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public et autoriser une dépense maximale de 350 000 \$

CA12 240087 - Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et 400 000 \$ pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'appel d'offres publique pour le district de Saint-Marie, la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) a déposé une offre de service basée sur un tarif de 5.10 \$ le m<sup>2</sup> - (par application de peinture ) établie à partir d'un estimé d'enlèvement de 4 000 m<sup>2</sup>; de 6.10 \$ /m<sup>2</sup> (avec produits nettoyants) établie sur un estimé de 5 000 m<sup>2</sup>; de 15.35 \$/m<sup>2</sup> par procédé d'Hydro-sablage situés à une hauteur inférieure à 5mètres du sol, établie sur un estimé de 1 500m<sup>2</sup>; de 15 \$ par nettoyage de lampadaires qui sont protégés par un enduit anti-graffitis établie à partir d'un estimé de 500 lampadaires et de 15 \$ pour le nettoyage d'une boîte électrique qui sont protégées par un enduit anti-graffitis établie à partir d'un estimé de 500 boîtes électriques .

L'arrondissement procédera lui-même au démarchage - le repérage: localisation, photographies numériques, identification du procédé d'enlèvement des graffitis et mesurage.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et pièces justificatives.

Le présent contrat couvre le district de Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) a fait un offre de 102 241, 52 \$ mais nous ajoutons des contingences de 15%, soit un montant de 15 336,23 \$, et qui donne un total de 117 577,75 \$.

Afin d'optimiser le contrôle des données, le citoyen bénéficiera de deux possibilités pour signaler la présence de graffitis:

- site internet de l'arrondissement de Ville-Marie  
**([graffitis\\_villemarie@ville.montreal.qc.ca](mailto:graffitis_villemarie@ville.montreal.qc.ca))**
- 311.

## **JUSTIFICATION**

Nombre de soumissionnaire invité : quatre (4).  
 Preneur de cahier des charges : dix (10)

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après (montants t

Service de l'approvisionnement

Sommaire

| Appel d'offres 16-15040<br>Titre: A52 - Enlèvement de graffitis pour l'arrondissement de Ville-Marie district de Sainte-Marie |   |   | Groupe Rnet<br>(9291-6287<br>Québec Inc.) | Solution<br>Graffiti 9<br>5084 Québec<br>Inc. |
|---|---|---|---|---|
| Art   | Description   | Superficie<br>prévisionnelle<br>en M <sup>2</sup> (12 mois) | Prix unitaire                             | Prix unitaire                                 |
| Art.1   | Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis avec produits nettoyants pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres    | 5000  | 6,10 \$                                   | 8,10 \$                                       |
| Art.2   | Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis par application de peinture pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres | 4000  | 5,10 \$                                   | 8,10 \$                                       |
| Art.3   | Prix unitaire au mètre carré pour l'enlèvement des graffitis par procédé d'Hydro-sablage situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol             | 1500  | 15,35 \$                                  | 8,10 \$                                       |
| Art.4   | Prix unitaire pour le nettoyage des lampadaires qui sont protégés par un enduit anti-graffitis  | 500   | 15,00 \$                                  | 8,10 \$                                       |
| Art.5   | Prix unitaire pour le nettoyage des boîtes électriques qui sont protégées par un enduit anti-graffitis  | 500   | 15,00 \$                                  | 8,10 \$                                       |

|            |               |         |
|------------|---------------|---------|
| Sous total | 88 925,00 \$  | 102 120 |
| TPS        | 4 446,25 \$   | 5 106   |
| TVQ        | 8 870,27 \$   | 10 186  |
| TTC        | 102 241,52 \$ | 117 412 |
| Estimé     | 125 000,00 \$ |         |
| Economie   | -18,21%       |         |



Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise Financiers (AMF).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent contrat représente incluant les taxes une dépense maximale de 117 577,75 \$ \$ et sera imputé conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 19 février 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 1 mars 2016 à 8h41.

### **G**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début: Fin:**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-26

Manon OUELLET  
Contremaître  
Section de l'entretien des bâtiments  
et de l'enlèvement des graffitis

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166890032**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme 2018 d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28\$ pour un montant total de 505 602,56 \$ |

D'autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28 \$ pour le programme d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public pour les districts de Saint-Jacques et de Peter McGill (appel d'offres publique 16-15608 - 4 soumissionnaires);

D'autoriser la prolongation du contrat accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti), plus bas soumissionnaire conforme, jusqu'au 31 décembre 2018 et augmenter la valeur du contrat de 252 801,28 \$ pour le porter à 505 602,56 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 14:54

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890032**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat, jusqu'au 31 décembre 2018, accordé à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme 2018 d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense supplémentaire de 252 801,28\$ pour un montant total de 505 602,56 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**



**Contenu**

Considérant que les services rendus par la firme 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) , adjudicataire pour l'enlèvement des graffitis dans les districts de Saint-Jacques et de Peter McGill, répondent aux attentes, la direction des travaux publics est favorable à renouveler le contrat pour une autre année et ce , tel que prévu au devis technique de l'appel d'offres.

Ledit contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2018 et prendra fin au 31 décembre 2018.

Tel que prévu à l'article 6 "prolongation du contrat" à la section 3 "clauses administratives particulières", le présent contrat pourra être prolongé pour une valeur de 252 801,28 \$, et ce prix sera ajusté en fonction de l'indexation pour l'année 2018.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 30 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890032**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services de 252 801,28 \$, pour l'année 2017, à 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour le programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et le domaine public dans les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 252 801,28 \$ (appel d'offres public 16-15608 - 4 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de propreté et dont, entre autres, dans la lutte aux graffitis.

Depuis le 1er janvier 2014, la direction des travaux publics a pris en charge la totalité du mandat de l'enlèvement des graffitis. D'année en année, suite à la rapidité des interventions sur le terrain, nous observons une diminution notable de la dimension des graffitis à retirer:

- 2014 :40 939 m2 ;
- 2015: 35 464,5 m2
- et au 15 novembre 2016: 20 416,5 m2.

Malgré une diminution de la superficie en m2, l'équipe graffiti a augmenté son nombre d'intervention sur le terrain. En date du 15 novembre 2016 nous avons réalisé 5707 interventions de toutes natures sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie comparativement à 5427 pour l'année 2015.

Étant donné que la direction des travaux publics a su réaliser des économies substantielles en soumettant l'enlèvement des graffitis à un appel d'offres public pour les années 2014 à 2016, nous procédons à nouveau pour l'année 2017 à un appel d'offres public nous permettant de poursuivre nos activités. Le 26 octobre 2016, la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal inscrivait l'appel d'offres public sur le site SEAO- Appel d'offres 16-15608 pour les districts de Saint-Jacques et Peter-McGill qui a été octroyé à la firme 9181 - 5084 Québec inc. (Solutions Graffiti).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

114 420 6001 - CA14 240018 du 11 février 2014 - Accorder un contrat de services, pour l'année 2014, de 223 166,48 \$ à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) pour le programme

d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public pour les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et autoriser une dépense maximale de 223 166,48 \$ (appel d'offres public 13-13302 - 5 soumissionnaires)

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé, la firme 9181 - 5084 Québec Inc. (Solutions Graffiti) a déposé une offre de service basée sur un tarif de 5,00 \$ le m<sup>2</sup> - (par application de peinture ) établie à partir d'un estimé d'enlèvement de 20 000 m<sup>2</sup>, de 6,40 \$ /m<sup>2</sup> (avec produits nettoyeurs) établie sur un estimé de 15 000 m<sup>2</sup>, de 5,95 \$ /m<sup>2</sup> (par procédé d'hydro-sablage) établie sur un estimé de 2 500 m<sup>2</sup>, de 6 \$ / unité pour le nettoyage des lampadaires établie sur un estimé de 500 lampadaires, de 6 \$ / unité pour le nettoyage des boîtes électriques établie sur un estimé de 500 boîtes électriques et 6 \$ / unité pour repeindre les lampadaires pour un estimé de 500 lampadaires.

L'arrondissement procédera lui-même au démarchage - le repérage: localisation, photographies numériques, identification du procédé d'enlèvement des graffitis et mesurage.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et pièces justificatives.

Le présent contrat couvre deux districts du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie soit les districts de Peter-McGill et de Saint-Jacques et pourra être renouvelé pour deux périodes d'une année à la fois.

Afin d'optimiser le contrôle des données, le citoyen bénéficiera de deux possibilités pour signaler la présence de graffitis:

- site internet de l'arrondissement de Ville-Marie  
**([graffitis\\_villemarie@ville.montreal.qc.ca](mailto:graffitis_villemarie@ville.montreal.qc.ca))**
- 311.

## **JUSTIFICATION**

Nombre de soumissionnaire : quatre (4).

Preneur de cahier des charges : dix (10).

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après (montants t

| Appel d'offres public n° 16-15608 A52 – Enlèvement des graffitis sur les domaines public et privé pour l'arrondissement de Ville-Marie – Districts de Saint-Jacques et de Peter Mc Gill |   |                   | 91815084 Québec inc. | Hydrotech inc.       |
|---|---|-------------------|----------------------|----------------------|
| Art   | Description   | Qt. Prév          | Prix unitaire        | Prix unitaire        |
| Art. 1  | Prix unitaire au mètre carré (M <sup>2</sup> ) pour l'enlèvement des graffitis avec <b>produits nettoyeurs</b> pour des graffitis situés à <u>une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.</u>    | 15000             | 6,40 \$              | 6,75 \$              |
| Art. 2  | Prix unitaire au mètre carré (M <sup>2</sup> ) pour l'enlèvement des graffitis <b>par application de peinture</b> pour des graffitis situés à <u>une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.</u> | 20000             | 5,00 \$              | 4,25 \$              |
| Art. 3  | Prix unitaire au mètre carré (M <sup>2</sup> ) pour l'enlèvement des graffitis par <b>procédé d'hydro-sablage</b> pour des graffitis situés à une hauteur inférieure à cinq (5) mètres du sol.        | 2500              | 5,95 \$              | 8,00 \$              |
| Art. 4  | Prix unitaire pour le nettoyage des <b>lampadaires</b> qui sont protégés par un enduit anti-graffitis   | 500               | 6,00 \$              | 9,75 \$              |
| Art. 5  | Prix unitaire pour le nettoyage des <b>boîtes électriques</b> qui sont protégés par un enduit anti-graffitis  | 500               | 6,00 \$              | 9,75 \$              |
| Art. 6  | Prix unitaire pour <b>repeindre les lampadaires</b> qui ne sont pas protégés par un enduit anti-graffiti sur une hauteur de 3 mètres  | 500               | 6,00 \$              | 19,00 \$             |
|   |   |                   |                      |                      |
|   |   | <b>Sous total</b> | <b>219 875,00 \$</b> | <b>225 500,00 \$</b> |
|   |   | <b>TPS</b>        | <b>10 993,75 \$</b>  | <b>11 275,00 \$</b>  |
|   |   | <b>TVQ</b>        | <b>21 932,53 \$</b>  | <b>22 493,63 \$</b>  |
|   |   |                   |                      |                      |
|   |   | <b>TTC</b>        | <b>252 801,28 \$</b> | <b>259 268,63 \$</b> |

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise a obtenu l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent contrat représente incluant les taxes une dépense maximale de 252 801,28 \$ et sera imputé conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 novembre 2016 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 23 novembre 2016 à 10h21.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'enlèvement des graffitis souscrit au programme de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Ville-Marie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme à toutes les années, l'arrondissement réalisera une campagne de sensibilisation invitant les citoyens à nous appuyer dans les efforts à dénoncer ces actes d'incivilité et faciliter la rapidité de nos actions.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude DUBOIS  
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2016-11-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176071009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 272 466,19 \$ à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe et autoriser une dépense maximale de 272 466,19 \$ (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense de 272 466,19 \$, taxes incluses, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe. (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires).

D'accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 36 mois à la firme 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 272 466,19 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 11:43

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176071009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, d'une durée de 36 mois, de 272 466,19 \$ à 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du parc de Dieppe et autoriser une dépense maximale de 272 466,19 \$ (appel d'offres public 17-16533 - 6 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc de Dieppe relève de la compétence de la Ville de Montréal depuis août 2007 et a une vocation de parc public. Ce parc se trouve sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie qui a reçu la responsabilité de l'entretien de cet espace vert, des bâtiments et équipements qui en font partie.

En 2008, l'arrondissement a effectué de nombreux travaux de rénovation sur les bâtiments (les toilettes publiques étaient fermées depuis des mois) et les équipements tels que l'éclairage, la clôture du parc, mobilier de parc, etc. Des bacs à cendres ont été installés dans les aires de pique-nique.

Il importe donc d'assurer aux utilisateurs des services de surveillance, d'entretien et de réparation du mobilier, des structures, des plantations et des terrains situés à l'intérieur des limites de ceux-ci. Afin de suffire à la charge de travaux d'entretien engendrée par les activités et l'augmentation de la fréquentation de la place, nous concluons que l'arrondissement ne dispose pas du personnel requis. Il est donc nécessaire de faire appel aux services d'une firme spécialisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240405 : Accorder un contrat de 278 845,68 \$ à Les Entreprises G-L (9211-1061 Québec inc.) pour l'entretien du parc de la Cité-du-Havre pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 15 octobre 2017, et autoriser une dépense maximale de 278 845,68 \$ (appel d'offres public 14-13649 - 6 soumissionnaires)

CA11 240724 : Accorder un contrat, du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 15 octobre 2014, de 324 360,23 \$ à Paysagements Lumi-Vert Inc. pour l'entretien du parc de la Cité-du-Havre et autoriser une dépense maximale de 324 360,23 \$ (appel d'offres public VMP-11-024 - 6 soumissionnaires)

CA09 240230 : Octroyer un contrat à Les Entreprises G. L., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien saisonnier du parc de la Cité-du-Havre pendant 3 ans pour un

montant de 260 997 \$ - appel d'offres public - soumission SP-24-09-14 (3 soumissionnaires) et autoriser une dépense de 360 997 \$ plus taxes applicables incluant 100 000\$ de frais incidents

## **DESCRIPTION**

Le but visé par le présent contrat est de pourvoir, entre autres, à l'exécution de travaux d'entretien des surfaces (nettoyage et propreté) ainsi que des travaux d'entretien horticole.

### **Voilà quelques exemples de tâches à accomplir:**

- Horticulture : taille et/ou préparation de plates-bandes; soins réguliers; soins aux arbustes; plantation de végétaux; entretien des végétaux et désherbage.
- Entretien des surfaces : nettoyage, lavage, décoller les gommes à mâcher, etc.
- Nettoyage de terrain : ramassage et disposition des déchets, des ordures et collecte des matières recyclables.
- Tonte de gazon, ratissage, ramassage des feuilles mortes, fauchage d'herbes, sarclage, binage, désherbage, arrosage, aération.
- Installation de paillis (BRF).
- Entretien et réparations mineures d'équipements de la place et des structures.
- Réfection de pelouses, nivellement, pose de tourbe, roulage, arrosage.
- Terrassement, creusement, fosses, coupes, tranchées, etc.
- Coupe de branches d'arbres dangereuses (jusqu'à 5m de hauteur).
- Tous autres travaux connexes à l'entretien et la réparation mineure des surfaces.

Ces tâches sont fort diversifiées et doivent souvent être exécutées en urgence.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres 17-16533 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 octobre 2017. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 8 novembre 2017. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Les résultats de lancement de l'appel d'offres 17-16533 sont présentés ci-dessous :

Les 8 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL
- Paysagiste ARF
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky
- Environnement Routier NRJ Inc.
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée.
- Paysagistes Solarco inc.
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.)
- 9368-2805 Québec inc.

Les 6 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky

- Environnement Routier NRJ Inc.
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée.
- Paysagistes Solarco inc.
- Techniparc (9032-2454 Québec inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels interne et le montant de l'octroi :

| Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes                              | Prix          | Contingences | Total                             |
|--|---------------|--------------|-----------------------------------|
| 1 - 9343-6988 Québec inc. / Les entreprises SGL                              | 247 696,54 \$ | 24 769,65 \$ | 272 466,19                        |
| 2 - 178001 Canada inc. / Groupe Nicky  | 262 767,32 \$ | 26 276,73 \$ | 289 044,05                        |
| 3 - Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée.                         | 352 099,44 \$ | 35 209,94 \$ | 387 309,38                        |
| 4 - Techniparc (9032-2454 Québec inc.)                                       | 462 635,49 \$ | 46 263,55 \$ | 508 899,04                        |
| 5 - Environnement Routier NRJ inc.   | 680 926,79 \$ | 68 092,68 \$ | 749 019,47                        |
| 6 - Paysagiste Solarco inc.  | 884 198,00 \$ | 88 419,80 \$ | 972 617,80                        |
| Estimé interne   | 319 839,55 \$ | 31 983,95 \$ | 351 823,50                        |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                                     |               |              | <b>529 892,66</b>                 |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>                      |               |              | <b>257 426,46</b>                 |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>                   |               |              | <b>700 151,61</b><br><b>257%</b>  |
| <b>Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme</b> |               |              | <b>79 357,31 \$</b><br><b>29%</b> |

Il y a un écart de prix de 29 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé interne. Notre estimation est une moyenne que nous faisons des soumissions raisonnables que nous avons reçu dans le passé des contrats semblables. Il se trouve que nous avons deux compagnies qui soumissionnent actuellement beaucoup plus bas que la moyenne sur nos contrats d'entretien et propreté soit: Les entreprises SGL et Groupe Nicky.

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9343-6988 Québec inc. / Les Entreprises SGL au montant de 272 466,19 \$, taxes incluses pour une période de 36 mois (2018-2021).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

**- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrosage et l'entretien horticole assurent la survie, la vitalité de nos arbres, vivaces et arbustes ainsi que la beauté des aménagements floraux. Le nettoyage et l'entretien permettent d'augmenter le niveau de propreté et de conserver la fonctionnalité entre autres du mobilier ce qui amène aux usagers un sentiment de sécurité et rend les lieux plus accueillants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).  
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit LEPAGE  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2017-11-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1176164005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 94 209, 37 \$ à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars et autoriser une dépense maximale de 94 209,37 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire) |

D'autoriser une dépense maximale de 94 209, 37 \$ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire) ;

D'approuver la convention avec B3 inc. ;

D'accorder, à cette fin, un contrat à B3 inc., soumissionnaire conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 94 209, 37 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 15:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176164005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 94 209, 37 \$ à B3 inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour les aménagements transitoires du secteur Champs-de-Mars et autoriser une dépense maximale de 94 209,37 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-020 - 1 soumissionnaire) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre au souhait de la Ville de Montréal de requalifier le secteur Champ-de-Mars, le MTMDET a entrepris des travaux pour le recouvrement d'une partie de l'autoroute Ville-Marie afin de permettre l'aménagement de la place des Montréalaises, une nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars. Ces travaux constituent le principal legs du gouvernement du Québec pour souligner le 375e anniversaire de Montréal.

La Ville de Montréal souhaite intégrer cette nouvelle place publique significative au sein d'un réseau cohérent de lieux publics qui se trouvent aux abords de l'autoroute Ville-Marie. À cet égard, un concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire a été lancé en juin 2017 afin de définir l'aménagement de la place des Montréalaises. Sa complémentarité avec les lieux publics du Quartier international de Montréal (QIM), du Vieux-Montréal et du Quartier latin devra être probante et la cohérence avec le concept d'aménagement du domaine public aux abords de l'ensemble CHUM-CRCHUM sera également recherchée. Les travaux d'aménagement définitif de la place des Montréalaises débuteraient, au plus tôt, en 2020.

Compte tenu du caractère temporaire des aménagements livrés par le MTMDET, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite habiter l'espace et redonner le lieu aux citoyens en l'animant et en créant un lieu de rencontre, de détente et de transition agréable et harmonieux. Le principal objectif des aménagements transitoires est d'assurer la sécurité du site, et cela, jusqu'à ce que les aménagements définitifs soient réalisés. L'arrondissement souhaite amorcer l'appropriation de la future place par les citoyens et faire en sorte que les aménagements transitoires contribuent à l'identité des lieux.

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite concilier les différents segments actuellement présents sur le site de la future place. Le site comprend actuellement la section centrale, anciennement occupée par l'autoroute en tranchée qui a été recouverte par le MTMDET, la section nord, qui se caractérise par des superficies gazonnées dont la place Marie-Josèphe Angélique à l'ouest de la station de métro Champ-de-Mars et une surface minérale en façade est de la station de métro, ainsi que la section sud, délimitée par la bretelle Saint-

Antoine. À l'est, la limite est l'avenue Sanguinet, qui sera désormais piétonne en façade du CRCHUM, et à l'ouest, l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Dans le but de supporter l'équipe municipale, la Direction des travaux publics désire engager des services professionnels d'une firme spécialisée en architecture de paysage pour l'élaboration des plans, devis, estimation et surveillance de travaux pour des aménagements transitoires du secteur Champ-de-Mars.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1061 - 22 août 2017 - Nommage de la place des Montréalaises, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE17 1143 - 28 juin 2017 - Approbation du règlement du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire en deux étapes visant l'aménagement de la place des Montréalaises et autorisation de lancer le concours.

CM17 0185 – 20 février 2017 – Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à offrir à l'arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en architecture de paysage pour l'élaboration des plans et devis, l'estimation et la surveillance de travaux pour des aménagements transitoires du secteur Champ-de-Mars.

L'adjudicataire devra être appuyé par une firme d'ingénierie (électrique) qui sera sous sa charge. L'architecte paysagiste s'engage à agir comme coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant à l'architecte paysagiste un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'ingénieur.

La firme devra coordonner et contrôler l'ensemble des activités pour la mise en œuvre du projet tel que décrit dans le projet de convention mis en annexe. Chaque discipline demeure responsable de l'information qui sera incluse dans les documents soumis pour appel d'offres.

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels pour :

- l'élaboration du concept d'aménagement;
- la préparation des plans d'aménagement détaillés;
- la préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville incluant les plans et devis de réalisation;
- le suivi pendant et après la période de l'appel d'offres;
- la surveillance du chantier lors de la construction.

Tout au long du projet, l'expertise-conseil et le support technique de l'équipe en matière d'aménagement seront mis à contribution afin de mettre sur pied un projet qui répond au besoin de l'arrondissement.

Les travaux du MTMDET sont complétés. L'inauguration du legs du MTMDET a eu lieu le 20 novembre 2017.

L'espace est caractérisé comme un lieu de passage très dense, que ce soit par les travailleurs, particulièrement ceux du CHUM à proximité, et des touristes. La construction récente à proximité entraînera une utilisation croissante des espaces de détente et des corridors de transit piétonniers, de par l'accès au métro vers des espaces d'intérêt public ou de lieu de travail.

De façon générale, le projet vise à :

- assurer la sécurité des usagers;
- améliorer le domaine public en le rendant plus accueillant et confortable pour les résidents, les piétons et les cyclistes;
- animer l'espace pour lui insuffler un dynamisme, une appropriation de l'espace par la population.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a développé une programmation d'animation pour les aménagements transitoires et ces derniers devront répondre au programme. Des idées préliminaires d'aménagement pour le secteur ont été rassemblées afin de répondre aux enjeux et aux besoins du lieu.

La programmation élaborée des aménagements transitoires qui confirme les aménagements requis sera présentée à la firme retenue lors de la réunion démarrage. Le consultant devra suggérer un concept d'aménagement détaillé et l'intégrer à ses plans et devis suite à l'approbation de la Ville.

La portée des travaux vise une mise à niveau des infrastructures existantes pour l'harmonie des secteurs et un réaménagement mineur près de l'entrée est du métro pour adapter le lieu de manière sécuritaire aux activités d'animation. Dans l'optique de livrer une place sécuritaire et conviviale, la conception d'une signalisation temporaire permettant de faciliter les déplacements sur le site et vers les principaux points d'intérêts est envisagée. La liste des travaux est sujette à changement :

- Préparation de la zone d'aménagement;
- Démolition de certains éléments de béton;
- Nivellement et terrassement;
- Amélioration de la zone d'aménagement;
- Réparation surface piétonne;
- Réparation des marches;
- Aménagement d'une scène naturelle;
- Aménagement paysager incluant engazonnement et plantations;
- Support pour éclairage de scène;
- Aménagement de la zone d'occupation;
- Installation de prises électriques;
- Poteaux d'éclairage architecturaux;
- Plantations et ensemencement hydraulique;
- Signalisation temporaire;
- Mobilier urbain.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 26 octobre 2017. Après 10 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 9 novembre 2017 à 11 h 30. Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, quatre (4) firmes (Vert Cube, Turquoise Design, Catalyse urbaine, et B3 inc.) ont été invitées à déposer une offre de services.

Une (1) des quatre (4) firmes invitées a soumis une offre de service. La firme Vert Cube

s'est retirée du processus en évoquant un manque de temps pour répondre dû au carnet des livrables actuel. La firme Catalyse Urbaine s'est désistée en évoquant que la firme travaille à distance jusqu'à la mi-janvier, raison qui les empêcherait de se présenter aux rencontres demandées dans l'appel d'offres. La firme Turquoise Design n'a pas donné suite à nos demandes à savoir pourquoi ils n'ont pas soumissionné.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les addenda présentés avaient pour objet d'apporter des clarifications aux questions soulevées par les soumissionnaires au sujet de la programmation, de l'assistance pendant la période d'appel d'offres, de la caution, de l'assurance, des garanties et des services d'ingénierie civile, à savoir s'ils sont requis.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Quatre (4) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des quatre (4) firmes, une (1) offre de services a été reçue puis analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). La firme B3 inc. a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

| Soumissions conformes  | Note Intérim | Note finale | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingence (10%) incluant taxes | Total        |
|--|--------------|-------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------|
| B3 Inc.  | 74 %         | 14.48       | 85 644,88 \$                       | 8 564,49 \$                      | 94 209,37 \$ |
| Dernière estimation réalisée   |              |             | 86 231,25 \$                       | 8 623,13 \$                      | 94 854,38 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((l'adjudicataire - estimation))</i>   |              |             |                                    |                                  | (645,01) \$  |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br><i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>  |              |             |                                    |                                  | -0.68 %      |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br><i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>                        |              |             |                                    |                                  | N/A          |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br><i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> |              |             |                                    |                                  | N/A          |

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières jointes à ce dossier. Le montant maximal prévu au contrat est de 94 209, 37\$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 86 025, 71 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #17-019 «Travaux d'aménagement et de réaménagement

du domaine public dans un secteur désigné comme le Centre-Ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du Métro Champ-de-Mars» (RCG 15-066).

Ce montant comprend le prix de 85 644, 88 \$ et un budget de contingences de 8 564, 49\$ (taxes incluses). Le montant de la dépense à autoriser est de 94 209,37\$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le CA (serv. prof.) : 12 décembre 2017

Début du mandat plans et devis : Décembre 2017

Fin du mandat plans et devis : Février 2018

Appel d'offres travaux : Mars 2018

Octroi du contrat par le CA (travaux) : Avril 2018

Début du mandat de surveillance : Avril 2018

Fin du mandat de surveillance et bilan: Juin 2018

Le mandat global s'échelonne de la mi-décembre à l'été 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Josée POIRIER, Ville-Marie  
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie  
José PIERRE, Ville-Marie  
Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie  
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Josée POIRIER, 29 novembre 2017  
Domenico ZAMBITO, 29 novembre 2017  
Nathalie N HÉBERT, 28 novembre 2017  
Lucie CAREAU, 28 novembre 2017  
José PIERRE, 27 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève P PLANTE  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176673019**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec 100Lux dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totalisant 2 390 \$ |

D'approuver la convention avec l'organisme 100Lux dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totalisant 2 390 \$

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 14:25

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176673019**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec 100Lux dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 - Volet II et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totalisant 2 390 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : Interventions dans l'espace public (Volet I) et Soutien à des projets structurants (Volet II).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1172624006 / CA CA17 240241 du 9 mai 2017 - Approuver les conventions avec 25 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 204 500 \$

**DESCRIPTION**

**Le programme s'adresse aux organismes qui :**

- exerce une activité culturelle professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène, des arts visuels, des métiers d'art, de la muséologie, des arts médiatiques, des communications, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle et du patrimoine;
- les organismes communautaires qui présentent un projet doivent être associés à un organisme culturel ou à des artistes professionnels, ou comporter des activités ou une programmation culturelle professionnelle;

**Le volet II - Soutien à des projets structurants s'adresse à :**

- des projets de développement culturel structurants pour l'arrondissement;
- un organisme ou des organismes culturels promoteurs de projets de développement d'infrastructures culturelles ou des clientèles locales.

L'organisme 100Lux s'est installé dans l'arrondissement de Ville-Marie en janvier 2017. Il soutient les artistes en danse urbaine et avec l'aide financière demandée il sera possible d'effectuer l'achat d'équipements qui permettront d'équiper plus adéquatement l'Espace sans luxe pour améliorer ainsi les services offerts à la communauté.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action; le Programme de soutien financier vise à reconnaître publiquement et soutenir concrètement les événements qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Le soutien financier apporté par l'arrondissement de Ville-Marie (depuis 2002) a donc permis à ces organismes de se consolider et de devenir des acteurs importants dans le domaine du développement culturel. Il est impératif, non seulement de préserver les acquis, mais de continuer à soutenir financièrement le fonctionnement de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

| <b>Nom de l'organisme</b> | <b>Titre du projet</b> | <b>Aide accordée</b> | <b>Volet</b> |
|---------------------------|------------------------|----------------------|--------------|
| 100LUX                    | ESPACE SANS LUXE       | 2390 \$              | II           |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet augmentera l'offre de service culturel, renforcera le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du quartier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soraya MIRANDA  
Agent(e) de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1173200004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division circulation et occupation du domaine public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme « Éco-quartier » dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$ |

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 14:04

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173200004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme « Éco-quartier » dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2018 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois Éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000 \$ à l'Éco-quartier Peter McGill.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240614 (1163200005) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA15240648 (1153200003) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240704 (1143200008) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240152 (1144206112) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240680 (1134206007) Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

## **DESCRIPTION**

L'Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour chaque Éco-quartier sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Peter McGill dans le cadre du programme Éco-quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériels nécessaires aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonya NAUD  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1155382012**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc et autoriser une dépense supplémentaire de 506 979,39 \$ pour un montant total de 1 520 938,17 \$ |

Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc (appel d'offres public 15-14828 - 11 soumissionnaires);  
D'autoriser une dépense maximale de 506 979.39\$;

De bonifier le bon de commande 1095500;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 11:42

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155382012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt de procès-verbal de correction signé par le<br>secrétaire d'arrondissement relatif au présent dossier |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155382012**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger le contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc et autoriser une dépense supplémentaire de 506 979,39 \$ pour un montant total de 1 520 938,17 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc.  
Autoriser une dépense de 506 979.39 \$ taxes incluses et par conséquent, bonifier le bon de commande 1095500.

La valeur total de ce contrat, incluant le premier octroi, sera porté à 1 520 938.16 \$ taxes incluses.

Tel que stipulé dans le devis, section III, Clauses administratives particulières, 6. Prolongation du contrat : Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jour calendrier avant la date présumé de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un (1) an.

Le 12 septembre 2017, l'arrondissement de Ville-Marie prenait contact avec l'entrepreneur afin de l'informer de son désir de prolonger le contrat d'une année. Ce dernier nous a transmis son avis favorable le 13 septembre 2017.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan LABONTÉ  
ingenieur(e)

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155382012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 83,99 \$/h, à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location de deux pelles avec opérateur, entretien et accessoires pour les travaux d'aqueduc d'une durée de deux (2) ans et autoriser une dépense maximale de 1 013 958,77 \$ (appel d'offres publique 15-14828 - 11 soumissionnaires) |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'équipement permettra la réfection des infrastructures souterraines dans l'arrondissement de Ville-Marie

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12-240414: Accorder un contrat de 929 572,87 \$ à Les Entreprises Johnny enr. pour la location d'une pelle hydraulique avec opérateur, entretien et accessoires d'une durée de 3 ans, pour les travaux d'aqueduc dans l'arrondissement, et autoriser une dépense maximale de 1 069 008,80 \$ (appel d'offres public AO 12-12184 - 3 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

L'appel d'offre public, 15-14828, pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateur, entretien et accessoires d'une durée de deux (2) ans, pour les travaux d'aqueduc là où requis, a été lancé le 7 octobre 2015.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 octobre 2015 et a été réalisée par le service de l'approvisionnement.

Nous recommandons d'accorder le contrat à 9154-6937 Québec Inc. - Location Guay Inc..

11 entrepreneurs ont achetés la soumission.

Après deux ans, l'arrondissement peut se prévaloir d'une année supplémentaire tel qu'indiqué au cahier des charges.

**JUSTIFICATION**

Améliorer le réseau d'infrastructures souterraines de l'arrondissement de Ville-Marie et, par conséquent, assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget est disponible sous l'imputation suivante:  
2130.0010000.306141.04121.55205.000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

Le : 2015-11-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1174105007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse et accorder une contribution annuelle de 74 570 \$, pour une contribution totale de 223 710 \$ |

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse ;  
D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 74 570 \$ pour une contribution totale de 223 710 \$ ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 10:51

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174105007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec l'Association Les Chemins du soleil pour le programme jeunesse et accorder une contribution annuelle de 74 570 \$, pour une contribution totale de 223 710 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'Association Les Chemins du Soleil met en place un espace pour les jeunes de 12 à 17 ans. C'est à partir de comités de jeunes animés par les intervenants que ces adolescents expérimentent la démocratie, l'engagement et les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'un projet en proposant des activités "par et pour" les jeunes. Cette façon de faire répond aux objectifs du programme jeunesse qui vise à favoriser le développement de jeunes actifs, critiques et responsables.

L'arrondissement s'associe avec l'organisme en financement, en ressources et en expertises afin de contribuer à sa programmation d'activités. Le présent dossier vise à approuver la convention et octroyer une contribution financière de 74 570 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 240453 (1174105005) : Approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil, se terminant le 15 juin 2018, pour le programme d'activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 12 800 \$

CA16 240438 (1164105003) : Approuver la convention, se terminant le 23 juin 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. pour le programme d'activités de sports et de loisirs et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 13 350 \$

CA14 240700 (1145887003) : Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association Les Chemins du Soleil Inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

**DESCRIPTION**

L'organisme offre aux adolescents un lieu significatif qui, par sa proposition d'activités, dynamise le milieu de vie et améliore la qualité de vie des jeunes résidents du secteur. La participation de ces jeunes aux activités de sports et de loisirs constitue un levier à leur développement individuel et social.

En 2017, en date du mois d'octobre, les fréquentations s'élevaient à 4 171 adolescents



comparativement à 3 021 jeunes à pareille date en 2016.

En 2018, les adolescents pourront participer à des activités sportives, physiques et culturelles selon leur choix, telles que basketball, soccer, roller-hockey, musique, ateliers de création artistiques, danse, etc. De plus, des ateliers de cuisine seront aussi offerts dans le but de promouvoir la saine alimentation auprès d'eux. Pour terminer, les jeunes se verront offrir des sorties sportives et culturelles.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière annuelle, à l'organisme, de 74 570 \$ pour la réalisation du programme jeunesse pour les années 2018-2019-2020.

## **JUSTIFICATION**

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut offrir à ses citoyens un accès à des services répondant à leurs besoins. En fonction de ce programme, l'organisme devra s'assurer d'offrir des activités gratuites aux jeunes de 12 à 17 ans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

La contribution de 74 570 \$ (2018-2019-2020) devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les deux parties et les sommes requises proviendront du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des jeunes de 12 à 17 ans.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de l'organisme se retrouvent sur son site internet et sur sa page Facebook. De plus, l'organisme est inscrit dans le répertoire des activités de sports, de loisir et de plaisir de l'arrondissement ainsi sur le site Loisirs en ligne.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

Réalisation et évaluation de l'offre de service;

Visites d'observation réalisées en partenariat avec l'OBNL

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la convention atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda GOULET  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 117320003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division circulation et occupation du domaine public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$ |

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 15:31

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173200003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2018 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240607 (1163200004) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA15 240660 (1153200002) D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques;  
D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240703 (1143200007) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14 240153 (1144206014) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du

programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240681 (1134206009) - Approuver, se terminant le 30 juin 2014, la convention avec l'Association sportive et communautaire pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. En 2018, les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "( réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement;

Les résultats attendus pour l'Éco-quartier Saint-Jacques sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Saint-Jacques dans le cadre du programme Éco-quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériel nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonya NAUD  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175876007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 341 849,92 \$ à Axia Services pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 341 849,92 \$ (appel d'offres public 17-16264 - 4 soumissions) |

D'autoriser une dépense maximale de 341 849,92\$ pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, située au 1455 rue Bercy, pour une durée de 24 mois (appel d'offres public 17-16264 -4 soumissions);

D'accorder, pour cette fin, un contrat à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 341 849,92 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 08:39

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175876007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, pour une durée de 24 mois, de 341 849,92 \$ à Axia Services pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 341 849,92 \$ (appel d'offres public 17-16264 - 4 soumissions) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie est le fruit de plusieurs années de démarches pour sa réalisation (étude, terrain, construction...) Celle-ci regroupera une grande partie des ressources matériels et humaines de la Direction des travaux publics

- Division de la voirie (section propreté/ déneigement)
- Division de la voirie (section Travaux/aqueduc)
- Division Parcs et horticulture (section atelier)
- Division de la Circulation et Occupation du domaine public ( 6 Inspecteurs)

Au total près de 250 employés seront rattachés à cette cour de services. Actuellement toutes ces ressources se retrouvent réparties sur 7 sites ( Cour Brennan, Cour Anns, Bâtiment Mills, Bureau St-Jean, Bâtiment Belvédère, 2915 Ste-Catherine et Entrepôt St-Patrick)

Nouveau bâtiment est en construction actuellement.  
 La date de livraisons du bâtiment ainsi que les déménagements demeurent approximatifs pour ses raisons.

Les opérations des travaux publics sont 24hr/24, 7 jours /7, l'entretien ne doit pas nuire aux opérations en terme d'organisation dans le temps et de ressource.

Outre les garages qui seront maintenus par les cols bleus, les services d'entretien ménager requis pour les bureaux principalement situés à la mezzanine et au 3e étage, l'entretien de la cafétéria seront pris en charge par le contrat visé par ce sommaire.

Le présent contrat sera de 24 mois  
 En vertu de l'article 25.  
 Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Voir Devis technique 17-16264 en pièce jointe résumé:

Les travaux consistent à assurer l'entretien ménager de la cour de services de la Ville de Montréal, située au 1455, rue Bercy, Montréal H2K 2V1.

L'objectif est de maintenir tous les locaux propres ainsi que les aires communes du bâtiment. Les items se divisent ainsi : **1- le ménage quotidien, 2- le grand ménage, 3- Service d'urgence et 4- Matériel d'entretien.**

#### **1- le ménage quotidien**

L'adjudicataire doit fournir, tous les jours d'occupation des lieux, un registre des travaux d'entretien incluant les travaux quotidiens.

Les travaux d'entretien ménager de l'édifice doivent être effectués:

entre 7h00 et 14h00

et

entre 19h00 et 3h00

Des modifications de l'horaire pourront être faites en tout ou en partie avec avis de sept (7) jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Jour de travail: 365 jours par année incluant les jours fériés.

#### **2- Grand ménage**

L'adjudicataire doit procéder à un nettoyage en profondeur du bâtiment au printemps (15 avril-15 mai) et à l'automne (15 octobre-15 novembre) de chaque année, L'adjudicataire doit à ce moment fournir le personnel et l'équipement supplémentaire. Le Directeur doit être avisé, au minimum trois (3) semaines avant le début des travaux, du moment des opérations « Grand ménage ». L'adjudicataire doit lui transmettre une planification des travaux (tâches, ressources, durée, etc.) au préalable pour approbation et pour lui permettre d'informer les usagers en place.

#### **3-Service d'urgence complet.** (voir banque d'heure au devis )

L'adjudicataire doit pouvoir répondre dans un délai normal de 2 heures à tout appel de service, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, jours fériés inclus. Ainsi qu'un service non urgent pour du surplus de travaux.

Service non urgent (voir banque d'heure au devis )

#### **4-Matériel d'entretien**

L'adjudicataire doit fournir, mais sans s'y limiter:

- les matériaux,
- les équipements (échafaudage),
- les outils,
- les produits
- autres accessoires nécessaires

Et ce, en quantité suffisante à l'exécution du contrat toute au long de celui-ci..

Les matériaux utilisés ne doivent pas détériorer les biens de la Ville, ni être nocifs pour la santé. L'adjudicataire doit maintenir en tout temps sur place une réserve de produits et de matériaux suffisante pour le bon fonctionnement de l'immeuble.

## JUSTIFICATION

Voir Pièces Jointes pour plus de détails.

| Firmes soumissionnaires   | Prix de base     | Autre (préciser) | Total           |
|---|------------------|------------------|-----------------|
| Soumissionnaire 1 Coforce   | 340 078,36<br>\$ |                  | 391 005,09 \$   |
| Soumissionnaire 2 Axia Services   | 297 325,44<br>\$ |                  | 341 849,92 \$   |
| Soumissionnaire 3 Service d'entretien ménager Vimont  | 357 800,00<br>\$ |                  | 411 380,55 \$   |
| Soumissionnaire 4 Les entreprises Fervel inc.   | 507 552,72<br>\$ |                  | 583 558,74 \$   |
| Dernière estimation réalisée  | 395 328,00<br>\$ |                  | 454 528.37 \$   |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                  |                  | 431 948,58 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                  |                  | - 26%           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                            |                  |                  | 241 708,82 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                  |                  | -71 %           |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                |                  |                  | (112 678.44) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                  |                  | - 25 %          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                      |                  |                  | 49 155,17 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                  |                  | 14%             |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense à autoriser pour ce dossier est de 341 849,92 \$ taxes incluses cette dépense est répartie sur 24 mois  
soit:

Année 2018-163 803.09\$.

Année 2019- 170 924.96\$

Année 2020- 7 121.87\$

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement

Voir pièces jointes pour plus de détails.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **L'adjudicataire doit suivre la politique LEED Canada**

L'entreprise aura pour mandat de s'assurer de mettre en place et maintenir une **Politique de nettoyage à faible impact environnemental** qui adresse entre autres des systèmes d'entretien écologique, l'utilisation de produits d'entretien écologique quand cela est possible, l'utilisation de produits concentrés chimiques et les systèmes de dilution appropriés, la formation du personnel d'entretien pour les dangers, l'utilisation, l'entretien et l'évacuation des produits d'entretien chimiques, des distributrices et de leurs emballages, l'utilisation de savons à mains qui ne contiennent aucun agent anti-microbes, sauf ou requis par des normes de Santé ou autre réglementation, l'utilisation d'équipement d'entretien qui réduit les effets sur la qualité d'air intérieure.

### **Politique d'entretien à faible impact environnemental**

Les aspirateurs utilisés doivent rencontrer les normes du programme « Green Label Testing Program » du « Carpet and Rug Institute » et retenir 96 % des particules dont la dimension est de .3 microns. Le fonctionnement de l'appareil ne doit pas générer un niveau de bruit supérieur à 70 dBA. Les processus humides de nettoyage en profondeur des tapis amovibles aux entrées des portes devront permettre le séchage complet de ceux-ci en moins de 24 heures.

Les équipements mécanisés d'entretien (polisseuses, laveuses automatiques, etc.) doivent être munis de garde, de système d'aspiration et être en mesure de retenir les particules fines. Le fonctionnement de ces appareils ne doit pas générer un niveau de bruit supérieur à 70 dBA. Les laveuses automatiques doivent être munies de dispositifs d'alimentation des liquides de nettoyage à vitesse variable.

Les outils et équipements fonctionnant avec des piles doivent utiliser des piles à gel ou d'autres piles à faible impact environnemental.

Lorsqu'applicable, la technologie des microfibrilles actives doit être mise en œuvre pour réduire la consommation de produits chimiques et prolonger la durée des brosses.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Livraison prévue du bâtiment: début janvier 2018

Déménagement graduel: le 20 janvier 2018 à mai 2018

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sous réserve des conditions mentionnées dans le cahier des charges, le contrat convenu avec l'adjudicataire est en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois à partir de la date de la confirmation de l'entente.

S'il est de l'intérêt de la Ville, celle-ci se réserve le droit de changer la date et la période d'exécution du contrat. Dans un tel cas, le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

En vertu de l'article 25.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 16 octobre 2017 à 10 h30 au bureau de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, au 275, rue Notre-Dame Est. L'adjudicataire « Axia Services » est conforme.

L'appel d'offres était sous la responsabilité de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qui en a assumé le suivi ainsi que l'analyse de conformité administrative (voir leur intervention au sommaire).

La Politique de gestion contractuelle de la Ville est incluse dans le document d'appel d'offres.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUFRESNE  
Directeur adjoint

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Directeur adjoint

Le : 2017-11-24

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1177170003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 65,00 \$, à Remorquage Centre-Ville et à Top Speed, au prix unitaire de 40,00 \$, pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 45 116,19 \$ (appel d'offres sur invitation 17-16547 - 2 soumissionnaires) |

Accorder un contrat d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 65,00 \$ à Remorquage Centre-Ville et au prix unitaire de 40,00 \$ à Top Speed pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) ,  
Autoriser une dépense maximale de 45 116,19 \$

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 13:36

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177170003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 65,00 \$, à Remorquage Centre-Ville et à Top Speed, au prix unitaire de 40,00 \$, pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnés et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (Poste de quartier 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 45 116,19 \$ (appel d'offres sur invitation 17-16547 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240393 adoptée lors de sa séance du 5 juillet 2017, autorisé de prolonger pour une période de 6 mois, le contrat accordé à Remorquage Centre-Ville pour des services de dépanneuses avec remorquage et autoriser une dépense additionnelle de 52 922,20 \$.

Cette décision prendra fin le 30 novembre 2017 et dans ce contexte, l'arrondissement doit assurer la continuité des services de remorquage durant la période de transition de la centralisation de la responsabilité du remorquage des véhicules stationnés ou abandonnés aux emplacements interdits, tel que prévu au contrat du printemps 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 240393: Accorder un contrat d'une durée de 6 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage, à Remorquage Centre-Ville pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnées et les voies réservées sur le territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 56 481,83 \$. (appel d'offres sur invitation 16-15687 - 2 soumissionnaires).

CA15 240577: Accorder des contrats, d'une durée de 12 mois, au prix unitaire de 64,98 \$ le remorquage à Remorquage Centre-Ville et au prix unitaire de 60\$ le remorquage à 9273-5893 Québec inc. pour des services de dépanneuses avec opérateurs pour les entrées charretières, les voies publiques, les véhicules abandonnées et les voies réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (PDQ 12, 20, 21, et 22) et autoriser une dépense maximale de 83 340,78\$ (appel d'offres sur invitation - 15-14881 - 3 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres sur invitation 17-165547 a été lancé le 1er novembre 2017 intitulé " Service de remorquage pour les entrées charretières, les véhicules abandonnés et les voies

réservées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, 6 mois" et où cinq (5) soumissionnaires ont été invités à soumissionner. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 novembre 2017, dans les locaux du Service de l'approvisionnement.

Le résumé est comme suit:

Remorquage Centre-Ville est conforme aux exigences des trois contrats PDQ 12, 20, 21, et 22. Le prix unitaire est de 65,00 \$ par remorquage.

Remorquage Top Speed est conforme aux exigences des deux contrats PDQ 21 et 22. Remorquage Top Speed n'a pas soumissionné sur le contrat des PDQ 12 et 20. Le prix unitaire est de 40,00 \$ par remorquage.

3 soumissionnaires ont signifié leur désistement, tel que spécifié dans les pièces jointes.

Il est recommandé:

Remorquage Centre-Ville pour le contrat PDQ 12, 20 pour un montant de 26 904,15\$.

Remorquage Top Speed pour les contrats PDQ 21 et 22 pour un montant de 18 212,04 \$.

## **JUSTIFICATION**

Les services de dépanneuses sont financés par l'arrondissement depuis le 1er janvier 2008 et sont en processus de centralisation des services au printemps 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

D'accorder, à cette fin, le contrat suivant:

- un contrat pour les PDQ 12 et 20 à Remorquage Centre-Ville pour un montant de 26 904,15 \$, taxes incluses;
- un contrat pour le PDQ 21 à Remorquage Top Speed pour un montant de 7 450,38 \$, taxes incluses;
- un contrat pour le PDQ 22 à Remorquage Top Speed pour un montant de 10 761,66 \$, taxes incluses;

Pour un montant total de 45 116,19 \$, taxes incluses.  
Les montants sont imputés au budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Début du contrat: 15 décembre 2017

Fin du contrat: 15 mai 2018 avec 2 possibilités de prolongation de 6 mois chaque.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrea SZABO  
Chef de section - circulation et inspection du  
domaine public

#### **ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-11-20

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1170093004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin que la période allouée pour compléter les travaux soit prolongée au 1er juillet 2018 |

D'approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin que la période allouée pour compléter les travaux soit prolongée au 1 juillet 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 13:37

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170093004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la modification à l'entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants afin que la période allouée pour compléter les travaux soit prolongée au 1er juillet 2018 |

**CONTENU****CONTEXTE**

En raison d'un retard dans l'octroi du contrat par le partenaire de la Ville, Devimco Développement inc., responsable de réaliser les travaux sur les rues Lambert-Closse, du Sussex, Tupper et René-Lévesque, la période allouée pour compléter les travaux est prolongée du 1 décembre jusqu'au 1 juillet 2018.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Sophie MAYES  
Conseillère en aménagement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170093004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Square Children's, un nouveau développement mixte verra le jour sur le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants situé à l'angle des rues Atwater, Tupper, Lambert-Closse et du boulevard René-Lévesque dans l'arrondissement de Ville-Marie. Pour assurer un développement optimal de la propriété du site de l'hôpital de Montréal pour enfants, le projet proposé par le promoteur Devimco Développement inc requiert une reconfiguration importante. Ainsi, deux sections de l'actuelle rue Lambert-Closse seront acquises par 9350-3480 Québec Inc. et à 9333-8580 Québec Inc. et intégrées au terrain développable. Les infrastructures municipales se trouvant sur ces parcelles de terrains devront être déplacées et retirées afin de permettre le développement de ce terrain. De plus, 9333-8580 Québec Inc. consentira à la Ville une servitude sur un de ses terrains afin d'agrandir le parc Henri-Dunant.

Ainsi la Ville souhaite convenir d'une entente avec Devimco l'autorisant à réaliser les travaux sur les infrastructures municipales nécessaires pour libérer le terrain de toute entrave. Cette entente encadre la réalisation des travaux qui doivent se faire dans le respect des normes de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0820, 13 juin 2017:** Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal - Mandater l'OCPM pour tenir les audiences publiques.

**CA17 240485, 12 septembre 2017:** Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert-Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

**DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et Devimco doit être signée afin de débiter les travaux d'infrastructure de la rue Lambert-Closse. Ces travaux consistent à déplacer et condamner des infrastructures souterraines situées dans des portions de la rue Lambert-Closse qui seront vendues au promoteur afin de compléter le remembrement du terrain voué au développement.

Ainsi, le promoteur aura à condamner une conduite d'aqueduc et à détourner une conduite d'égout vers la rue du Sussex. Plusieurs autres travaux connexes sont prévus. L'objectif de ces travaux est de libérer de toute entrave les terrains municipaux dont Devimco fait l'acquisition. Il est à noter qu'afin de réaliser ces travaux, Devimco devra aussi intervenir sur des portions de terrain municipaux qui ne lui seront pas vendus.

L'entente ci-jointe précise la nature des travaux d'infrastructures à être réalisés, les responsabilités respectives ainsi que les échéanciers à être respectés par les parties.

## **JUSTIFICATION**

L'entente doit être approuvée par le Conseil d'arrondissement de Ville-Marie en vertu de la résolutions CA17 240485 et de la résolution à venir du conseil municipal (en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal), et par le promoteur Devimco. Ce projet d'entente vise les travaux suivants :

- abandon de la conduite d'aqueduc de 200 mm de la rue Lambert-Closse ;
- déménagement d'une borne fontaine ;
- installation de la conduite de contournement de l'égout unitaire de 1200 mm de diamètre de la rue Lambert-Closse;
- remplacement de la conduite d'égout unitaire sous-dimensionnée sous la rue du Sussex et ajout de regards ;
- réparation du pavage des rues Tupper et du Sussex suite aux autres travaux réalisés dans ces rues;
- ajout de trottoirs temporaires ;
- déplacement du feu de circulation au coin de la rue du Sussex et du boulevard René-Lévesque Ouest;
- décontamination des sols excavés pendant les travaux.

Le plan d'aménagement du site, la résolution du promoteur permettant la signature du protocole et les plans des travaux d'infrastructures sont joints au présent dossier décisionnel.

Un laboratoire de sol compétent et indépendant effectuera le contrôle qualitatif des matériaux pendant tous les travaux. Les travaux seront réalisés sous la surveillance de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie ou d'une firme qu'elle aura mandatée.

Une entente entre la Commission des Services électriques de la Ville de Montréal et le Promoteur devra être signée afin de coordonner tous ces travaux.

Une garantie bancaire s'élevant à 50% du coût des travaux est exigée avant l'émission du premier permis de construction.

La signature de l'entente permettra de réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires au développement mixte incluant un volet résidentiel. Les travaux devraient débiter à l'automne 2017.

Une attention particulière sera apportée au nettoyage des rues environnantes de façon journalière et à la réduction de poussière pendant toute la période de travaux de

construction.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet est de 390 330,00\$ (toutes taxes incluses).

Le coût estimé pour les honoraires de surveillance de l'ensemble des travaux d'infrastructures est de 20 000 \$, soit un montant approximatif de 4,3% du coût estimé de l'ensemble des travaux d'infrastructures.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous ces coûts sont payables par le Devimco Développement inc Les dépenses qui seront défrayées par la Ville de Montréal pour les différents contrats seront remboursées par le promoteur.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des travaux d'infrastructures souterraines de la rue Lambert-Closse doit se faire en concordance avec l'échéancier des travaux du promoteur Devimco qui prévoit débiter ses travaux d'excavation le 1 novembre 2017. Afin de permettre au promoteur de respecter son échéancier, les conduites de la Ville doivent donc être retirées du terrain qui sera vendu au promoteur avant le 1 novembre 2017. Les travaux d'excavation débiteront dans le secteur sud-est du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants, précisément à l'endroit où sont situées les infrastructures de la rue Lambert-Closse.

Si l'entente n'est pas signée, les travaux de déplacement des conduites ne pourront débiter, retardant ainsi le début du chantier de construction du projet de Devimco. Aucun permis de construction ne pourra être émis avant la signature de cette entente.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication, conjointement avec le promoteur, sera mise en place afin d'informer les résidents du secteur des travaux à venir et de leur planification.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Vente de terrains (portions de la rue Lambert-Closse) au promoteur : 2017-09-25**

**Début des travaux : 2017-10** (suite à la vente de terrains par la Ville au promoteur)

**Fin des travaux : 2017-12**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Jean-François MORIN, Ville-Marie  
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jean-François MORIN, 21 août 2017  
Kathy DAVID, 21 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES  
Chargée de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-18

Louis-François MONET  
Chef de division - Bureau de projets du centre  
-ville

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1173200005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division circulation et occupation du domaine public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018,<br>avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du<br>programme « éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et<br>accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution<br>de 150 000 \$ |

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 14:41

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173200005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme « éco-quartier » dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2018 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000 \$ à l'Éco-quartier de Sainte-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240615 (1163200006) -Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA15 240661 (11532000001)- Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$.

CA14240156 (1144206013) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA13 240683 (1134206008) - Approuver, pour les six premiers mois de l'année 2014, la convention avec l'éco-quartier de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$.

CA11 240721 (1110345004) - Approuver le renouvellement des conventions avec l'éco-

quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter McGill, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2012.

## **DESCRIPTION**

Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. En 2018, les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "( réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour l'Éco-quartier Sainte-Marie sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville- Marie recommande de renouveler la convention avec cet organisme afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Sainte-Marie dans le cadre du programme Éco-quartier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, la performance mensuelle, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc..

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonya NAUD  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166890031**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale et acquitté les honoraires pour services rendus, en date du 30 novembre 2017, au montant de 14 084,44 \$ taxes incluses |

Attendu l'article 11 des clauses administratives dudit contrat ;

De résilier le contrat avec Perform Net pour l'entretien de la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires);

D'acquitter les honoraires pour les services rendus en date du 25 novembre 2017, soit :

- services rendus pour la période du 13 novembre au 19 novembre 2017: 7 042.22 \$
- services rendus pour la période du 20 novembre au 25 novembre 2017: 5 281.68 \$

pour un montant de total de 12 323.90 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 09:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166890031**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier le contrat avec Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale et acquitté les honoraires pour services rendus, en date du 30 novembre 2017, au montant de 14 084,44 \$ taxes incluses |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 16 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a octroyé un contrat de quatre (4) ans au fournisseur Perform-net pour l'entretien sanitaire de la cour municipale pour lequel il était le plus bas soumissionnaire conforme. Nous avons rencontré à plusieurs reprises l'adjudicataire du contrat pour l'aviser de notre insatisfaction quant à la qualité des travaux réalisés. Malgré nos interventions et nos recommandations, l'adjudicataire ne s'est pas conformé aux attentes précisées lors de nos rencontres et décrites dans le devis pour les travaux d'entretien sanitaire à la cour municipale.

Dans un souci du maintien de l'entretien sanitaire à un niveau élevé à la cour municipale, nous avons mandaté une firme externe pour une évaluation de l'entretien général de la bâtisse soit, le 30 mai 2017, le 19 juillet 2017 ainsi que le 9 novembre 2017.

Au vu de la prestation insuffisante de l'adjudicataire, la direction des travaux publics a décidé de procéder à l'annulation du présent contrat. Il est à noter qu'en 11 mois de service, l'adjudicataire s'est vu imposer 6 000 \$ de pénalité sur les travaux réguliers et 8 000 \$ sur les travaux de grand ménage.

Nous nous sommes prévalus de l'article 11 des clauses administratives dudit contrat.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Philippe LEMIRE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890031**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 1 574 467,65 \$ à Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En janvier 2016, la direction des travaux publics confiait à une firme privée les travaux d'entretien ménager et de gardiennage du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Chalet du Mont Royal. Toutes les ressources humaines affectées à l'entretien ménager de ces bâtiments ont été réaffectées à d'autres bâtiments.

Dans la poursuite des efforts consentis pour répondre au Programme quinquennale de main d'oeuvre 2014-2018 ( PQMO), la direction des travaux publics, pour le budget 2017, a conclut de poursuivre l'impartition de l'entretien ménager dans une démarche d'amélioration des processus de travail et recentrer la mission première des travaux publics.

La Cour municipale offre les services 6 jours/semaines. La direction des travaux publics affecte dix-huit employés sur l'entretien ménager à la Cour municipale sur des quarts de travail de jour, de soir et de fin de semaine. De ces dix-huit employés, 10 sont des employés auxiliaires. Les travaux d'entretien ménager n'attirent pas beaucoup d'employés et c'est pour cela que nous avons une grande fluctuation d'auxiliaires qui viennent et qui quittent lors du rappel pour les travaux de voirie et d'horticulture. Dans la dernière année, une cinquantaine d'employés se sont succédé afin d'assurer l'entretien ménager du bâtiment. Il est à noter que les employés permanents affectés à l'entretien ménager à la Cour municipale seront dirigés à l'Hôtel-de-Ville sur les mêmes tâches d'entretien.

De façon plus précise, la Direction des travaux publics a confié le mandat à la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de procéder à un appel d'offres public pour les services d'entretien ménager de la Cour municipale. L'appel d'offres public fut annoncé sur le site SEAO le 9 novembre 2016 sous le numéro: .16-15654. Sept (7) firmes intéressées ont visité les lieux le 20 novembre 2016. Un addenda fût émis le 22 novembre 2016.

La firme débutera les travaux d'entretien ménager à la Cour municipale le 16 janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1150141010 - CA15 240574 du 10 novembre 2015 - Accorder un contrat de 802 964,36 \$ à B.G.S. et associés inc., d'une durée de trente-six mois (3 ans), pour les services d'entretien

ménager et de surveillance du Pavillon du Lac-aux-Castors et du Chalet du Mont-Royal de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 15-14671 – 10 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation.

Le présent contrat vise la fourniture de services professionnels pour l'entretien ménager de la Cour municipale. Le devis technique tient compte de trois volets sur l'entretien ménager, soit l'entretien ménager journalier, le grand ménage ainsi que le volet des événements spéciaux.

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15654, la firme Perform Net (9063-4825 Québec inc.) a déposé une offre de service au montant de 1 574 467,65 \$ (taxes incluses). Cette entreprise est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et de pièces justificatives.

Le présent contrat couvre les services d'entretien ménager complet de la Cour municipale pour une durée de 48 mois (4 ans). Le présent contrat pourra être prolongé pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune.

## **JUSTIFICATION**

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du Bâtiment du Québec ont été

De plus, les validations requises à l'effet que Perform Net (9063-4825 Québec inc.) ne fait pas admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 2 décembre 2016 à 11h24.

Preneur de cahier des charges : 14

Nombre de soumissionnaires : 6

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après :



| Appel d'offres 16-15654<br>Titre : A52 - Entretien ménager de la cour municipale |  |     |                 | Service d'entretien<br>d'immeuble Perform-<br>net (9063-4825<br>Québec inc) | GDI Services<br>(Québec) S.E.C |
|--|--|-----|-----------------|---|--------------------------------|
| Art.1  | Entretien ménager de la cour municipale,<br>conformément au devis technique              | 208 | semaine         | 6 125,00 \$   | 6 621,07 \$                    |
| Art.2  | Grand ménage, conformément au devis<br>technique   | 4   | Annuel          | 22 500,00 \$  | 22 383,57 \$                   |
| Art.3  | Taux horaire par employé pour événements<br>spéciaux, conformément au devis<br>technique | 180 | Taux<br>horaire | 30,00 \$  | 27,98 \$                       |

|               |                        |                 |
|---------------|------------------------|-----------------|
| Sous total    | 1 369 400,00 \$        | 1 471 753,24 \$ |
| TPS           | 68 470,00 \$           | 73 587,66 \$    |
| TVQ           | 136 597,65 \$          | 146 807,39 \$   |
| Montant total | <b>1 574 467,65 \$</b> | 1 692 148,29 \$ |
| Estimé        | 1 747 620,00 \$        |                 |
| Ecart         | -9,91%                 |                 |
| Economie      | <b>(173 152,35) \$</b> |                 |

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance : 2438-0010000-306100-01101-66501

Imputation : 2438-0010000-306111-01101-54590

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon le paragraphe 15 de l'article 2 de l'annexe A du Règlement du Conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités

d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053), l'entretien ménager de la Cour municipale est délégué au Conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Cette décision est aussi en conformité avec les orientations établies dans le cadre du Programme quinquennale de main d'oeuvre 2014-2018 de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-02

Claude DUBOIS  
Adjoint directeur travaux publics

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176890013**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 1 371 600,18 \$ à Coforce inc., d'une durée de 36 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 371 600,18 \$ pour le programme d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires);  
D'accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 36 mois à Coforce inc., soit du 18 décembre 2017 au 17 janvier 2020, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 371 600.18 \$, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 09:51

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176890013**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 1 371 600,18 \$ à Coforce inc., d'une durée de 36 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 17-16338 - 3 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En janvier 2017, la direction des travaux publics confiait à une firme privée les travaux d'entretien ménager de la cour municipale. Malheureusement, considérant l'insatisfaction de la direction des travaux publics sur les services rendus par la firme Perform-net, entreprise dans le domaine de l'entretien ménager, nous avons procédé à la résiliation du contrat. En octobre 2017, nous avons procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un nouveau contrat. De concert avec la direction de l'approvisionnement, nous avons modifié le processus d'évaluation des firmes qui ont participé à cet appel d'offre public. Un système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, est retenu dans cet appel d'offres.

La direction de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public sur le site SEAO le 23 octobre 2017 sous le numéro: 17-16338. Sept (7) firmes intéressées ont visité les lieux le 4 novembre 2017. Un addenda fût émis le 9 novembre 2017. Dans l'intérim entre la résiliation du contrat et l'ouverture du nouvel appel d'offres, la direction des travaux publics a confié l'entretien sanitaire de la Cour municipale à un organisme à but non lucratif, soit l'entreprise Coforce inc.

L'entreprise Coforce inc., étant déjà installé sur les lieux, débutera officiellement les travaux d'entretien ménager à la Cour municipale le lundi 18 décembre 2017 pour un contrat de trois ans soit du 18 décembre 2017 au 17 décembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240617 - 13 décembre 2016 : Accorder un contrat de 1 574 467,65 \$ à Perform Net (9063-4825 Québec inc.) pour une durée de 48 mois (4 ans) afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres public 16-15654 - 6 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation. Le présent contrat vise la fourniture de services professionnels pour l'entretien ménager de

la Cour municipale. Le devis technique tient compte de trois volets sur l'entretien ménager, soit l'entretien ménager journalier, le grand ménage ainsi que le volet des événements spéciaux.

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-16338, l'entreprise Coforce inc. a obtenu la pondération la plus élevée.

L'arrondissement procédera aux paiements sur présentation de factures et de pièces justificatives.

Le présent contrat couvre les services d'entretien ménager complet de la Cour municipale pour une durée de 36 mois (3 ans). Le présent contrat pourra être prolongé pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune.

## **JUSTIFICATION**

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'ef entreprises à licences restreintes de la Régie du Bâtiment du Québec ont été faites le xxx. De plus, les validations requises à l'effet que xxx ne fait pas partie de la liste du registre des er RENA ont été faites le xxx.

Preneur de cahier des charges : 12

Nombre de soumissionnaires : 3

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après :

17-16338 - A52 - Entretien sanitaire  
de la cour municipale de la Ville de  
Montréal

|                                  | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et la problématique</i> | <i>Approche proposée</i> | <i>Capacité de production et échéancier</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i> | <i>Pointage Intérimaire total</i> | <i>Prix</i>     |
|----------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------|---|--|---|-----------------------------------|-----------------|
| <b>FIRME</b>                     | <b>5%</b>                      | <b>10%</b>   | <b>20%</b>               | <b>25%</b>                                  | <b>20%</b>   | <b>20%</b>  | <b>100%</b>                       | <b>\$</b>       |
| GDI Services aux immeubles       | 4,67                           | 7,67   | 18,33                    | 20,33                                       | 17,67  | 16,67   | 85,3                              | 1 953 996,50 \$ |
| Service d'entretien Lagoa        | 2,83                           | 4,83   | 13,00                    | 18,00                                       | 15,00  | 16,00   | 69,7                              |                 |
| Coforce inc.                     | 3,50                           | 6,00   | 15,67                    | 19,83                                       | 16,00  | 18,00   | 79,0                              | 1 371 600,18 \$ |
| 0                                |                                |  |                          |   |  |   | -                                 |                 |
| 0                                |                                |  |                          |   |  |   | -                                 |                 |
| <b>Agent d'approvisionnement</b> | <b>Badre Eddine Sakhi</b>      |  |                          |   |  |   |                                   |                 |

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'e partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont

De plus, les validations requises à l'effet que Coforce inc. ne fait pas partie de la liste du registri publics RENA, ont été faites le 30 novembre 2017 12 h 55min 41 sec.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Provenance : 2438 0010000 306100 01101 66501

Imputation : 2438 0010000 306119 01101 59590

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Philippe LEMIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Danielle CHAURET, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Directeur adjoint

Le : 2017-11-30

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1174405005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Sentier urbain, se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 145 000 \$ |

D'approuver la convention avec Sentier urbain pour la réalisation du plan d'action 2018;  
D'accorder à cette fin une contribution annuelle de 145 000 \$ à même les surplus déjà affecté pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense totale de 145 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 15:20

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174405005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Sentier urbain, se terminant le 31 décembre 2018, pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 145 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1993, Sentier Urbain intervient sur des problématiques liées à l'environnement, l'éducation, la santé et le social. La mission de Sentier Urbain vise à l'amélioration de la qualité de vie de tous grâce à une démarche en trois phases : sensibilisation des populations quant aux problèmes sociaux et environnementaux qu'elles côtoient, une approche éducative pour comprendre l'intervention à venir et susciter une participation collective, une mise en action d'un projet de transformation avec l'inclusion du plus grand nombre.

Au cours des trois dernières années, l'organisme a déposé un programme triennal de verdissement et les résultats obtenus pour la première année sont à la satisfaction de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CA17 240026 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

Résolution : CA11 240119 : Autoriser une affectation de surplus de 87 400 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement pour l'année 2011 et accorder une contribution de 87 400 \$.

Résolution : CA12 240024 : Autoriser une affectation de surplus de 174 800 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement et accorder une contribution de 87 400 \$ pour l'année 2012 et l'année 2013 pour un montant total de 174 800 \$.

Résolution : CA14 240029 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Sentier urbain et accorder une contribution de 100 000 \$ pour l'année 2014, 2015 et 2016 pour la réalisation des projets de verdissement.

**DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une contribution annuelle de 145 000 \$ pour 2018 pour la réalisation des projets de verdissements prévus au plan d'action 2017-2019.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie WAGNER  
Chef de section - Soutien général

**ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

Le : 2017-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175876008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019-2020 » pour le Parc de La Presse et accorder une contribution annuelle de 11 050 \$ pour un montant total de 33 150 \$ |

D'autoriser une affectation de surplus pour financer cette dépense;  
D'approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018 - 2019 -2020» pour des travaux d'entretien au parc de La Presse.

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 33 150 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 15:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175876008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019-2020 » pour le Parc de La Presse et accorder une contribution annuelle de 11 050 \$ pour un montant total de 33 150 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie souhaite confier l'entretien de la place des Montréalaises et du parc de La Presse à l'organisme " Sac à Dos - Brigade verte". Le parc de La Presse est situé au sud-est de l'intersection des rues Saint-Urbain et Saint-Antoine.

Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'ajouter la contribution à l'organisme de réinsertion sociale et économique des personnes en situation d'itinérance et de celles à risque de le devenir.

Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA17 240326 du 14 juin 2017 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2017 » pour le parc de La Presse, et accorder une contribution de 12 409 \$

**DESCRIPTION**

Ne s'applique pas

**JUSTIFICATION**

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac à dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté au parc de La Presse en ayant des équipes sur le terrain: 5 jours par semaine, du lundi au vendredi selon les plages horaires suivantes : de 7 h 30 à 9 h 30; de 11 h 30 à 13 h 30 pour un total de quatre heures par jour en période régulière. 7 jours par semaine selon le même horaire du 18 mai au 18 octobre, en période estivale et touristique.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie  
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nathalie N HÉBERT, 28 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

### **ENDOSSÉ PAR**

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176143005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 676 589,68 \$ à LV construction pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et autoriser une dépense maximale de 762 089,68 \$ (appel d'offres public VMP-17-042 - 8 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 762 089,68 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand (appel d'offres publique VMP-17-042 – 8 soumissionnaires); D'accorder à cette fin, le contrat à LV construction, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 676 589,68 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 16:03

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176143005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de 676 589,68 \$ à LV construction pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et autoriser une dépense maximale de 762 089,68 \$ (appel d'offres public VMP-17-042 - 8 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un aire de jeux dans la partie nord du parc Jos-Montferrand, afin de le mettre au goût du jour. Le parc Jos-Montferrand deviendra un lieu accueillant et convivial pour tous. La partie sud, où il y a un terrain de soccer, sera réaménagée ultérieurement par le Service des grands parcs, Du Verdissement Et Du Mont-Royal. Les travaux d'aménagement de cette section du parc Jos-Montferrand s'inscrivent dans l'esprit de rénovation et d'amélioration générale d'un parc de quartier dont les aménagements datent du début des années quatre-vingt.

La Division des Parcs et de l'horticulture a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 7 novembre 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2017.

Ce parc est bordé à l'est par la rue Du Havre, à l'ouest par la rue Frontenac, entre les rues Sainte-Catherine au sud, et du boulevard De Maisonneuve, au nord.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240040 : D'adhérer aux objectifs du Programme de réfection des terrains de balle pour réhabiliter le terrain de balle du parc Jos-Montferrand.

**DESCRIPTION**

L'aménagement consiste principalement à la mise en place d'aires de jeux, soit d'un terrain de basketball et de tables de tennis de table, l'aménagement d'un sentier avec mobilier urbain, la création de plates-bandes de vivaces, la plantation d'arbres, l'installation de nouvelles clôtures, ainsi que l'optimisation de l'éclairage. Le mobilier de parc (bancs, corbeilles et potence de parc) est fourni par la Ville et l'entrepreneur doit transporter et installer ce mobilier.

Les travaux de plantation des vivaces ne font pas partie intégrante du présent mandat. (travaux en régie)

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public VMP-17-042 visant les travaux d'aménagement précités, au total quatorze (15) représentants d'entreprise se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et huit (8) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

| Firmes soumissionnaires   | Prix              | Contingences     | Total (TTC)        |
|---|-------------------|------------------|--------------------|
| LV Construction   | 615 081,53<br>\$* | 61 508,15<br>\$* | 676 589,68<br>\$*  |
| Les Excavations Super inc.  | 677 312,55 \$     | 67 731,26 \$     | 745 043,81 \$      |
| Construction Urbex inc.   | 708 513,09 \$     | 70 851,31 \$     | 779 364,40 \$      |
| Aménagements Sud-Ouest  | 723 234,14 \$     | 72 323,41 \$     | 795 557,56 \$      |
| 9052-1170 Québec inc. F.A.S.R.S. Le Groupe Vespo  | 742 495,18 \$     | 74 249,52 \$     | 816 744,70 \$      |
| Salvex inc.   | 784 388,19 \$     | 78 438,82 \$     | 862 827,02<br>\$*  |
| Bau-Québec Ltée   | 914 231,45 \$     | 91 423,15 \$     | 1 005 654,60<br>\$ |
| Les entreprises Ventec inc.   | 997 637,55 \$     | 99 763,55 \$     | 1 097 399,10<br>\$ |
| Dernière estimation réalisée  | 587 797,50 \$     | 58 779,75 \$     | 741 947,39 \$      |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                   |                  | 847 397,61 \$      |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                   |                  | 25,25 %            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                            |                   |                  | 420 809,42 \$      |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                   |                  | 62,20 %            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                |                   |                  | -66 938,99 \$      |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                   |                  | -9,00 %            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                      |                   |                  | 68 454,13 \$       |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                   |                  | 10,12 %            |

\* Montant corrigé

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que LV construction (plus bas soumissionnaire) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et qu'aucun des administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 30 novembre 2017.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de 85 500 \$ (taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

Disposition des sols: 50 000 \$

Frais de laboratoire et autres frais technique: 15 000 \$

Fourniture de mobilier urbain standard de la Ville: 15 000 \$

Fourniture des végétaux: 5 000 \$

Panneau de chantier: 500 \$

La dépense totale à autoriser est de 762 089,68 \$ (taxes incluses).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En plus de créer une aire de jeu pour enfants attrayante et sécuritaire, à proximité de riverains ayant de jeunes familles, ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie générale du milieu et favorisera les échanges sociaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Octroi du contrat:** Décembre 2017

**Réalisation des travaux:** Printemps 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

Par ailleurs, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Josée POIRIER, Ville-Marie

Lecture :

José PIERRE, 27 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LEMAY  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



(1)

**Dossier # : 1177579007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels au montant de 294 744,16 \$, avec Chevalier Morales inc. pour les services d'Architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 383 167,41 \$ (appel d'offres public VMP-17-025 - 3 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 383 167,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac, (appel d'offres publique VMP-17-025 - 3 soumissionnaires) ;
2. d'approuver la convention avec la firme Chevalier Morales inc.;
3. d'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Chevalier Morales inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total maximale de 294 744,16 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 10:28**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177579007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels au montant de 294 744,16 \$, avec Chevalier Morales inc. pour les services d'Architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 383 167,41 \$ (appel d'offres public VMP-17-025 - 3 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Inaugurée en 1989, la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac est un haut lieu culturel de l'arrondissement de Ville-Marie et fait partie du réseau Accès Culture qui regroupe 24 diffuseurs en arts de la scène et en arts visuels de Montréal. Elle partage le même bâtiment que la Bibliothèque Frontenac de l'arrondissement de Ville-Marie. À l'intérieur de ses deux salles d'exposition, sa salle de spectacle de 314 sièges et son hall d'entrée, elle présente chaque année quelques 150 événements tels que des concerts, des spectacles, des projections et des expositions.

Le programme de rénovation et d'amélioration du bâtiment se divise en deux phases. La première, qui vise à corriger un grave problème de visibilité et de publicité, est présentement en cours et comprend des interventions intérieures et extérieures de mise en valeur du bâtiment. La seconde, pour laquelle le présent contrat de services professionnels est nécessaire, vise essentiellement la rénovation de la salle de spectacle ainsi que certains travaux connexes d'accessibilité universelle et de mise aux normes.

La salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac est d'une superficie de 650 mètres carrés. Suite à près de 30 ans de service sans rénovation majeure, ses installations sont désuètes et ne permettent pas l'accès à un public et à des artistes à mobilité réduite. Ses équipements de scène doivent être mis à niveau incluant, entre autres, une amélioration de son acoustique, une modification à la configuration des espaces, un réaménagement des consoles de son et d'éclairage ainsi qu'une mise à niveau des systèmes mécaniques, électriques et de sécurité incendie selon les normes en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Bon de commande 1200821** : Accorder un contrat à Beaudoin Hurens inc. au montant de 13 863,11 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels en ingénierie électrique et structurale de mise en valeur de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac.

**Bon de commande 1200827** : Accorder un contrat à Nathalie Thibodeau Architecte au montant de 23 385,92 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels en architecture de mise en valeur de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac.

**CA17 240539** : Accorder un contrat de 95 63,21 \$ à Procova inc. pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 227 834,36 \$ (appel d'offres public VMP-17-040, 2 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste principalement au remplacement des 314 sièges de la salle de spectacle, des portes d'entrée principale, du revêtement de sol et de scène, des panneaux acoustiques, à l'ajout d'éclairage dans les allées, de supports structuraux pour l'ajout d'éclairage de scène et au réaménagement de la régie pour une meilleure ergonomie et acoustique.

L'aspect d'accessibilité universelle du projet prévoit l'aménagement de sièges pour un public à mobilité réduite, l'ajout de mécanismes d'ouverture automatique des portes principales et un réaménagement des aires déambulatoires menant de la salle de spectacle aux coulisses et aux loges pour les artistes à mobilité réduite.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Chevalier Morales inc. pour rendre les services suivants :

- Relevés;
- Plans et devis;
- Estimation et analyse des coûts;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans « tels que construits ».

Tout au long de leur prestation de services, les firmes composant l'équipe à qui le projet sera octroyé seront encadrées par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal et le personnel technique de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public VMP-17-025, onze (11) firmes se sont procurées le cahier des charges sur le site SÉAO, et trois (3) soumissions ont été déposées. Sur ces onze (11) firmes, huit (8) sont des firmes d'architecture et trois (3) sont des firmes d'ingénierie, ces dernières ne pouvaient donc pas déposer d'offre et agir à titre de coordonnateur comme l'exigeaient les documents d'appel d'offres.

Sur les huit (8) firmes d'architecture, un (1) soumissionnaire s'est désisté en mentionnant que son carnet de commandes était trop chargé à la période prévue pour la prestation de services, deux (2) se sont justifiés en soulignant leur incapacité à réunir une équipe regroupant toutes les spécialités des services supplémentaires requis, et deux (2) autres n'ont pas donné suite. Les trois (3) firmes ayant déposé une offre de services se sont toutes avérées conformes et ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leurs enveloppes de prix. La validité de ces soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur date de dépôt, le 18 septembre 2017. Un (1) addenda a été émis :

- 1- **Addenda 1** : clarification à l'effet qu'aucune garantie d'exécution et de soumission n'est requise dans le cadre de l'appel d'offres et de la prestation de services.

Les onze (11) preneurs du cahier des charges sont :

- 1- Affleck de la Riva Architectes
- 2- Architectes Labonté Marcil, s.e.n.c.
- 3- Beaudoin Hurens inc.
- 4- Cardin Ramirez Julien, architectes
- 5- CGA Architectes inc.
- 6- Chevalier Morales inc.
- 7- DMA Architectes, s.e.n.c.r.l.
- 8- Gestion Olivier Pearl Poddubiuk inc.
- 9- Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc.
- 10- Les Services exp. inc.
- 11- Tetra Tech QI inc.

Les trois (3) preneurs du cahier des charges qui ont remis une offre de service sont :

- 1- Architectes Labonté Marcil, s.e.n.c.
- 2- Cardin Ramirez Julien, architectes
- 3- Chevalier Morales inc.

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix pour services de base (avant taxes) | Prix pour services supplémentaires (avant taxes) | Contingences 10% (avant taxes) | Total                |
|---|--------------|-------------|--|--|--------------------------------|----------------------|
| Architecte Labonté Marcil s.e.n.c.  | 73,83        | 3,14        | 152 282,00 \$                            | 159 250,00 \$                                    | 31 153,00 \$                   | 394 002,08 \$        |
| Cardin Ramirez Julien, architectes  | 73,67        | 4,03        | 111 366,00 \$                            | 130 975,00 \$                                    | 24 234,10 \$                   | 306 494,72 \$        |
| <b>Chevalier Morales inc.</b>   | <b>73,33</b> | <b>4,18</b> | <b>122 750,00 \$</b>                     | <b>110 300,00 \$</b>                             | <b>23 305,00 \$</b>            | <b>294 744,16 \$</b> |
| Dernière estimation réalisée à l'interne  |              |             | inclus                                   | inclus   | inclus                         | 285 259,20 \$        |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)   |              |             |  |  |                                | 9 484,96 \$          |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100   |              |             |  |  |                                | 3,32 %               |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)                        |              |             |  |  |                                | 11 750,56 \$         |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100 |              |             |  |  |                                | 3,99 %               |

Les membres du comité de sélection, tenu le 28 septembre 2017, ont recommandé de retenir l'offre déposée par la firme Chevalier Morales inc. (architecture) incluant Dupras-Ledoux inc. (électromécanique et éclairage), Latéral s.e.n.c. (structure), Octave Acoustique inc. (consultant en acoustique), GLT+ (consultant en code du bâtiment), Entrac (ergonomie), Englobe (hygiène industrielle) et Éléments Consultant (développement durable - LEED). Cette équipe a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

L'offre déposée par l'adjudicataire se situe à 3,32 % au-dessus de la dernière estimation réalisée à l'interne par le SGPI. Cet écart est acceptable. L'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de la deuxième meilleure note est minime, à 3,99 %, signe d'une saine concurrence sur le marché et que les prix soumis reflètent le marché et les efforts à



produire pour concevoir le projet.

Un budget de pour travaux contingents de (10 %) 26 794,92 \$, taxes incluses, servira aux services additionnels requis de la part de l'adjudicataire en cours de projet, lorsqu'approuvés préalablement par le Directeur. Ces services ne sont pas couverts par les services de base ou les services supplémentaires connus. Ils incluront, notamment, des relevés additionnels ainsi que différentes expertises qui pourraient apparaître nécessaires lors de l'élaboration du projet.

Un budget d'incidences de (33 %) 88 423,25 \$, taxes incluses, servira à couvrir les coûts engendrés par des services qui n'ont pas été inclus dans l'appel d'offres de services professionnels et qui pourraient être réalisés par d'autres consultants spécialisés au cours de la réalisation du projet : design d'intérieur, spécialiste en appareil de scène, d'éclairage et de sonorisation, spécialiste en mobilier intégré, spécialiste en logistique et déménagements spéciaux, etc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense à autoriser pour ce projet est de 383 167,41 \$.  
Ce montant comprend les honoraires de base et supplémentaires de 267 949,24 \$ (taxes incluses), un montant pour services contingents de 26 794,92 \$ (taxes incluses) et un budget d'incidences de 88 423,25 \$ (taxes incluses).

Cette dépense sera répartie comme suit : 249 058,82 \$ en 2018 et 134 108,59 \$ en 2019.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement Ville-Marie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par la valeur des travaux qui sont directement visés par la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal*, le projet de rénovation de la salle de spectacle n'y serait théoriquement pas assujéti, puisqu'en excluant tous les coûts relatifs au remplacement architectural des finis (dont le remplacement des fauteuils) qui sont exempts de la politique, le coût estimé des travaux est inférieur à 500 000 \$. Néanmoins, dans l'esprit de la politique, le contrat inclut des honoraires d'accompagnement LEED qui permettront de consigner les efforts qui auront été développés en phases de conception et de construction pour le cumul de points menant à une certification LEED, sans toutefois imposer une telle certification. En outre, les directives de la Ville concernant, notamment, la gestion et l'élimination des déchets de construction et de démolition ainsi que l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles, ont été ajoutées aux documents d'appel d'offres.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'échéancier de conception et des travaux est régi par les délais de planification impératifs de la programmation culturelle de la Maison de la culture Frontenac. En effet, cette programmation doit être planifiée dix-huit (18) mois à l'avance. Ainsi, l'équipe de projet doit s'engager dès maintenant à réaliser le projet selon l'échéancier présenté dans les documents d'appel d'offres et rigoureusement s'y conformer à chaque étape sous peine de mettre en péril le calendrier culturel de l'organisme. Cet échéancier prévoit un début de prestation des services professionnels en décembre 2017 et des travaux de janvier à août 2019, à temps pour la rentrée culturelle de l'automne 2019. Tout report dans les approbations, la durée de conception, l'appel d'offres ou les travaux demanderait de revoir la programmation de cette rentrée culturelle. L'échéancier de réalisation du projet demeure tout de même réaliste.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La phase de conception du projet ne devrait entraîner aucune interruption de service dans la gestion du bâtiment ou la programmation culturelle. Le personnel de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac sera tout de même tenu au courant de l'évolution de l'échéancier de réalisation et participera d'ailleurs à certaines réunions de conception. Le personnel informera à son tour les usagers et les employés des phases subséquentes du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis : décembre 2017 à août 2018  
Appel d'offres construction : août-septembre 2018  
Octroi au CA : octobre 2018  
Début des travaux : janvier 2019  
Fin des travaux : août 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
Sommaire rédigé sur la base des informations de Nicolas Hains de la firme Cima+.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Assya BENEDEDOUCH, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 17 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LONGPRÉ  
Chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle BONNEAU  
c/d gestion de projets immobiliers

Le : 2017-11-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par interim  
Direction de la Gestion des Projets Immobiliers

**Approuvé le :** 2017-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-11-24



**Dossier # : 1175179010**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé et accorder une contribution totale de 50 000 \$ |

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Réseau Accorderie;  
D'accorder une contribution totale de 50 000\$ pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-05 13:12

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175179010**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec Réseau Accorderie pour le développement d'un projet d'accorderie dans le quartier Centre-Sud, intégrant un volet de soins de santé et accorder une contribution totale de 50 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a été approché pour soutenir, dans le cadre d'un projet pilote, la mise en place d'une accorderie dans le quartier Centre-Sud. Une accorderie permet de regrouper les résidents d'un même territoire pour permettre d'échanger entre eux des services divers, sur la base de leurs savoir-faire et ce sans aucune contrepartie financière. Ces services prennent diverses formes : constitution d'un groupe d'achat alimentaire, accompagnement à des rendez-vous, réalisation de travaux domestiques, offre de cours de danse ou de langues, réparations, covoiturage, etc. Le Réseau Accorderie est constitué actuellement de quatorze accorderies au Québec, dont deux à Montréal. Il compte près de 4 000 adhérents qui proposent plus de 1000 services différents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet vise à soutenir l'implantation d'une accorderie dans le quartier Centre-Sud, où une forte proportion de citoyens sont confrontés à des enjeux de pauvreté. Le fonctionnement de l'accorderie est simple : chaque membre AccordeurE met à la disposition des autres ses compétences et son savoir-faire sous la forme d'offres de services. Chaque échange de service est comptabilisé dans une banque de temps, selon le principe « une heure de service rendu vaut une heure de service reçu », quels que soient le service rendu et les compétences exigées. Les membres de la communauté mettent donc de l'avant leurs compétences propres et utilisent l'expertise des autres pour répondre à leurs besoins. Misant sur ce modèle d'échange de service et d'appui communautaire, le projet Accorderie

du Centre-Sud mettra de l'avant le concept de "communauté soignante" dans lequel personnel soignant, patients et citoyens s'engagent ensemble à améliorer la santé de leur communauté et à briser l'isolement social des personnes malades. Le projet permettra de financer la coordination du projet et la mobilisation citoyenne des futurs membres.

Une présentation du concept et du projet de communauté soignante peut être visionnée au <https://youtu.be/0RWJbAmGuFQ>.

## **JUSTIFICATION**

Une accorderie est une forme de solidarité et d'entrepreneuriat social, qui favorise la mixité sociale sur un territoire donné et qui répond aussi aux besoins de personnes en situation de pauvreté ou d'isolement. Cette initiative contribuera à générer et à reconnaître la valeur de l'implication citoyenne dans le développement et la transmission des connaissances, de même qu'au sentiment d'appartenance à la communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services et activités réalisés à la suite de la mise en place de l'Accorderie dans le quartier Centre-Sud contribueront à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les échanges de services et l'éducation par la coopération permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils renforcent les solidarités entre personnes d'âge, de sexe, de culture et de revenu différents, favorisent la mixité sociale des réseaux et renforcent le sentiment de communauté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) de la convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme et le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2017-11-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1175876009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019» pour la place des Montréalaises et accorder une contribution totale de 46 866 \$ |

D'approuver la convention avec le partenaire Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018 - 2019» pour des travaux d'entretien de la place des Montréalaises.

D'accorder, à cette fin, une contribution de 46 866 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-05 14:26

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175876009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2019» pour la place des Montréalaises et accorder une contribution totale de 46 866 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie souhaite confier l'entretien de la place des Montréalaises à l'organisme " Sac à Dos - Brigade verte". La place des Montréalaises est située entre les rues Hôtel-de-Ville, St-Antoine, Viger, nouvelle place piétonne sur Sanguinet.

Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'ajouter la contribution à l'organisme de réinsertion sociale et économique des personnes en situation d'itinérance et de celles à risque de le devenir.

Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

ne s'applique pas

**JUSTIFICATION**

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac à dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté à la place des Montréalaises en ayant des équipes sur le terrain 5 jours par semaine, du lundi au vendredi selon les plages horaires suivantes : de 7 h 30 à 9 h 30; de 11 h 30 à 13 h 30 pour un total de quatre heures par jour en période régulière. 7 jours par semaine selon le même horaire du 18 mai au 18 octobre, en période estivale et touristique.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

voir aspect financier et intervention financière

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution va permettre la réalisation du plan d'action proposé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes sont tenus par la convention de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie  
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Lucie CAREAU, 30 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

### **ENDOSSÉ PAR**

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1176890014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec MU pour la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy et accorder une contribution de 45 000 \$ |

D'approuver la convention avec MU, pour la réalisation de projet de murale pour l'année 2018;

D'accorder, à cette fin, la contribution suivante :

- 45 000 \$ pour MU;

D'imputer cette dépense de 45 000 \$, à même les surplus déjà affectés dans le dossier 1166890018, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 11:02

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176890014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec MU pour la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy et accorder une contribution de 45 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction des travaux publics fait appel à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur la structure de béton qui orne l'entrée principale du nouveau clos de voirie situé au 1455 rue Bercy. Étant un secteur peu achalandé, nous profitons de ces nouvelles installations pour habiller ce muret d'une murale pour éviter que les graffiteurs se servent de cette grande toile pour effectuer eux-mêmes leurs arts urbains non convoités. Le projet est évalué à 45 000 \$. Les travaux seront réalisés au printemps 2018. La division des parcs a déjà procédé à la plantation d'arbres et procédera à la plantation de fleurs au printemps prochain. Le duo de végétation et murale embellira le secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1166890028 - CA16 240485 du 6 octobre 2016 - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec MU et accorder une contribution de 25 000 \$ pour la réalisation d'une murale dans le Quartier Latin au 1567, rue Saint Denis

**DESCRIPTION**

Confier le mandat à l'organisme MU (murale urbaine) pour la réalisation d'une murale sur le muret central de l'entrée principale au 1455 rue Bercy. Le concept devra faire l'approbation de la direction des travaux publics avant le début desdits travaux. L'organisme MU s'engage à entretenir cette murale sur une période de cinq ans.

**JUSTIFICATION**

Les projets de murales rejoignent les préoccupations de l'arrondissement au chapitre de la propreté et de la lutte aux graffitis. Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que l'organisme MU recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le: 29 novembre 2017 à 15h

De plus, les validations requises à l'effet que l'organisme MU recommandé ne fait pas partie

de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 5 décembre 2017 à 08:00

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 5 décembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

Le : 2017-12-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1170318011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Multisports Métro dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$ |

D'approuver la convention à intervenir avec l'organisme Multisports Métro et la contribution de 15 000\$ pour appuyer la première édition de La Classique 5km Montréal souterrain à se tenir le 18 février 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 14:15

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention avec Multisports Métro dans le cadre de l'évènement « La Classique 5km Montréal souterrain » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a reçu une demande de soutien financier de l'organisme à but non lucratif Multisports Métro, organisateur de lesclassiques.ca pour un nouvel évènement portant le nom de *La Classique 5km Montréal souterrain* . Cette course hivernale aura lieu le 18 février 2018 et se tiendra dans le réseau souterrain du centre-ville.

Cet évènement ne cadrant pas avec les critères du *Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017*, il apparaît néanmoins intéressant pour la mise en valeur et l'animation du Montréal souterrain (RÉSO). Conséquemment, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder, à titre d'exception, une somme de 15 000\$ à Multisports Métro pour soutenir financièrement la logistique et les opérations de communication de *La Classique 5km Montréal souterrain 2018*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

La mission de Multisports Métro est de prévenir le décrochage physique chez les adolescents, les jeunes familles et les retraités par la rencontre des acteurs de vie active dans les communautés, l'éducation; le développement du sentiment de compétence et le soutien à l'autonomie pour des collectivités durablement actives et vivantes. Inspiré du «**Yes we can**» de Barack Obama, Multisports Métro a repris l'initiative de la double olympienne en triathlon Kathy Tremblay, créatrice du Circuit des Classique en 2016. Multisports Métro a créé lesclassiques.ca pour étendre le concept sur le territoire de Montréal.

Pour l'évènement du 18 février, qui constitue la première édition de *La Classique 5km Montréal souterrain* , Multisports Métro s'est associé à divers partenaires, notamment la SDC Destination centre-ville. La course, qui fera revivre un évènement qui s'est déjà tenu dans le Montréal souterrain de 2006 à 2008, débutera à 7 h 30 à partir du complexe Les

Cours du Mont-Royal sur la rue Sainte-Catherine Ouest. Mis à part la promotion de l'activité physique, l'événement constituera un nouvel événement hivernal attrayant au centre-ville et permettra de faire découvrir le réseau souterrain sous un nouvel angle. Multisports Métro prévoit tenir une fête au Complexe Desjardins à la fin du parcours. Une carte du circuit parcouru par les coureurs peut être consultée en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

L'aide financière accordée par l'arrondissement serait utilisée pour le lancement de l'événement, les communications, la bonification de l'expérience des participants, la diffusion du parcours et sa commercialisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Affecter un montant de 15 000 \$, à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une entente de visibilité, de communication et de promotion du projet est prévue dans la convention avec l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-12-05

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1177763002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 86 668,45 \$ à Agence ReliefDesing.CA. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 -3 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 - 3 soumissionnaires) ;

D'approuver la convention avec Agence ReliefDesign.CA Inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Agence ReliefDesign.CA Inc, soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 78 789,50 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_**Signataire :**

Alain DUFORT  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**Dossier # : 1177763002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 86 668,45 \$ à Agence ReliefDesing.CA. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 -3 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture appel d'offres sur invitation VMI-17-023 - 3 soumissionnaires) ;

D'approuver la convention avec Agence ReliefDesign.ca.inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Agence ReliefDesign.ca.inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 86 668,45 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 15:02

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177763002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 86 668,45 \$ à Agence ReliefDesing.CA. inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Miville-Couture et autoriser une dépense maximale de 86 668,45 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-17-023 -3 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Miville-Couture est situé dans le district de Saint-Jacques au coin de l'intersection du boulevard René-Levesque et la rue Amherst. À ce jour, le parc Miville-Couture, d'une superficie d'environ 800 mètres carrés, est aménagé de quelques bancs, sentiers en pavés, plusieurs arbres en maturité et une sculpture en ciment blanc. Cette sculpture est nommée Les Clochards Célestes de l'artiste Pierre Yves Angers et elle se veut un hommage aux formes d'entraide en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes.

Dans le but de supporter l'équipe en place, la Direction des travaux publics désire engager des services professionnels d'une firme spécialisée en architecture de paysage pour l'élaboration des plans, devis, l'estimation, l'accompagnement durant l'appel d'offre et la surveillance de travaux pour l'aménagement du parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel - Comité exécutif (24-03-2010). Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Saint-Roch pour la cession à la Ville d'une oeuvre d'art public du sculpteur Pierre Yves Angers, en hommage aux oeuvres de la Maison du Père, et approuver la convention entre la Ville et l'artiste qui établit les conditions d'entretien

**DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste à offrir à l'Arrondissement de Ville-Marie les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis, suivi de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre du réaménagement du parc Miville-Couture. Le contrat prévoit aussi l'accompagnement de l'arrondissement dans la révision des documents proposés par la firme.

L'aménagement consistera à une mise à niveau du parc au goût du jour en conservant sur place l'oeuvre d'art existant incluant un nouveau revêtement au sol, remplacement du mobilier, une bonification des surfaces végétales et de l'éclairage.

La firme devra coordonner et contrôler l'ensemble des activités pour la mise en œuvre du projet tel que décrit dans le Projet de Convention mise en annexe.

Le volet environnemental qui comprend la réalisation du devis technique de réhabilitation environnementale et l'estimation des coûts pour la gestion des sols devra être sous la responsabilité d'une firme spécialisée engagé par la Ville.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 9 novembre 2017. Après 10 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 27 novembre 2017 à 11 h. Dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, quatre (4) firmes (Relief Design, Lashley, Turquoise Design et Atelier B3) ont été invitées à déposer une offre de services.

Trois (3) des quatre (4) firmes invitées ont soumis une offre de service. La firme Turquoise Design s'est retirée du processus en évoquant ne pas pouvoir livrer les services demandés.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les addenda visent à éclaircir des questions concernant l'aménagement de l'oeuvre d'art existant, des précisions sur la coordination et des questions servant à remplir le formulaire de soumission.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Quatre (4) firmes ont été invitées à produire une offre de services. Des quatre (4) firmes, trois (3) offres de services ont été reçues puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1).

Deux (2) firmes sur trois (3), soit agence Agence Reliefdesign.ca.inc et Lashley + Associates Corporation ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

La firme Atelier B3 n'a pas obtenu la note de passage.

**Dans le dernier Addenda, un surveillance en résidence a été demandé. La firme Relief Design a inclus cette demande en décrivant les services rendus dans son document d'offres et dans les heures prévisionnelles prévues dans le formulaire de soumission.**

**Ayant pour but de rendre équitable et juste la formule de soumission des deux soumissionnaires nous avons égalisé les heures prévisionnelles et en reformulant le calcul, le soumissionnaire retenu est Agence Relief Design.**

| <b>Soumissions conformes<br/>(un soumissionnaire)</b> | <b>Note<br/>finale</b> | <b>Montant<br/>forfaitaire</b> | <b>Contingence (10%)<br/>incluant taxes</b> | <b>Total</b> |
|---|------------------------|--------------------------------|---|--------------|
|---|------------------------|--------------------------------|---|--------------|

|  |         | <b>incluant taxes</b> |             |              |
|--|---------|-----------------------|-------------|--------------|
| Agence Reliefdesign.ca.inc   | 78.67 % | <b>78 789,50 \$</b>   | 7 878,95 \$ | 86 668,45 \$ |
| Lashley + Associates Corporation   | 75.50 % | <b>52 796,52 \$*</b>  | n/a         | 52 796,52 \$ |
| Dernière estimation réalisée   | n/a     | <b>76 725,00 \$</b>   | n/a         | 76 725,00 \$ |
| Moyenne des prix reçus   |         |                       |             | 65 793.01 \$ |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br><i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)</i>                        |         |                       |             | 25 992.98 \$ |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br><i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> |         |                       |             | 33 %         |
| Écart entre la soumission et l'estimé de 69 750.00 \$<br><i>((Estimé - Prix de la soumission taxes et contingences incluses) / Estimé) x 100</i>                   |         |                       |             | 11.47 %      |

**\*Le montant soumissionné ne tient pas compte d'une surveillance en résidence demandé dans l'appel d'offres (Addenda no 2)**

L'estimé de l'arrondissement a été effectué de manière à détaillée en évaluant les ressources requises, les taux horaire basés sur les prix du marché ainsi que les heures prévisionnelles. Ceci mène l'estimé à un montant de 69 750.00 \$, taxes incluses. Il est à noter que cet estimé ne tient pas compte de la surveillance environnementale ainsi que du laboratoire, tous deux traités dans des mandats distincts.

**Il est proposé d'approuver un montant représentant un 10 % de la valeur du contrat soit 7 789,50 \$ dans le but de prévoir des contingences pour les services professionnels.**

Le soumissionnaire Agence Relief Design.ca Inc, n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le parc Miville-Couture est situé dans le district de Saint-Jacques au coin de l'intersection du boulevard René-Levesque et la rue Amherst.  
Le montant de la dépense à autoriser pour ce dossier est de 89 668,45\$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 78 789,50 \$ et un budget de contingences de 7 878,95 \$ (taxes incluses).  
Cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement."

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

|   |
|---|
| Octroi du contrat par le CA (serv. prof) : 12 décembre 2017 |
| Début du mandat plans et devis : décembre 2018              |
| Fin du mandat plans et devis : Mars 2018                    |
| Appel d'offres travaux : Printemps 2018                     |
| Octroi du contrat par le CA (travaux) : Printemps 2018      |
| Début du mandat de surveillance : Été 2018                  |
| Fin du mandat de surveillance et bilan: Fin été 2018        |

Mandat global s'échelonne de janvier à la fin de l'été 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie

Lecture :

Nathalie N HÉBERT, 4 décembre 2017

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana MELENDEZ  
Architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2017-11-30

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1170619009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 704 \$ |

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ au Comité social Centre-Sud inc;
- 4 000 \$ au Centre récréatif Poupart inc;
- 5 000 \$ au Comité logement Ville-Marie de Montréal;
- 650 \$ à La R'Voyure Projet Traditionnel
- 1 000 \$ à la Fondation de la Commission scolaire de Montréal;
- 500 \$ au Jeune Conseil de Montréal;
- 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville;
- 780 \$ à l'Association des résidents du Vieux-Montréal;
- 3 774 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie.

D'imputer cette dépense totale de 25 704 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-08 09:50

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170619009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 25 704 \$ |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

| Montant  | Nom de l'organisme et coordonnées  | District      |
|----------|--|---------------|
| 5 000 \$ | Madame Armandine Siess<br>Comité social Centre-Sud inc<br>1710, rue Beaudry<br>Montréal (QC) H2L 3E7<br>Téléphone : 514-596-7092, poste 7099<br>* Souper de Noël 2017  | Saint-Jacques |
| 4 000 \$ | Madame Marie-Josée Lacasse<br>Centre récréatif Poupart inc.<br>1552, rue Dufresne<br>Montréal (QC) H2K 3J5<br>Téléphone : 514-524-7543<br>* Aide au maintien du camp de la semaine de relâche 2018 (Du 5 au 9 mars 2018)   | Sainte-Marie  |
| 5 000 \$ | Monsieur Éric Michaud<br>Comité logement Ville-Marie de Montréal<br>2.6-1710, rue Beaudry<br>Montréal (QC) H2L 3E7<br>Téléphone : 514-521-5992<br>* Projet visant à établir un inventaire des projets de logements sociaux | Saint-Jacques |
| Montant  | Nom de l'organisme et coordonnées  | District      |

|                 |  |  |
|-----------------|--|--|
| <b>650 \$</b>   | <p>Monsieur Sébastien Chalumeau<br/> La R'voyure projet traditionnel<br/> 12364, rue Notre-Dame des anges<br/> Montréal (QC) H4J 2C4<br/> Téléphone : 514-701-1497<br/> * Événement « Les manteaux su'l'lit pis les bottes dans l'Bain » au Bain Mathieu, le 3 février 2018.</p>   | <p>Hors territoire<br/> Événement a lieu dans le district de Saint-Jacques</p> |
| <b>1 000 \$</b> | <p>Madame Edith Allard<br/> Fondation de la Commission scolaire de Montréal<br/> École secondaire Pierre-Dupuy<br/> 3737, rue Sherbrooke Est<br/> Montréal (QC) H1X 3B3<br/> Téléphone : 514-596-5711, poste 1374<br/> * Projet à l'école secondaire Pierre Dupuy pour les étudiants qui participeront à la course du Grand défi Pierre Lavoie</p> | <p>Sainte-Marie</p>  |
| <b>500 \$</b>   | <p>Monsieur Simon Charron<br/> Jeune conseil de Montréal<br/> 275, rue Notre-Dame Est (bureau 3.110)<br/> Montréal (QC) H2Y 1C6<br/> Téléphone : 438-399-3155<br/> * 31<sup>e</sup> édition du Jeune conseil de Montréal s'échelonnant de juillet 2017 à janvier 2018.</p>   | <p>Saint-Jacques</p>   |
| <b>5 000 \$</b> | <p>Monsieur Martin Choquette<br/> Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville<br/> 2101-666, rue Sherbrooke Ouest<br/> Montréal (QC) H3A 1E7<br/> Téléphone : 514-875-9770<br/> * Projet : Roulo-Boulo, le bus de l'emploi</p>   | <p>Peter-McGill</p>  |
| <b>780 \$</b>   | <p>Madame Christine Caron<br/> Association des résidents du Vieux-Montréal<br/> CP 155, succ. Place d'Armes<br/> Montréal (QC) H2Y 3E9<br/> Téléphone : 514-845-4031<br/> * Couvrir les frais de correction et de réimpression d'un dépliant de promotion pour l'ARVM</p>  | <p>Saint-Jacques</p>   |
| <b>3 774 \$</b> | <p>Monsieur Donald Gaumont<br/> Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie<br/> 1700, rue Amherst<br/> Montréal (QC) H2L 3L5<br/> Téléphone : 514-524-6756<br/> * Organisation de 23 événements hors programme de décembre 2017 à mars 2018</p>   | <p>Saint-Jacques</p>   |

**TOTAUX PAR DISTRICT:**

- Cabinet de la mairesse: 650 \$
- Sainte-Marie: 5 000 \$
- Saint-Jacques: 15 054 \$
- Peter-McGill: 5 000 \$

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette OUMET  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2017-12-04





**Dossier # : 1175382006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division de la voirie   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 139,95\$ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 \$/ h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 \$ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 179 338.01 \$ pour la location de 3 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 (appel d'offres public 17-16591 -2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un prix unitaire de 125 \$/h, pour 2 tracteurs/chargeurs au prix total de 114 975\$ taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'accorder, à cette fin, un contrat à S. Boudrias Horticole inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit prix unitaire de 139.95 \$/h, pour 1 tracteur/chargeur au prix total de 64 363.01\$ taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-08 09:55

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1175382006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat au prix unitaire de 139,95\$ / h à S. Boudrias Horticole inc. et un contrat de 125,00 \$/ h à 9055-0344 Québec inc. (D. Choquette) pour la location de 3 Tracteurs/Chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 179 338,01 \$ (appel d'offres public 17-16591 - 2 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie utilise des tracteurs chargeurs, en appui à ses équipes, pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige, pour le déblaiement des ruelles pour la préparation du déneigement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Addenda 1177203002 - Résiliation du contrat**

**Addenda 1177203001 - Résiliation du contrat**

**1177203002** - Autoriser une dépense de 114 975 \$ et accorder un contrat, d'une durée de 16 mois, à Transport D.M. Choquette (9055-0344 Quebec inc.) pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

**1177203001** - Accorder un contrat de 158 665,50 \$ à Jean-Paul Trahan 1890 Itée pour la location de 3 tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de 16 mois et autoriser une dépense maximale de 158 665,50 \$ (appel d'offres public 16-15788 - 2 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

La Division de la voirie a procédé au lancement d'un appel d'offres public 17-16591 pour la location de cinq (5) tracteurs pour une période de 4 mois du 15 décembre 2017 au 15 avril 2018. Toutefois, seulement deux fournisseurs ont soumissionné pour un total de trois (3) tracteurs.

Article 1: John Deere - 7930 - 2007 - 9055-0344 Québec inc (D. Choquette) - 125.00 \$/h  
Article 2: John Deere - 624K - 2013 - 9055-0344 Québec inc (D. Choquette) - 125.00 \$/h  
Article 3: JOhn Deere - 624K - 2014 - S. Boudrias Horticole Inc. - 139.95 \$/h

L'appel d'offres public 17-16591 a été lancé le 20 novembre et l'ouverture a eu lieu le 6 décembre 2017.

La Division de la voirie garantit un minimum de 225 heures/appareil pour une période de 4 mois pour 3 tracteurs chargeurs.

En regard du nombre d'heures d'utilisation de la machinerie des dernières années, nous estimons notre utilisation à 400 heures par appareil. Ces montants sont des estimations, car les heures peuvent être inférieures ou supérieures tout dépendant des précipitations annuelles de neige, ce qui aurait une incidence sur le nombre d'opérations de chargement de la neige.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

## **JUSTIFICATION**

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis.

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé: un chargement partiel en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie.

Ainsi les heures estimées au précédent contrat ne suffisaient plus à nos besoins.

Ce dossier présente donc le nouveau contrat pour la saison 2017-2018.

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES  
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

| Identification              |   |
|-----------------------------|---|
| No de l'appel d'offres :    | 17-16591  |
| No intervention :           | 1175382006  |
| Titre de l'appel d'offres : | A52 – Location de cinq (5) tracteurs chargeurs avec opérateurs pour le déneigement dans l'arrondissement de Ville-Marie, 4 mois |
| Type d'adjudication :       | Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente                                      |

| Déroulement de l'appel d'offres            |                |
|--|----------------|
| Lancement effectué le :                    | 20 - 11 - 2017 |
| Nombre d'addenda émis durant la période :  | 1              |
| Ouverture originalement prévue le :        | 6 - 12 - 2017  |
| Date du dernier addenda émis :             | 22 - 11 - 2017 |
| Ouverture faite le :                       | 6 - 12 - 2017  |
| Délai total accordé aux soumissionnaires : | 15 jrs         |
| Date du comité de sélection :              | - - -          |

| Analyse des soumissions                           |         |                                |              |
|---|---------|--------------------------------|--------------|
| Nbre de preneurs :                                | 4       | Nbre de soumissions reçues :   | 2            |
|   |         | % de réponses :                | 50           |
|   |         | Nbre de soumissions rejetées : | 0            |
|   |         | % de rejets :                  | 0            |
| Durée de la validité initiale de la soumission :  | 120 jrs | Date d'échéance initiale :     | 5 - 4 - 2018 |
| Prolongation de la validité de la soumission de : | 0 jrs   | Date d'échéance révisée :      | 5 - 4 - 2018 |

| Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi  |                      |                                     |       |
|--|----------------------|-------------------------------------|-------|
| Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples |                      |                                     |       |
| Nom des firmes   | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
| 9055 0344 QC Inc.  | 57487,5              | <input checked="" type="checkbox"/> | 1     |
| 9055 0344 QC Inc.  | 57487,5              | <input checked="" type="checkbox"/> | 2     |
| S. BOUDRIAS HORTICOLE INC  | 64363,01             | <input checked="" type="checkbox"/> | 3     |
|  |                      |                                     | 4     |
|  |                      |                                     | 5     |

| Information additionnelle   |
|---|
| Désistements: L'une des compagnies n'avait pas l'équipement requis. L'autre compagnie n'a pas encore fourni de raisons. Il reste deux lots à combler. |

Préparé par : Hubert Lachance

Le 7 - 12 - 2017

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds sont disponibles dans le budget d'opération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'utilisation des adjudicataires vers le 15 décembre suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, lors de la séance du 12 décembre 2017.  
Fin du présent contrat est prévue au 15 avril 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Hubert LACHANCE)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LAZURE  
C/S - Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

Le : 2017-12-07



(2)

**Dossier # : 1176143006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des parcs et de l'horticulture   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 99 685,63 \$ à Lashley + Associates Corporation pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Guy / Paxton et autoriser une dépense maximale de 99 685,63 \$ (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaires) |

D'autoriser une dépense maximale de 99 685,63 \$ taxes incluses pour l'élaboration des plans, du cahier de charges, de l'estimé des coûts ainsi que pour le suivi et la surveillance de chantier dans le cadre du projet d'aménagement du parc Guy / Paxton (appel d'offres public VMP-17-044 - 13 soumissionnaire);

D'approuver la convention de services professionnels avec Lashley + Associates Corporation;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Lashley + Associates Corporation, ayant obtenu la note de passage, au prix total approximatif de 99 685.63 \$ taxes incluses, incluant les frais contingents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-08 14:47**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176143006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 99 685,63 \$ à Lashley + Associates Corporation pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du parc Guy / Paxton et autoriser une dépense maximale de 99 685,63 \$ (appel d'offres public VMP-17-044 – 13 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À ce jour, le parc Guy / Paxton, d'une superficie d'environ 1650 mètres carrés, est caractérisé comme un lieu de passage entre la rue Victor-Hugo et la rue Guy et un lieu de détente pour les citoyens du quartier. Le parc est aménagé d'un muret banc, de sentiers en pavés de béton préfabriqué, placette en béton coulé et de plantations. Les aménagements vétustes seront à démolir. De plus, la rue Paxton est en mauvais état; il y a présence de conduites d'aqueduc et d'égout abandonnées et l'égout nécessite un murage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Lashley + Associates Corporation en vue d'élaborer les plans et devis, effectuer l'estimé du coût des travaux ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Guy / Paxton, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément au devis de services professionnels et addenda joints au présent sommaire.

L'Adjudicataire devra être appuyée par une firme d'ingénierie (civil et électrique) qui sera sous sa charge. L'Architecte paysagiste s'engage à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant à l'Architecte paysagiste un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur.

La firme devra coordonner et contrôler l'ensemble des activités pour la mise en œuvre du projet tel que décrit dans le Projet de Convention mise en annexe. Chaque discipline demeure responsable de l'information qui sera incluse dans les documents soumis pour appel d'offres.

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels pour :

- l'élaboration du concept d'aménagement;
- la préparation des plans d'aménagement détaillés ;
- la préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville incluant les plans et devis de réalisation;
- le suivi pendant et après la période de l'appel d'offres;
- la surveillance du chantier lors de la construction.

Tout au long du projet, l'expertise-conseil et le support technique de l'équipe en matière d'aménagement seront mis à contribution afin de mettre sur pied un projet qui répond au besoin de l'arrondissement.

À cet effet, la division des sports, loisirs et développement social et la division des parcs et de l'horticulture ont développé une programmation pour les aménagements, et la firme spécialisée retenue devra répondre à ce dernier. Le Consultant devra suggérer un concept d'aménagement détaillé et l'intégrer à ses plans et devis suite à l'approbation de la Ville. Dans l'optique de livrer un parc sécuritaire et convivial, l'éclairage devra aussi être évalué et adapté en fonction des aménagements proposés. De plus, une aire de jeux pour enfants 5-12 ans devra être intégrée dans les aménagements.

La liste des travaux suivante, est sujette à changement :

- Démolition des aménagements existants ;
- Nivellement et terrassement ;
- Égout à désaffecter ;
- Aménagement paysager incluant engazonnement et plantations ;
- Nouvel éclairage ;
- Équipements de jeux (5-12 ans) ;
- Mobilier urbains.

Enfin, la Ville de Montréal vise à entamer dès le printemps 2018 une analyse environnementale des sols parallèlement au présent mandat. Ce volet de surveillance environnementale fera parti d'un mandat distinct.

## **JUSTIFICATION**

Le 8 novembre 2017, l'appel d'offres public du mandat de services professionnels VMP-17-044 été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien *Le Devoir*, avec une date d'ouverture des soumissions prévue le 28 novembre 2017. Durant la période d'appel d'offres, vingt-et-une (21) entreprises se sont procuré le cahier des charges, treize (13) ont déposé une soumission, la liste des commandes est jointe au dossier.

Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les addenda présentés ont pour objet *la clarification concernant le cautionnement de soumission et d'exécution ainsi que des réponses et clarifications aux questions soulevées par les soumissionnaires au sujet de divers aspects techniques.*

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de quatre-vingt dix (90) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Des vingt-et-une (21) firmes, treize (13) offres de services a été reçue puis analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Des treize firmes qui ont soumissionné, neuf (9) ont obtenu le pointage minimal requis,

afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

| <b>Soumissions conformes (neuf soumissionnaires)</b>              | <b>Note finale</b> | <b>Montant forfaitaire incluant taxes</b> | <b>Prix soumis incluant taxes</b> | <b>Contingence (10%) incluant taxes</b> | <b>Total incluant taxes</b> |
|---|--------------------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------|
| Lashley + Associates Corporation                                  | 77%                | 14,1                                      | 90<br>623,30 \$*                  | 9<br>062,33 \$                          | 99<br>685,63 \$*            |
| Agence Relief Design  | 83%                | 11  | 121<br>381,99 \$                  | 12<br>138,20 \$                         | 133<br>520,19 \$            |
| Les Services EXP  | 83%                | 10,7                                      | 123<br>881,88 \$                  | 12<br>388,19 \$                         | 136<br>270,07 \$            |
| Aecom consultants inc.  | 81%                | 8,9                                       | 146<br>520,41 \$                  | 14<br>652,04 \$                         | 161<br>172,45 \$            |
| Conception Paysage inc.   | 70%                | 8,5                                       | 141<br>419,25 \$                  | 14<br>141,93 \$                         | 155<br>561,18 \$            |
| BC2 Groupe Conseil inc.   | 83%                | 8   | 166<br>213,61 \$                  | 16<br>621,36 \$                         | 182<br>834,97 \$            |
| Vlan paysages   | 74%                | 7,9                                       | 156<br>012,44 \$                  | 15<br>601,24 \$                         | 171<br>613,68 \$            |
| Projet Paysage inc.   | 83%                | 6,6                                       | 199<br>380,03 \$                  | 19<br>936,00 \$                         | 219<br>316,03 \$            |
| Provencher Roy  | 81%                | 6,2                                       | 209<br>211,38 \$                  | 20<br>921,14 \$                         | 230<br>132,52 \$            |
| Dernière estimation réalisée                                      |                    |   | 150<br>000,00 \$                  | 15<br>000,00 \$                         | 165<br>000,00 \$            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) |                    |   |                                   |   | (65<br>314,37) \$           |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)  |                    |   |                                   |   | -39,58%                     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)          |                    |   |                                   |   | 33<br>834,56 \$             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)           |                    |   |                                   |   | 33,94%                      |

\*Montant corrigé

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de Lashley + Associates Corporation, puisque celle-ci a obtenu le meilleur pointage, soit 14,1.

À noter que le montant soumis de l'enveloppe no 2 du soumissionnaire retenu, a été modifié afin d'inclure le bon montant pour une surveillance des travaux en résidence, tel que stipulé dans le devis technique du présent appel d'offres. Dans son bordereau de soumission, à l'item «Surveillance», il est inscrit le montant forfaitaire 7 275,00 \$. Toutefois, un montant forfaitaire de 14 300,00 \$ proposé à la fin de son offre remplace le montant initial de 7 275,00 \$.

L'écart de près de 40% entre la plus basse conforme et la dernière estimation est dû au prix très bas de l'item «Surveillance» du bordereau de soumission de la firme retenue. Après vérification auprès de la firme Lashley + Associates Corporation, celle-ci accepte le montant



forfaitaire de 14 300,00 \$ en remplacement de celui initialement proposé (7 275,00 \$). Par le fait même, cela justifie l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse.

Le soumissionnaire Lashley + Associates Corporation n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal prévu au contrat est de 99 685,63 \$ (taxes incluses). Les travaux concernent l'aménagement du domaine public dans le territoire délimité comme étant le Centre-Ville, de ce fait, les crédits seront financés par un règlement d'emprunt à la charge des citoyens de la Ville Centre (compétence "corpo").

Ce montant comprend le prix de 90 623,30 \$ et un budget de contingences de 9 062,33 \$ (taxes incluses). Le montant de la dépense à autoriser est de 99 685,63 \$.

Les coûts assumés par l'arrondissement de Ville-Marie sont définis dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : décembre 2017

- Préparation devis et plans : janvier–mars 2018
- Appel d'offres entrepreneurs (travaux) : avril 2018
- Octroi du contrat à l'entrepreneur : mai 2018
- Exécution des travaux : juin 2018 – octobre 2018
- Acceptation provisoire des travaux : automne 2018
- Assistance durant la période de garantie : 12 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

José PIERRE, Ville-Marie

Lecture :

José PIERRE, 30 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LEMAY  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175237005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2017 |

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 09:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175237005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2017 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1er au 31 octobre 2017.**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandy PINNA  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-11-20



**Dossier # : 1175384002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser préalablement une somme de 14 634 100 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

Autoriser préalablement une somme de 14 634 100 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-29 10:06

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175384002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser préalablement une somme de 14 634 100 \$ pour les dépenses au budget de fonctionnement relatives à la fourniture de biens non durables de services d'utilités publiques (asphalte, sel, disposition des sols, électricité et téléphonie, relation du travail et expertises médicales), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres de la Ville, à la facturation immobilière, aux travaux d'éclairage et marquage de l'arrondissement RPP et les réparations effectuées par la CSE, selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs méthodes d'opérations, car ce système comptable contient nos règlements de délégation et réglemeute rigoureusement le niveau d'approbation de chacun. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous faisons pré-autoriser les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent des utilités publiques.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie CA-24-009 sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 17 que l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou à l'exécution de services autres que professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur général adjoint et le directeur d'arrondissement adjoint) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeur de service en arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division, chef de division adjoint, adjoint au directeur des travaux publics et le secrétaire d'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 10 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D (chef de section, agent de gestion des ressources financières et conseiller en gestion des ressources financières) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins.

De plus, certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilités publiques et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement. Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilités publiques et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes fera l'objet d'un sommaire de reddition de compte après la fin d'année financière 2018.

Le présent dossier est conditionnel à l'adoption du Sommaire 1170141003 : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2018 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce dossier décisionnel sera présenté en CA extraordinaire du 12 décembre à 17h30.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les dépenses visées dans l'objet sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants :

- Charges Inter-Unité : travaux de signalisation et marquage de l'arrondissement RPP
- Biens non durables : abrasifs pré-mélangés, sel, énergie, électricité, pièces et accessoires, autres biens non durables (pièces d'aqueducs et égouts, arbres et fournitures horticoles, produits d'entretien...)
- Location, entretien réparation : facturation immobilière, billets d'outillages, réparations électriques de la CSE ;
- Services professionnels, techniques et autres : disposition des sols, expertise médicales et relations du travail ;
- Communications, téléphonie et accessoires de téléphonie (utilités publiques).

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

### **JUSTIFICATION**

En vertu du règlement intérieur du CA sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, l'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2017. Ceci permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, simplifiera le processus d'émission et d'approbation de BC, ce qui accélérera ainsi le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant d'autorisation pour chacune des familles de dépenses est réparti par direction comme suit :

| Famille d'objets                              | DA           | D SA         | DTP             | DC SLDC        | DAUSE        | Tot       |
|---|--------------|--------------|-----------------|----------------|--------------|-----------|
| Autres objets - Charge inter-unité            | 0,0          | 0,0          | 3 656,0         | 504,1          | 0,0          | 4         |
| Biens non durables                            | 0,0          | 0,0          | 4 380,2         | 510,9          | 0,0          | 4         |
| Location, entretien et réparation             | 143,2        | 484,1        | 1 750,3         | 1 862,6        | 433,7        | 4         |
| Services professionnels, techniques et autres | 131,9        | 0,0          | 589,5           | 0,0            | 0,0          |           |
| Transport et communications                   | 0,0          | 106,1        | 81,5            | 0,0            | 0,0          |           |
| <b>Total</b>                                  | <b>275,1</b> | <b>590,2</b> | <b>10 457,5</b> | <b>2 877,6</b> | <b>433,7</b> | <b>14</b> |

Le détail des postes de ces dépenses est présenté dans les pièces jointes au dossier décisionnel. Même si le poste budgétaire a été identifié dans ce présent dossier, il est possible que certaines transactions ne soient pas rattachées à des ententes-cadres, dans ce cas la délégation liée à ce dossier ne pourra pas être utilisée.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie  
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 28 novembre 2017  
Dominique ARCHAMBAULT, 28 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique MARTHET  
Chef de division Ressources Financières &  
Matérielles  
Direction des Services Administratifs et du  
Greffé

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-28

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1170858012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis |

Relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 13:37

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170858012**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Relever les avocats de la Ville de Montréal de leur secret professionnel afin de leur permettre de déposer à la Cour supérieure du Québec deux opinions juridiques, datées du 8 février 2000 et du 2 octobre 2003, relatives à la perte des droits acquis |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie avait en 2002, 2009 et 2011 délivré des certificats d'occupation autorisant l'usage "débit de boisson alcoolique" pour l'immeuble portant les numéros 1450 - 1456, rue Sainte-Catherine Est (ci-après la "Station C"). L'arrondissement avait délivré ces certificats sur la base que la Station C bénéficiait de droits acquis. Toutefois, dans un jugement de la Cour supérieur, confirmé par la Cour d'appel, le juge a déclaré que la Station C ne bénéficie pas de droits acquis pour l'usage "débit de boisson alcoolique" et conclut que les certificat d'occupation autorisant cet usage ont été délivré illégalement. L'arrondissement a donc du révoqué ledits certificats d'occupation.

Suite à cette révocation des certificats, les propriétaires de la Station C poursuivent la Ville en dommages pour un montant de 1 890 000 \$.

Les avocats de la Ville de Montréal procéderons, au cours des prochaines semaines, à l'interrogatoire hors cour des propriétaires.

Dans le cadre de la préparation de ce dossier, nos avocats devront déposer en preuve les deux opinions juridiques qui ont guidé les fonctionnaires de la Ville dans l'analyse des droits acquis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

En matière de recours en dommages, les propriétaires doivent prouver que les fonctionnaires ont commis des fautes dans l'analyse des droits acquis. L'erreur commise par une personne raisonnable ne constitue pas une faute et ne conduit pas à l'octroi de dommages.

En déposant les deux opinions juridiques, la Ville veut démontrer que l'analyse a été faite suite à la consultation des avocats de la Ville et cette démarche constitue un acte posé par une personne raisonnablement prudente.

Ainsi le dépôt de ces opinions viendra démontrer au tribunal que l'analyse effectuée constitue une erreur et qu'aucun dommage n'est dû par la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Puisque ces deux opinions visent des compétences d'arrondissement et qu'elles sont protégées par le secret professionnel, il faudrait obtenir une résolution du conseil d'arrondissement qui relève les avocats de la Ville de leur secret professionnel pour les déposer à la Cour.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Éric COUTURE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Éric COUTURE, 30 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU

Le : 2017-11-29

Secrétaire d'arrondissement

Directrice des services administratifs



**Dossier # : 1170318010**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 », volet « Soutien aux initiatives des organismes », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

D'autoriser la prolongation du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017, volet Soutien aux initiatives des organismes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, aux conditions et exigences décrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 16:29

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318010**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la prolongation du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 », volet « Soutien aux initiatives des organismes », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le soutien financier au développement économique et commercial a pris origine en 2008 dans l'arrondissement de Ville-Marie. Une première politique de soutien financier aux organismes à caractère économique avait été adoptée, puis reconduite en 2009 et 2010. À la fin de 2010, le conseil d'arrondissement a adopté un premier programme de soutien financier pour appuyer sa politique. Ce programme a été en vigueur de 2011 à 2013, puis remplacé par une nouvelle version qui a couvert la période 2014 - 2017. L'aide financière accordée dans la version 2014 - 2017 du *Programme de soutien financier au développement économique et commercial* atteint un total de 1 502 865 \$. De cette somme, 1 493 865 \$ ont financé des projets admis dans le volet Soutien financier aux initiatives des organismes et 9 000 \$ ont appuyé des démarches associatives dans le volet Soutien au fonctionnement des regroupements de commerçants.

Le programme de soutien de l'arrondissement venant à échéance le 31 décembre 2017, l'administration a évalué la performance et les retombées du financement consenti dans ces deux volets et a commencé à élaborer la prochaine version du programme en intégrant des recommandations du rapport d'audit sur l'attribution de contributions financières produit par le Vérificateur général plus tôt dans l'année. Cette nouvelle version du programme de soutien économique devant encore franchir certaines étapes avant d'être soumise à l'approbation du conseil d'arrondissement, il y aurait lieu d'assurer une continuité dans le financement des projets de nature économique jusqu'à son entrée en vigueur en reconduisant le volet Soutien financier aux initiatives des organismes du Programme de soutien actuel pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 240688 - 4 décembre 2012 - D'approuver le programme de soutien financier au développement commercial pour l'année 2013 ;  
CA10 240637 - 21 décembre 2010 - D'approuver le programme de soutien financier au développement commercial pour 2011 et 2012 ;

CA10 240082 - 8 mars 2010 - D'approuver le programme de soutien financier destiné aux organismes à caractère économique de l'arrondissement de Ville-Marie ou autres OBNL



développant des initiatives ou projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement pour l'année 2010 ;

CA09 240019 - 3 février 2009 - De prendre acte du dépôt de la Politique de soutien financier aux organismes à caractère économique qu'a préparée la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;

CA08 240010 - 5 février 2008 - D'approuver la politique de soutien financier aux organismes à caractère économique qu'a préparé la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises; D'autoriser aux fins de cette politique une dépense de 130 000 \$ du compte 2438.0010000.306128.06001.61900.016491.

## **DESCRIPTION**

Le Programme de soutien financier au développement économique et commercial vise à stimuler la réalisation d'initiatives mettant en valeur l'intérêt et le caractère distinctif de différentes zones de l'arrondissement de Ville-Marie. Le programme comporte deux volets:

- Un premier volet intitulé Soutien financier aux regroupements de commerçants. En fonction de la réévaluation en cours de ses objectifs et de ses modalités, résultant du bilan 2014 - 2017, aucun financement ne serait disponible pour ce volet durant la période de transition de 2018.
- Le second volet vise le Soutien financier aux initiatives des organismes.

Afin d'assurer la continuité des initiatives économiques locales jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau programme, il y aurait lieu de ne prolonger que le financement offert dans le cadre de ce volet au début de l'année 2018.

Tel qu'illustré dans le résumé tableau en pièce jointe, le Soutien financier aux initiatives des organismes est destiné aux sociétés de développement commercial (SDC), aux regroupements de commerçants qui ne sont pas constitués en SDC et dont le budget d'opération annuel est inférieur à 100 000 \$, ainsi qu'à tout autre OBNL intéressé par les affaires économiques et commerciales. Les projets développés par ces organisations sont admissibles au financement dans la mesure où ils s'inscrivent dans les quatre grands axes de développement économique et commercial identifiés par le Programme : image et identité du territoire, activités de mise en marché, événements ou activités d'animation, recrutement commercial.

Le soutien financier octroyé aux SDC peut atteindre jusqu'à 50 % du coût du projet, pour un maximum de 50 000\$. Les organismes qui ne sont pas constitués en SDC ont quant à eux une possibilité de bénéficier d'un soutien pouvant couvrir jusqu'à 35 % du coût du projet, jusqu'à un maximum de 35 000 \$.

En fonction du bilan réalisé en 2017, contrairement aux années précédentes, deux modifications seraient à apporter aux conditions d'admissibilité durant la période de prolongation. D'une part, les regroupements de commerçants qui font déjà partie d'une SDC ne seraient pas admissibles au soutien financier, et la clause de type « partenarial », qui permet de financer des projets soumis par une SDC sur 24 mois disparaîtrait. Conséquemment, les conventions reliées au financement ne porteraient que sur une période maximale de 12 mois.

## **JUSTIFICATION**

La participation financière de l'arrondissement dans les projets d'animation, de promotion et de développement de nature commerciale générés par les SDC, les regroupements de commerçants et les OBNL contribue à stimuler la fréquentation de Ville-Marie.

L'achalandage généré par les résidents, les travailleurs, les étudiants, les excursionnistes et les touristes tout au long de l'année aide à la vitalité des milieux commerciaux. En termes de dépenses, le soutien accordé dans le cadre de ce seul volet du programme en 2017 s'élève à 445 450 \$. Les dépenses totales des projets financés depuis 2014 s'élèvent à un peu plus de 1,8 millions de dollars. Ce qui justifie l'importance de maintenir ce volet jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain programme de soutien.

Compte tenu de l'adaptation nécessaire du prochain programme à la nouvelle réalité économique de l'arrondissement et aux autres programmes en vigueur à la Ville de Montréal, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose de reconduire le volet Soutien financier aux initiatives des organismes du programme se terminant le 31 décembre 2017 jusqu'à l'adoption et l'entrée en vigueur du prochain programme de soutien au développement économique. Les modalités et les conditions applicables durant la cette année de transition correspondant à la description qui en est faite au paragraphe précédent.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sur la base des conventions signées en 2017 dans le cadre du volet Soutien financier aux initiatives des organismes, il y aurait lieu de prévoir le budget requis pour l'année 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En collaboration avec la Division des communications, la DAUSE s'assurera que toutes les informations relatives à ce programme soient publiées sur le site Web de l'arrondissement de Ville-Marie. De plus, les conventions rattachées au soutien financier accordé aux organismes incluent une clause spécifiant l'entente de visibilité mettant en évidence la participation de l'arrondissement de Ville-Marie dans les projets auxquels celui-ci collabore.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1175237006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 novembre 2017 |

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 novembre 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-08 11:47

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

Dossier # :1175237006

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 novembre 2017 |

## CONTENU

## CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1er au 30 novembre 2017.**

## JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandy PINNA  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-12-08



**Dossier # : 1175384001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service |

D'adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

**Signé par** Corinne ANDRIEU **Le** 2017-10-19 06:48

**Signataire :**

Corinne ANDRIEU

---

Directrice d'arrondissement adjointe  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175384001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2018, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à une réforme du financement des arrondissements en 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05\$ / 100\$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. Cette composante de la réforme est maintenue pour le budget de 2018. Il appartient aux arrondissements de déterminer les orientations relatives à l'indexation, ou non, de cet espace fiscal. Le taux de taxation est ajusté en fonction du nouveau rôle d'évaluation 2017-2019, et de l'estimé de la croissance immobilière. A noter qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire imposée mais bien d'un transfert de pouvoir provenant de la Ville centre.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2018 et prend effet à compter du 1er janvier 2018 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240641 : Adopter un règlement imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion

- Adoption du Règlement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Francis OUELLET, Service des finances  
Maxime VERRET, Service des finances

Lecture :

Francis OUELLET, 26 septembre 2017  
Maxime VERRET, 26 septembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique MARTHET  
Chef de divisions Ressources Financières &  
Matérielles  
Direction des Services Administratifs et du  
Greffé

### **ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2017-08-23



**Dossier # : 1170318007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:26

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA16 240643 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.
- CA15 240614 - 10 novembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.
- CA14 240727 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.
- CA13 240705 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.
- CA12 240716 - 4 décembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 3 925 000 \$.

Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 3 745 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

## **JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial Destination centre-ville a tenu son assemblée générale du budget le 22 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion: 22 novembre 2017

Adoption du Règlement: 12 décembre 2017

Imposition des cotisations pour l'année 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1170318005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:29

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240644 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

CA15 240680 - 8 décembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

CA14 240729 - 9 décembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;

CA13 240704 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 ;

CA12 240718 - 4 décembre 2012 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 039 300 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 321 300 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

## **JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial du Quartier latin a tenu son assemblée générale du budget le 26 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 22 novembre 2017

Adoption du Règlement, 12 décembre 2017

Imposition des cotisations pour l'année 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-25

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1170318006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:27

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1, paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 16 240646 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

CA15 240613 - 10 novembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 240649 - 12 novembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CA13 240703 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 400 346 \$. Pour financer ce

budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 606 161 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017; le règlement imposant une cotisation sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

## **JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial du Village a tenu son assemblée générale du budget le 28 mars 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 22 novembre 2017

Adoption du Règlement, 12 décembre 2017

Imposition des cotisations pour l'année 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

Le : 2017-10-27



**Dossier # : 1170318008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-09 10:43

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170318008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement visant l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240645 - 13 décembre 2016 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

CA15 240678 - 8 décembre 2015 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 240648 - 12 novembre 2014 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CA13 240706 - 10 décembre 2013 - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, se chiffre à 1 518 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 1 502 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 22 novembre 2017. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2017.

## **JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique a tenu son assemblée générale du budget le 14 septembre 2017. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 22 novembre 2017

Adoption du Règlement, 12 décembre 2017

Imposition des cotisations pour l'année 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis COLLERETTE  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1177199017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – 1er projet de résolution |

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1041, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment à l'article 507 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'éclairer, par rétroéclairage, toute enseigne de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble autorisée conformément à la réglementation en vigueur, et ce, uniquement sur les plans de façade de la « construction hors toit » correspondant aux étages supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-08 15:56

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177199017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Monville) – 1er projet de résolution |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001333368) a été déposée afin d'autoriser l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages.  
Ce dossier est en lien avec la demande de certificat d'enseigne (3001333353) devant autoriser ces enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est situé sur le lot 1 179 462 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 20 étages, l'hôtel « Monville » (269 chambres), actuellement en construction (permis de construction 3000543729-16).

Il s'agit d'une tête d'îlot incluse dans un secteur de la catégorie M.3A « Zone de mixité à dominante résidentielle autorisant les commerces et les services de faible intensité » s'étendant principalement au nord de la rue De La Gauchetière pour conserver un milieu de vie existant d'échelle plus traditionnelle.

L'emplacement est situé dans les aires de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit ainsi que de l'édifice de la Unity Building (immeubles patrimoniaux classés) et compris dans l'unité de paysage « St-James – St-Patrick » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » correspondant aux étages

supérieurs implantés en retrait de la tour et compris dans la surhauteur autorisée pour ce bâtiment. Celles-ci, annonçant l'hôtel « Monville », seraient composées d'un ensemble de lettres détachées avec éclairage renversé par diodes électroluminescentes (DEL) au périmètre de chaque lettre (« rétroéclairage »).

### **Les considérations réglementaires**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

- à l'interdiction d'enseignes comportant une source lumineuse à l'extérieur d'un bâtiment dans un secteur de la catégorie M.3 (article 507).

Il est à noter que la réglementation en vigueur ne proscrirait pas l'éclairage de l'ensemble de cette partie du bâtiment et pourrait, le cas échéant, se trouver également à éclairer indirectement ces enseignes.

Ce site est contigu, au sud, à un secteur de la catégorie M.7C « Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité » où l'éclairage de telles enseignes est également autorisé, par exemple, pour l'hôtel « Le Dauphin », immédiatement adjacent.

### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.

En effet, le rétroéclairage proposé pour les lettres des enseignes visées permet de limiter plus adéquatement les impacts environnementaux (pollution lumineuse) sur le secteur résidentiel adjacent.

De plus, l'affichage lumineux proposé serait implanté à une élévation largement supérieure à celle du milieu de vie en contrebas, s'adressant alors à l'échelle métropolitaine de la ville.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
  - Affichage sur l'emplacement;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;

- Assemblée publique de consultation;
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-20

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1177199016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) |

1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) de démolir les 3 bâtiments existants;
- c) de construire un bâtiment commercial de 4 étages, le tout substantiellement conforme aux plans A100 à A108, signés et scellés par M. Daniel Lapalme, architecte, estampillés par l'arrondissement le 9 novembre 2011;
- d) d'occuper, aux fins d'un usage commercial autorisé de la catégorie M.8, une superficie de plancher supérieure à 200 m<sup>2</sup> par établissement;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) fournir, préalablement à la délivrance des certificats d'autorisations de démolition pour les bâtiments visés, le dépôt d'une lettre de garantie totale de 551 240 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé, cette garantie monétaire devant demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés;
- b) soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 15:17

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177199016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001313095) a été déposée afin d'autoriser la démolition de 3 bâtiments et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le premier immeuble visé (2020-2022, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 073 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial et résidentiel de 4 étages, construit en 1926.

Le second immeuble visé (2038-2040, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 072 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 3 étages, construit en 1865 et largement remanié en 1958.

Le dernier immeuble visé (2046-2050, rue de la Montagne) est situé sur le lot 1 341 071 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial de 3 étages, construit en 1865 et largement remanié en 1956, 1958 et 1989.

Ces trois immeubles ont été reliés au niveau du sous-sol pour la bijouterie « Château d'Ivoire » qui occupe également le rez-de-chaussée du 2046-2050. Tous les autres espaces (bureaux ou logements) sont actuellement vacants.

L'emplacement est situé dans les aires de protection de l'édifice du Mount Stephen Club et des façades des Appartements-Bishop Court (immeubles patrimoniaux classés) et compris dans l'unité de paysage « Maisons en rangée » au Règlement d'urbanisme.

**Le projet**



La demande vise à autoriser la démolition complète des 3 bâtiments et la construction d'un bâtiment de 4 étages et d'au plus 16 mètres (environ 15,7 mètres) sur 85 % du terrain dégagé. Le volume principal de celui-ci est implanté en continuité de l'alignement de construction actuel, soit à environ 5,1 mètres depuis la voie publique, alors que le 4e étage est minimalement situé en retrait d'environ 5 mètres depuis la façade principale, le rendant invisible depuis la voie publique. Il est construit sur les limites latérales de part et d'autre et jusqu'à la limite arrière bordant la ruelle publique.

La façade principale est revêtue de pierre naturelle, alors que celle en retrait a un parement métallique. Des ouvertures verticales disposées aléatoirement percent une façade divisée en trois modules et un couronnement, puis subdivisée verticalement pour rappeler le parcellaire. La toiture du 3e étage est occupée en partie par un toit-terrasse et en partie par un toit vert dans la portion avant. La cour avant est entièrement pavée de pierre naturelle avec éclairage au sol intégré, selon un motif géométrique aléatoire complémentaire à la façade afin d'aménager un parvis incitant l'utilisateur de la voie publique à s'avancer vers les vitrines de présentation.

Au sous-sol, le bâtiment comprend une aire de stationnement pour véhicule de 17 unités et une aire de stationnement pour vélo de 10 unités, dont une unité a une voie de circulation en partie inférieure au 1,2 mètre prescrit à cause de la courbe de la voie d'accès (rampe intérieure) à la ruelle longeant l'arrière de la propriété. Du rez-de-chaussée jusqu'au 3e étage, un local serait aménagé pour y relocaliser les activités de l'établissement actuel, aux fins de l'usage commercial spécifique « accessoires personnels » pour une superficie totale d'environ 1672 m<sup>2</sup>. Au 4e étage, une salle multifonctionnelle d'environ 356 m<sup>2</sup> est prévue avec un accès au toit-terrasse en remplacement des logements initialement proposés à ce niveau.

### **Les considérations réglementaires**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

- à la hauteur maximale de 3 étages et de 14 mètres (article 9);
- à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m<sup>2</sup> pour un établissement (article 237);
- à l'absence d'une unité de chargement de petite dimension (article 582);
- à la largeur inférieure au minimum, de 1,2 mètre exigé, pour une partie de la voie d'accès à l'aire de stationnement pour vélo (article 655.1).

Une garantie monétaire d'un montant de 551 240 \$, correspondant à 20 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour les bâtiments à démolir (2 756 200 \$ au total), est à exiger pour assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. Ce montant respecte le calcul prévu au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).

### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier, la nouvelle construction, son implantation, sa volumétrie et sa matérialité apportent une contribution significative à l'amélioration de la qualité de l'espace public et du paysage urbain tout en ne détériorant pas les conditions environnementales.

Les bâtiments visés, transformés à maintes reprises, ont perdu l'ensemble de leurs caractéristiques d'origine significatives. Le ministère de la Culture et des Communications ne s'oppose pas à leur démolition dans le cadre de la réalisation de ce projet étant donné l'absence d'impact sur les immeubles patrimoniaux classés.

La proposition rétablit complètement l'alignement de construction d'origine et offre, par le

traitement raffiné du parvis, un incitatif pour attirer la clientèle depuis le trottoir ainsi qu'une pause au sein de ce tissu urbain dense et hétéroclite.

Les dérogations proposées sont pleinement justifiées par le projet de reconstruction de la bijouterie et apporterait une plus-value importante au cadre bâti patrimonial du milieu par la qualité supérieure de la proposition. Les usages envisagés sont également pleinement compatibles avec le milieu urbain et susceptibles de consolider l'animation commerciale de la rue de la Montagne ainsi que sa destination de prestige, en s'adressant autant aux résidents qu'aux touristes.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;
  - Affichage sur l'emplacement;
  - Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;
  - Assemblée publique de consultation;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;
  - Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec suggestion

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-23

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



(1)

**Dossier # : 1174869010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

1) D'accorder, pour les lots 1 181 954 et 1 181 987 situés en bordure de la rue De La Gauchetière entre les rues Bernadette et Notre-Dame-de-Lourdes, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:

- a) de démolir tout en conservant et restaurant la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
- b) d'agrandir et de réunir les bâtiments situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, malgré les articles 9 et 177 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout substantiellement conforme aux plans signés et scellés par *Menkes, Shonner, Dagenais, Letourneux*, architectes, daté du 13 avril 2017 et estampillés par l'arrondissement le 4 octobre 2017;
- c) d'occuper la totalité du bâtiment aux fins de l'usage «bureau»;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- a) respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) conserver in situ et restaurer la façade du bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière Est afin de l'intégrer au projet d'agrandissement;
- c) fournir, au dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 441, rue de La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou de fin de bail;
- d) au dépôt de la demande de permis de transformation, fournir un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet qui met en valeur les façades tout en contribuant au confort de la rue;

e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure de titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent:

- i) préserver et mettre en valeur l'ensemble formé de deux immeubles
- ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;

3) De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie bancaire de 115 075 \$; cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux prévus au paragraphe 1 soient réalisés et qu'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet soit fourni;

4) De fixer un délai de 60 mois pour l'obtention d'un permis de transformation pour les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-06 14:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174869010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée afin d'autoriser l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement de deux bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est. (3001325606)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le site comprend deux bâtiments sur deux propriétés distinctes appartenant au même propriétaire.

429, rue De La Gauchetière Est

- Bâtiment de 2 étages hors-sol comprenant 1 sous-sol, construit en 1885;
- Terrain d'une superficie de 465 m<sup>2</sup>;
- Construit à l'époque comme résidence, transformé au fil du temps; une imprimerie, une salle de réception, un restaurant et un bar ont occupé les lieux;
- Actuellement occupé par les bureaux de Construction Santé Montréal.

441, rue De La Gauchetière Est

- Bâtiment de 3 étages hors sol comprenant 1 sous-sol, construit en 1891;
- Terrain d'une superficie de 1 040 m<sup>2</sup>;
- Agrandissement d'une annexe d'un étage vers 1908 a rendu le bâtiment mitoyen avec le 429, rue De La Gauchetière Est;
- Aire de stationnement extérieure de 14 unités accessible par la rue Bernadette;
- Toujours occupé à des fins résidentielles, le bâtiment comprend 7 locataires résidentiels aux étages et des espaces de bureaux vacants au rez-de-chaussée et sous-sol.

Un énoncé d'intérêt patrimonial a été réalisé en 2014 pour ces deux bâtiments. Brièvement, leur intérêt patrimonial repose sur leur valeur architecturale, qui résulte d'une composition soignée des façades démontrant la maîtrise des détails architecturaux (lucarnes, corniche, chaînage d'angle, etc.) et utilisant des matériaux de qualité tels la pierre et l'ardoise. Le 441 marque la composition paysagère par sa hauteur légèrement prédominante qui se conjugue à son parterre gazonné et planté qui permet à ce tronçon très urbain et minéral de respirer. Lors de l'élaboration de l'énoncé d'intérêt patrimonial, il a été convenu qu'il serait préférable, pour le bâtiment situé au 429, rue De La Gauchetière, de conserver la façade ainsi qu'un volume de deux étages sur rue. Le choix de la démolition partielle s'explique principalement par l'absence de trace des aménagements d'origines, étant donné que le bâtiment a été transformé à plusieurs reprises au fil des multiples occupations du bâtiment à travers les années.

### **Projet**

La proposition vise à autoriser la démolition partielle du 429, rue De La Gauchetière Est tout en conservant et restaurant sa façade, qui sera intégrée au projet. Une construction de 4 étages en remplacement de l'annexe qui servait d'imprimerie est prévue. Des retraits significatifs entre chaque étage éviteront l'effet de masse et permettront une meilleure lecture de la volumétrie d'origine. Les nouveaux volumes rehaussant la façade conservée du 429, De La Gauchetière Est sont en recul d'au moins quatre mètres. L'ancienne porte du bâtiment est condamnée et remplacée par des nouveaux panneaux de verre fixes.

Le bâtiment situé au 441, rue De La Gauchetière Est sera conservé et restauré dans son intégralité. Le projet prévoit son agrandissement par l'ajout de 4 étages sur le stationnement de surface actuel situé à l'arrière. Les nouveaux volumes, revêtus de panneaux de verre clairs et opalescents, présentent une expression architecturale contrastante avec les sections de bâtiments conservés, mais ont un impact visuel faible depuis la voie publique. Les façades nord et ouest sont revêtues de maçonnerie sur une base appareillant le traitement de la fondation du bâtiment d'origine.

L'ensemble des deux bâtiments, incluant l'agrandissement de 4 étages à l'arrière, sera utilisé à des fins de bureaux.

En ce qui concerne l'aménagement paysager, la cour avant gazonnée et plantée devant le numéro 441 demeurera.

### **Paramètres réglementaires**

- Dans la zone M3B, l'usage « bureau » est autorisé aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée, au rez-de-chaussée et au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée, alors que le projet prévoit ces usages à tous les niveaux (art. 177);
- La hauteur maximale prescrite est de 2 étages pour 16 mètres, alors que le projet comporte au maximum 4 étages pour 16,43 mètres (art.9).

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Elle satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.
- Cette occupation, à des fins de bureaux, est compatible avec le milieu environnant, l'emplacement étant situé en bordure de la rue De La Gauchetière ainsi qu'à proximité du CHUM.
- Le projet respecte les recommandations générales de l'énoncé de l'intérêt

patrimonial notamment quant à la préservation de la composition architecturale soignée propre à chacun des immeubles ainsi que la présence d'éléments végétaux en cour avant.

- Le retrait significatif (4 m) à partir du 3<sup>e</sup> étage pour l'agrandissement du 429, rue De La Gauchetière Est permet de préserver la lisibilité de la façade existante ainsi que le rapport d'échelle entre cette dernière et la rue, rappelant les caractéristiques d'origine du Quartier latin de l'époque, alors le haut lieu de la bourgeoisie canadienne-française de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu des années 1940
  - La conservation du bâtiment sis au 441, rue De La Gauchetière Est ainsi que sa restauration permet de sauvegarder un bâtiment en bon état qui se veut un témoin de l'édification de ce que fut le Quartier latin.
- La simplicité et l'unité architecturale de l'agrandissement permettent de différencier les époques de construction. Les volumes de l'agrandissement restent compatibles à ceux des bâtiments préservés.
- Le choix des matériaux ainsi que la forme proposée privilégie l'innovation et l'expression contemporaine dans la composition architecturale.
- Le projet se trouvant à moins de 500 mètres de la station de métro Berri-UQAM, le nombre minimal d'unités de stationnement requis est de 6, alors que le projet en prévoit 12.
- Le projet permet la densification du site et la réduction des îlots de chaleur.

**Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- § Fournir, au moment du dépôt de la demande de permis de transformation, des lettres d'ententes signées par chacun des locataires résidents au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est ainsi que leur date de résiliation ou fin de bail;
- § Conserver « in situ » la façade du 429, rue De La Gauchetière Est;
- § Fournir une garantie monétaire d'un montant de 115 075 \$ liée à la conservation et la restauration de l'ensemble des bâtiments ainsi que la réalisation d'un aménagement paysager pour l'ensemble du projet.

Lors de la séance du 5 octobre 2017, les membres du CCU ont émis un avis favorable.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution

- Affichage et avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement



- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution -
- Émission du permis de transformation et certificat d'occupation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1170607009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

D'accorder, pour le bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 134, 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d'occuper le rez-de-chaussée (environ 232 m<sup>2</sup>) du bâtiment aux fins de l'usage « restaurant » malgré la distance minimale exigée par rapport à un autre restaurant.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-10-25 11:06

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170607009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001327592) a été déposée afin d'autoriser l'usage « restaurant », au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- L'immeuble est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal et dans l'unité de paysage du Vieux-Montréal;
- Il a été construit en 1864 à des fins commerciales et industrielles : magasin-entrepôt Edwin-Atwater, commerce de peinture et d'importation de verre;
- Il s'élève à 4 étages, avec parement de pierre et toit plat;
- Le rez-de-chaussée était occupé par une boulangerie qui a fermé dernièrement;
- Certaines parties des étages de bureaux font actuellement l'objet de rénovation;
- Il n'y a aucune unité de stationnement dans l'immeuble;
- La cour du côté de la rue Saint-Éloi (considérée comme une cour avant) sert de stationnement pour les locataires (5 à 6 autos).

**Projet**

La demande vise l'occupation de la totalité du rez-de-chaussée par l'usage « restaurant » :

- Aménagement d'un restaurant d'une superficie approximative de 232 m<sup>2</sup>;
- Accès distinct par l'entrée existante située à gauche sur la façade;
- Maintien de l'accès distinct et de l'occupation « bureaux » aux étages.

## **Paramètres réglementaires**

La demande (en secteur M3C) déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme :

- Article 266 : contingentement pour les restaurants (25 m minimal entre deux restaurants);
- Article 201 : superficie demandée de plus de 200 m<sup>2</sup> (environ 232 m<sup>2</sup>);
- Établissement contingenté par 2 établissements existants à moins de 25 m, situés au 221, rue Saint-Éloi et au 408, rue Saint-François Xavier;
- Un autre établissement à l'intérieur du rayon de contingentement n'est cependant pas visé par les règles de contingentement (résolution CA 16 24 0324). Il est adjacent au bâtiment visé et possède son entrée principale à quelques mètres au nord sur la rue Saint-Nicolas.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 5 octobre 2017.

## **JUSTIFICATION**

- La demande ne touche pas à l'apparence du bâtiment qui est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal;
- Aucun débit de boisson ne sera accepté compte tenu du nombre (8) de débits de boissons déjà installés dans le secteur;
- Un café terrasse sur la rue Saint-Éloi serait réglementaire (art 391) sur une superficie maximale représentant 50% de la superficie du restaurant;
- L'occupation de « restaurant » demandée dans ce bâtiment, au cœur du Vieux-Montréal, à proximité d'immeubles à bureaux, est compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
- Cet usage favorisera l'animation de ce tronçon de la rue Saint-Nicolas, en retrait par rapport à la rue Saint-Paul plus achalandée;
- Ce projet satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier.

**Pour ces motifs, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande.**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une croissance économique durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Affichage sur le site et avis publics.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution

- Affichage sur l'emplacement
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1170858008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2018     |

D'adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-14 09:20

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170858008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2018     |

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la Charte de la ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement afin d'y apporter les modifications nécessaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2018.

**JUSTIFICATION**

L'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs de l'arrondissement est nécessaire afin de mettre à jour certaines tarifications pour l'année 2018

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Règlement sur les tarifs respecte le cadre budgétaire concernant les objectifs fixés par l'arrondissement pour le volet des revenus.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Parution d'un avis public

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion  
Adoption  
Entrée en vigueur

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie DERET  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-01

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique MARTHET  
Chef de division ressources financières et matérielles





**Dossier # : 1173820004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018 |

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionné par des travaux de construction (CA-24-102, article 2), l'ordonnance CA-24-102, o. xx permettant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 15:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1173820004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que du boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte Catherine à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 8 janvier 2018 au 20 décembre 2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Le Projet Sainte-Catherine Ouest**

La Ville de Montréal entreprend un chantier majeur et urgent de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine. Elle souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement lui permettra d'être à la hauteur de sa réputation, et ce pour les prochaines décennies.

En raison de la longueur de ce segment, les travaux de construction seront réalisés par phases afin de limiter les impacts du chantier :

**Phase 1 : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Mansfield**

Les travaux de la phase 1 s'échelonnent sur quatre ans, soit de 2018 à 2021. Le présent sommaire concerne les travaux à exécuter en 2018, soit au printemps les travaux de réhabilitation de l'égout collecteur, à l'été et l'automne 2018 les travaux d'infrastructures (lot 1A), ainsi que les travaux que la Commission des services électriques de Montréal entreprendra en mai 2018 (voir tableau ci-contre).

**Phase 2 et Phases ultérieures : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater**

Les travaux de la phase 2 débuteront en 2021.

| <b>Interventions de la phase 1 en 2018</b>  | <b>Début prévu des travaux</b> | <b>Fin prévue des travaux</b> |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>Réhabilitation de l'égout collecteur</b> | janvier 2018                   | mai 2018                      |

|  |              |               |
|--|--------------|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>chemisage de l'égout collecteur d'un diamètre de 1500 mm sur le boulevard Robert-Bourassa, entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine et sur la rue Sainte-Catherine, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury;</li> <li>remplacement de 5 regards d'égout</li> </ul>  |              |               |
| <p><b>Travaux de reconstruction de puits d'accès de la Commission des services électriques sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstruction de puits d'accès</li> </ul>  | janvier 2018 | mai 2018      |
| <p><b>Lot 1A - Travaux d'infrastructures sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout et remplacement des entrées de service;</li> <li>Reconstruction de massifs de la Commission des services électriques et remplacement des entrées de service;</li> <li>Reconstructions de puits d'accès et de massifs de Bell Canada et remplacement des entrées de service;</li> <li>Réfection des conduites de Gaz Métro et remplacement des entrées de service</li> </ul> | juin 2018    | décembre 2018 |
| <p><b>Travaux de reconstruction de puits d'accès de la Commission des services électriques sur la rue Sainte-Catherine entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstruction de puits d'accès</li> </ul>  | mai 2018     | décembre 2018 |

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333901;

CM17 1226 - 25 septembre 2017 - Accorder un contrat à Construction Proco inc. pour la fourniture et l'entretien d'un kiosque d'information aménagé dans un conteneur maritime modifié dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 449 848,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16208;

CE17 1406 - 16 août 2017 - Accorder à Version Image Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communication, dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 167 848,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16211 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses (GDD 1175921001);

CM17 0119 - 20 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses (GDD 1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (GDD 1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (GDD 1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (GGD 1156086001).

## **DESCRIPTION**

Afin de réduire la durée des travaux et aussi les nuisances, il est prévu que tous ces travaux seront réalisés sur des horaires étendus, ce qui contrevient à l'article 2 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102). La présente édicition d'ordonnance vise donc à autoriser la tenue de travaux sur des horaires étendus sur les voies publiques suivantes : Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et De Bleury, ainsi que sur le boulevard Robert-Bourassa entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la réalisation du projet Sainte-Catherine, les travaux à réaliser sont d'une grande ampleur :

- depuis la fin du 19e siècle, le souterrain de la rue Sainte-Catherine a accueilli, en plus des réseaux d'aqueduc et d'égout, le déploiement d'une multitude de réseaux techniques urbains;
- la quasi-totalité de ces infrastructures a atteint la fin de leur durée de vie utile;
- l'égout collecteur, d'un diamètre de 1 500 mm, est situé à des profondeurs variant de 6 à 8 m sous le niveau de la rue;

- le développement des immeubles commerciaux a suscité l'aménagement de galeries marchandes et de passages piétonniers en souterrain de la chaussée, auxquels s'ajoutent des empiètements d'immeubles en souterrain (voûte, soute à charbon) ou en aérien (marquise);
- certains immeubles commerciaux pourraient faire l'objet de travaux d'étanchéité de leur fondation en concomitance des travaux qui seront réalisés par la Ville;
- l'aménagement de surface, pour sa part, doit être totalement remplacé.

Afin de minimiser les impacts sur les résidents et les commerçants, il a été convenu que les travaux devaient être réalisés rapidement, donc sur des horaires étendus. De façon plus spécifique :

- les travaux de réhabilitation de l'égout collecteur : en raison d'un délai de réalisation très court, les documents d'appel d'offres prévoient que l'entrepreneur est autorisé à travailler 24/24 h, tous les jours de la semaine, et ce, pour respecter les échéanciers (des pénalités sont rattachées au non-respect des délais). Aussi, certaines étapes, telles que le chemisage de la conduite, doivent obligatoirement être réalisées de manière continue, car une interruption pourrait mettre en péril la finalité de l'ouvrage.
- les travaux de la Commission des services électriques : les documents du premier appel d'offres prévoient que les entrepreneurs doivent travailler de 7h jusqu'à 21h à raison de 5 jours/semaine. Les mêmes exigences seront incluses dans l'appel d'offres qui sera lancé à l'hiver 2018.
- les travaux d'infrastructures et d'aménagement de surface sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa, (Lot 1A) : les documents d'appel d'offres prévoient que les entrepreneurs doivent travailler 18 h/jour, à raison de 6 jours par semaine; ces derniers seront également autorisés à travailler 24/24 h, tous les jours de la semaine, lorsque les travaux seront effectués dans des intersections. Des délais seront fixés pour la réalisation de chaque section de la rue et des bonis ou pénalités seront rattachés au respect ou au non-respect de ces délais.

Par ailleurs plusieurs mesures de mitigation seront mises en place tout au long des chantiers en 2018:

- pour les travaux de la Commission des services électriques : les travaux n'entraveront jamais les trottoirs sud et nord d'un même tronçon en même temps; un corridor piéton sera toujours aménagé dans la chaussée et une voie de circulation sera maintenue et des passerelles en acier seront aménagées pour donner accès aux commerces, le cas échéant.
- pour les travaux de l'égout collecteur : les voies de circulation seront totalement entravées sur différents tronçons en présence d'excavations (6 m x 6 m x 5 à 6 m de profond); cependant les trottoirs seront toujours disponibles. Dans la mesure du possible, les travaux générateurs de bruit seront principalement réalisés de jour.
- pour les travaux d'infrastructures : un corridor pour les piétons sera aménagé en tout temps, et des passerelles en acier seront aménagées pour donner accès aux commerces, le cas échéant.

Enfin, pour toute la durée des travaux, différents outils de communication seront disponibles: des avis en format papier, des courriels d'information, une ligne Info-travaux, un agent de liaison dédié au projet, un site Internet dédié au projet, des publicités, un habillage de chantier distinctif sur tous les dispositifs de sécurité; des panneaux de

cheminement piétonnier, des séances d'information publiques, un comité de bon voisinage et enfin, un kiosque d'information.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'ordonnance n'est pas donnée, l'intégrité des travaux de chemisage de l'égout collecteur pourrait être compromise, car ces travaux doivent être réalisés en continu. De plus, les délais contractuels pourraient ne pas être respectés par l'entrepreneur sans possibilité par la Ville d'appliquer les pénalités prévues au contrat.

Par ailleurs, si les autres entrepreneurs pour les travaux de la Commission des services électriques ou pour les travaux d'infrastructures (lot 1A) étaient tenus de respecter des horaires de travail réguliers, cela se répercuterait sur les délais de réalisation et affecterait la planification des phases ultérieures.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications. Les entrepreneurs ont la responsabilité d'aviser la Ville lorsque qu'ils seront dans l'obligation de réaliser des travaux de nuit ou lorsque des travaux bruyants seront effectués avant 7h ou après 19h.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Chef de division permis et inspections

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

Le : 2017-11-30



**Dossier # : 1176673020**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10e partie, A) et édicter les ordonnances  |

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 14:23

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176673020**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 10e partie, A) et édicter les ordonnances  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le neuvième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2017 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) ;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1176673017 / CA17 240604 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 9e partie, A) et édicter les ordonnances  
 1173105006 / CA17 240553 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les

encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Patrick LEMYRE, Ville-Marie  
Andrea SZABO, Ville-Marie

Lecture :

Andrea SZABO, 30 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soraya MIRANDA  
Agent(e) de projets

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1175914009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Denis |

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues St-Dominique et St-Denis.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 10:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1175914009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Implanter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et Saint-Denis |

**CONTENU****CONTEXTE**

Implanter 49 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke Est, côté sud, entre les rues St-Dominique et St-Denis, à proximité du Quartier des Spectacles et du Quartier Latin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Implanter 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique.

Implanter 11 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Saint-Dominique et de Bullion.

Implanter 3 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues de Bullion et Hôtel-de-Ville.

Implanter 20 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Hôtel-de-Ville et Sanguinet.

Implanter 9 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sherbrooke, côté sud, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis.

**JUSTIFICATION**

Étant situé à proximité du Quartier des Spectacles et du Quartier Latin, cette mesure vise à augmenter l'offre de stationnement de courte durée et tarifée et, par le fait même, de créer une meilleure rotation des véhicules stationnés sur la rue Sherbrooke.

Présentement, la seule restriction en place sur l'ensemble des tronçons ciblés est de l'arrêt interdit de 15h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Donc, le reste du temps et surtout les fins de semaine, les véhicules peuvent rester garés pour une très longue période, ce qui ne facilite pas la disponibilité d'espaces de stationnement dans le secteur.

Aussi, dans le but d'être cohérent d'un côté comme de l'autre de la rue Sherbrooke, des espaces de stationnement tarifés sont déjà en place du côté nord de la rue Sherbrooke, sur le Plateau Mont-Royal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ajout de revenus reliés à la mise en place de 49 espaces de stationnement tarifés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, et à nos diverses politiques de circulation et d'attribution d'espaces de stationnement.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voie et transports  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voie et transports  
Pascale VINET, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Pascale VINET, 30 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dino SACCO  
Agent technique en circulation et  
stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1177199019**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Fermer et retirer du domaine public, à titre de parc, le lot 1 566 498 et une partie du lot 1 566 499, situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine |

De fermer et de retirer du domaine public, à titre de parc, l'ensemble du lot 1 566 498 ainsi que la partie du lot 1 566 499 située au sud de l'axe reliant le coin sud-est du lot 1 566 496 au coin sud-ouest du lot 1 566 497, ces lots du cadastre du Québec étant situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine;  
De verser les susdits lot et partie de lot au domaine privé de la Ville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 10:52

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177199019**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Fermer et retirer du domaine public, à titre de parc, le lot 1 566 498 et une partie du lot 1 566 499, situés au sud-est de l'intersection des rues Amherst et Sainte-Catherine |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un emplacement constitué de 4 lots, bordant le côté sud de la rue Sainte-Catherine entre les rues Amherst et Wolfe, a été acquis, à des fins de parc, par la Ville de Montréal le 29 juin 2016.

Suivant l'évaluation des besoins par l'arrondissement, certaines portions de terrain ont été identifiées comme étant excédentaires au projet d'aménagement municipal.

Aux fins de permettre la disposition des résidus et d'entamer la procédure à cette fin, le versement au domaine privé de la Ville est requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240296 - 14 juin 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Claude Bergel, Gérard Bergel, Joseph Marciano et Érick Marciano collectivement (le « Vendeur »), aux fins de parcs, un immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Wolfe et Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie, possédant une superficie approximative de 1 328,2 m<sup>2</sup>, pour la somme de 3 141 117 \$, taxes incluses (1160783002);

CA14 240633 - 12 novembre 2014 - Procéder à l'acquisition à des fins de parc des lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 situés au coin sud-ouest des rues Sainte-Catherine Est et Wolfe (1146347090);

CA14 240426 - 8 juillet 2014 - Décréter une réserve à des fins de parc sur les lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 du cadastre du Québec situés au coin sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Wolfe (1146347059).

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est constitué des lots 1 566 496, 1 566 497, 1 566 498 et 1 566 499 du cadastre du Québec. Ce terrain, actuellement vacant et non encore aménagé comme parc, est partiellement occupé par une installation événementielle temporaire, « Galerie Blanc », de la Société de développement commercial (SDC) du Village, inaugurée dans le cadre d'« Aires Libres 2017 » (piétonnisation estivale annuelle d'un tronçon de la rue Sainte-

Catherine).

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « Artère commerciale ».

### **Le projet**

La demande vise à fermer et retirer du domaine public, à titre de parc, l'ensemble du lot 1 566 498, bordant la rue Amherst, ainsi que la partie du lot 1 566 499 située au sud de l'axe reliant le coin sud-est du lot 1 566 496 au coin sud-ouest du lot 1 566 497, ainsi que de les verser au domaine privé de la Ville.

Une opération cadastrale sera ultérieurement effectuée afin de diviser formellement le lot 1 566 499, en plus de son morcellement pour cession ultérieure selon l'intérêt des riverains ou les opportunités du marché (lots à remembrer ou lot à construire).

### **JUSTIFICATION**

Le projet municipal d'aménagement d'un nouveau parc ne requiert pas l'ensemble de la superficie de la propriété acquise par la Ville.

En effet, afin de régulariser la figure du parc ainsi que d'en faciliter l'occupation et l'entretien, la Direction des travaux publics de l'arrondissement, en collaboration avec les services concernés, préconise de restreindre son périmètre à celui des espaces bordant immédiatement l'intersection sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Wolfe et où étaient effectuées les installations temporaires au courant des dernières années.

Cette partie du terrain est plus susceptible d'apporter une contribution positive à l'animation de la rue Sainte-Catherine.

La partie résiduelle, à verser au domaine privé de la Ville, fera l'objet de discussions subséquentes avec les riverains pour mesurer leur intérêt à en acquérir des portions pour agrandir leurs immeubles, alors qu'un lot constructible distinct est prévu en bordure de la rue Amherst pour favoriser le rétablissement du front bâti et l'animation commerciale de cette voie publique.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

· Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

José PIERRE, Ville-Marie  
Melanie DI PALMA, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie  
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Daniel BROUSSEAU, 28 novembre 2017  
Melanie DI PALMA, 28 novembre 2017  
Domenico ZAMBITO, 28 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-28

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1177209010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 1re partie, B)                                       |

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, de nourriture, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o, xx permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-30 10:53

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177209010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2018, 1re partie, B)                                       |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un septième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2018.

Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), article 45;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560.
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o, 87 permettant la distribution d'échantillons des commanditaires reliés.
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 90 permettant la peinture sur la chaussée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA17 240607 - du 22 novembre 2017 pour les mêmes demandes
- CA17 240506 - du 12 septembre 2017 pour les mêmes demandes
- CA17 240353 - du 14 juin 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240273 - du 9 mai 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240182 - du 11 avril 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240125 - 14 mars 2017 pour les mêmes demandes.
- CA17 240053 - 14 février 2017 pour les mêmes demandes.

**DESCRIPTION**

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine,

nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont :

| Événements                 | Organismes                       | Dates de l'événement      | Lieux   |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------------|---|
| Jeux du commerce           | Comité des Jeux du commerce 2018 | 3 au 4 Janvier 2018       | Rue Mackay et Bishop  |
| Défilé de la Saint-Patrick | United Irish Societies           | 18-mars-18                | Montage des fardiens: De Maisonneuve entre De Bleury et St- Urbain, De Bleury entre Ste-Catherine et De Maisonneuve et Jeanne-Mance entre Ste-Catherine et De Maisonneuve   |
|                            |                                  |                           | Défilé: De Maisonneuve entre De Bleury et Mackay et Mackay entre De Maisonneuve et René-Lévesque.   |
|                            |                                  |                           | René-Lévesque entre Mackay et St-Marc   |
| Marches du pardon          | Souffle et Vie sans frontières   | 30-mars-18                | Parcours - plusieurs arrondissements :<br>Départ Gouin et Henri-Bourassa<br>Prendront St-Charles, Fleury, de la Roche, Sauriol, St-Hubert, Louvain, Berri, Henri-Julien, Villeray, Marquette, Bélanger, Henri-Julien, Marmier, St-Denis, du Carmel, Drolet, Laurier, Berri, Rachel et Esplanade. Fin au Parc Jeanne-Mance |
| Tournée Hockey d'ici       |                                  | 31 mars au 1er avril 2018 | Place des festivals<br>Sainte-Catherine entre Bleury et St-Urbain et Jeanne-Mance entre Sainte-Catherine et Maisonneuve:  |

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance

## JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la

Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et directions concernés

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. : Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie

Lecture :

Stéphanie TURCOTTE, 29 novembre 2017  
Guy CHARBONNEAU, 29 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-28

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements





**Dossier # : 1173332002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages « école d'enseignement spécialisé, salle de réunion, salle de réception, activités communautaires et socioculturelles » au 1088, rue Clark |

1) D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages suivants au 1088, rue Clark:

- a) l'usage école d'enseignement spécialisé dont la superficie dépasse 200 m<sup>2</sup>;
- b) les usages salle de réunion, salle de réception, activités communautaires ou socioculturelles.

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'usage école d'enseignement spécialisé ne devra pas dépasser l'équivalent de 60% du bâtiment pour une superficie maximale de 1 430 m<sup>2</sup>;
- b) l'aire d'accueil au rez-de-chaussée, les vestiaires et les toilettes devront demeurer publics pour l'ensemble des occupants et des visiteurs;
- c) la salle de spectacle multi fonctionnelle devra être louée et être accessible au grand public.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-06-29 13:13

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173332002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), d'exercer les usages « école d'enseignement spécialisé, salle de réunion, salle de réception, activités communautaires et socioculturelles » au 1088, rue Clark |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usages conditionnels a été faite par le groupe Gestion immobilière Clark inc., afin de réaliser un projet multi fonctionnel avec une école de musique spécialisée, Formation Musitechnic et un centre socio communautaire dans un bâtiment actuellement vacant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA04 240743- 7 septembre 2004- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme- Centre communautaire et culturel MCCUC au 1086 de la rue Clark.

CA04 240160- 2 mars 2004: Signature d'une convention d'aide financière intervenue entre la ville et l'Emphytéote, soit le Centre communautaire et culturel MCCUC, (GDD 1031455002).

CA04-24-161- 26 février 2004: Signature d'un bail emphytéotique dans lequel la ville accorde à l'Emphytéote, soit le Centre communautaire et Culturel MCCUC, le droit d'utiliser pleinement l'emplacement composé de l'immeuble situé au 1086 de la rue Clark et sur le lot 1180590 et ce pour une période de 45 ans à partir du 26 février 2004. (Dossier 3-047 008, Code NC 3521, n° 2771, Emphytéose).

**DESCRIPTION**

**Le site**

Juste à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue De La Gauchetière et de biais avec la Place Sun-Yat-Sen, ce site se trouve au coeur du Quartier chinois. Le bâtiment comprend 4 niveaux. Le lot implanté à 100% a accueilli en 1935 les écuries de la Ville de Montréal, pour être converti ensuite en bureaux, garage et atelier de la police du trafic. En 2005, lors de la rénovation pour accueillir le Centre communautaire chinois, la façade

d'origine et le mode d'implantation ont été conservés. L'édifice est actuellement vacant.

## **Le projet**

Le projet consiste à implanter, conjointement une école spécialisée en son numérique, Formation Musitechnic et un centre sociocommunautaire. Formation Musitechnic est un organisme à but non lucratif qui accueille près de 200 étudiants qui proviennent tant du Canada, de la France, des États-Unis que de l'Amérique latine. Le rez-de-chaussée, principalement consacré aux activités sociocommunautaires aura une entrée commune accessible à tous et la salle de spectacle existante sera maintenue et sera ouverte au public.

## **Les considérations réglementaires**

Le projet se trouve dans une zone mixte (M.6) autorisant les commerces et les services dans le Quartier Chinois, le Quartier du Musée et le Vieux-Montréal. Les usages proposés doivent faire l'objet d'une procédure d'usage conditionnel. L'école spécialisée étant contingentée à une superficie maximale de 200 m<sup>2</sup> et les activités communautaire ou socioculturel sont des usages conditionnels associés à la catégorie M.6.

Pour l'école spécialisée, les critères d'évaluation pour l'utilisation d'un bâtiment non conçu ni utilisé aux fins autorisées (art.136 1<sup>o</sup>) sont les suivants :

- 1<sup>o</sup> l'usage proposé doit être compatible avec le milieu environnant;
- 2<sup>o</sup> l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
- 3<sup>o</sup> il doit être démontré que ce niveau du bâtiment ne peut être raisonnablement utilisé à une fin permise au présent règlement.

Pour les activités communautaires ou socioculturelles, seuls les deux premiers critères s'appliquent.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné que le projet répond aux critères associés aux usages conditionnels, à l'effet:

- que les usages proposés sont compatibles avec le milieu environnant;
- qu'aucune modification n'est faite à l'apparence extérieure du bâtiment;
- que la configuration du lot et la forme atypique du bâtiment ne peuvent permettre une utilisation aux fins permises au règlement d'urbanisme.

**la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande**, aux conditions suivantes :

- l'usage école d'enseignement spécialisé ne devra pas dépasser l'équivalent de 60% du bâtiment pour une superficie maximale de 1 430 m<sup>2</sup>;
- l'aire d'accueil au rez-de-chaussée, les vestiaires et les toilettes devront demeurer publics pour l'ensemble des occupants et des visiteurs;
- la salle de spectacle multi fonctionnelle devra être louée et être accessible au grand public;
- le bâtiment pourra aussi accueillir les usages communautaire ou socioculturel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Affichage et avis public.
- Conseil d'arrondissement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme /Avis favorable

---

**Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 29 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-22

Christine RACINE  
Conseillère en aménagement - Aménagement  
urbain et services aux entreprises

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1172624011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) des ordonnances désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants |

D'édicter des ordonnances en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) désignant :

- les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018;
- et fixant les conditions d'usage des kiosques utilisés par les artistes exposants.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 14:39

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172624011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1) des ordonnances désignant les sites où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2018 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 40 du *Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public* (R.R.V.M, c. E-7.1) implique annuellement l'édition de diverses ordonnances pour la gestion des activités des artistes qui détiennent un permis sur le domaine public.

Les ordonnances incluses au présent sommaire décisionnel portent sur les sujets suivants:

- désigner les emplacements dédiés aux artistes exposants et aux portraitistes caricaturistes pour la saison 2018;
- déterminer les conditions d'usage des kiosques utilisés par les artistes exposants;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1174680001 - CA17 240550 Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2018.

**DESCRIPTION**

Édicter une ordonnance pour désigner les sites où il est permis aux détenteurs de permis de se prévaloir des dispositions de l'article 40 du *Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public*.

Conformément au Règlement, chaque année, les détenteurs de permis se voient attribuer un emplacement sur le domaine public où ils peuvent exercer leurs activités.

Pour la saison 2018, dix-huit kiosques seront installés sur la place Jacques-Cartier entre les rues De la Commune et Saint-Paul. Rappelons que les kiosques des artistes exposants ont été installés à l'été 2014 sur la place Jacques-Cartier pour une période temporaire à la suite



des travaux de construction de l'hôtel Saint-Amable.

Conditionnel à l'approbation de la Société du Vieux-Port de Montréal, deux kiosques ainsi que deux emplacements pour des portraitistes caricaturistes seront installés sur la promenade De la Commune, à l'ouest de l'entrée Jacques-Cartier.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'une démarche annuelle nécessaire pour l'application du présent Règlement et qui vise les activités des détenteurs de permis.

Les artistes exposants qui occupent un kiosque ainsi que les portraitistes caricaturistes ont l'obligation d'occuper leur emplacement pour une période minimale de 28 jours au cours de la saison. Cette exigence a été instaurée à la demande du comité paritaire dans le but d'obliger la présence des détenteurs de permis et de contribuer à l'animation de la place.

La nouvelle configuration des kiosques sur la place Jacques-Cartier permet de désengorger et dégager visuellement la place tout en permettant une meilleure fluidité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les kiosques sont prêtés gratuitement aux artistes exposants pour la saison 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier et février 2018: délivrance des permis;  
Avril 2018 : livraison des kiosques aux emplacements dédiés.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soraya MIRANDA  
Agent(e) de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1176255014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « établissement culturel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est                  |

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « établissement culturel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 09:49

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176255014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « établissement culturel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est                  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présente demande vise l'occupation de l'usage « établissement culturel » pour le sous-sol du bâtiment situé au 1399A, rue Ontario Est, afin d'accueillir l'*Église Christ l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde*, de l'Alliance chrétienne et missionnaire. Cet usage est autorisé selon la procédure des usages conditionnels associés à un secteur de la catégorie d'usage M.7 tel que prévu aux articles 136 et 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le bâtiment se situe à l'angle des rues Ontario Est et Plessis, dans le secteur de zonage M.7C. Le local faisant l'objet de la demande d'usage conditionnel est situé au sous-sol, sous un restaurant et est vacant depuis plus de 2 ans. Les étages supérieurs accueillent des bureaux.

Le bâtiment est situé sur la rue commerciale Ontario, où plusieurs services de proximité se côtoient. On retrouve à proximité du site quelques institutions dont un établissement culturel, l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, située de l'autre côté de la rue Plessis.

**Le projet**

Le requérant demande l'usage «établissement culturel» au sous-sol du bâtiment pour une superficie aménagée d'environ 175 m<sup>2</sup>. Le locataire prévoit accueillir dans ce local une trentaine de fidèles qui se réuniront principalement durant les deux cérémonies de lecture biblique le dimanche, et certains pour les pratiques de la chorale le mercredi et le samedi. Les activités de l'établissement débiteront vers 10 h et se termineront au plus tard à 20 h. L'accès au local se fera par l'entrée sur la rue Ontario, tout comme pour les bureaux des étages. Aucun travaux ne sont prévus à l'extérieur du bâtiment.

## **Paramètres réglementaires**

- Le local se trouve dans un secteur zoné M.7C au Règlement d'urbanisme (01-282), permettant les usages résidentiels, les établissements de vente au détail, de service, les industries légères caractéristiques du centre-ville, ainsi que les équipements collectifs et institutionnels, sans toutefois inclure l'usage « établissement culturel ».
- L'usage « établissement culturel, tels lieu de culte et couvent » est autorisé dans un secteur M.7C selon la procédure des usages conditionnels en vertu du sous-paragraphe b) du paragraphe 1° de l'article 136 et du paragraphe 2° de l'article 232 du Règlement d'urbanisme.

## **JUSTIFICATION**

L'usage « établissement culturel » est compatible et complémentaire aux usages déjà présents dans le bâtiment et sur la rue Ontario, notamment avec la présence de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus. Le faible achalandage occasionné par une trentaine de fidèles ainsi que l'occupation du local principalement en dehors des heures normales de bureau est aussi compatible avec l'affluence générée par les activités commerciales de l'artère et de celles de bureau présentes au sein de l'immeuble. Ainsi, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts négatifs sonores ou de circulation sur le secteur. Enfin, l'autorisation de cet usage ne nuirait pas à la continuité commerciale de la rue Ontario puisque le local se trouve en sous-sol et permettrait d'occuper un local vacant depuis plus de 2 ans. En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable** à l'usage « établissement culturel » au sous-sol du 1399A, rue Ontario Est.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;  
Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;  
Conseil d'arrondissement et adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1175914010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250, René-Lévesque Ouest, ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque |

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.RV.M., chapitre C -4.1), une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250 René-Lévesque Ouest. Ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 09:50

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1175914010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance déterminant l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel devant le AC Hôtel Montréal Centre-Ville situé au 250, René-Lévesque Ouest, ainsi que l'implantation d'une zone de débarcadère, temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur la rue Jeanne-Mance côté ouest, au sud du boulevard René-Lévesque |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'hôtel AC Hôtel Montréal Centre-Ville est un bâtiment de type résidentiel de 35 étages, regroupant 167 chambres d'hôtel, 219 logements et 6 niveaux de stationnements en sous-sol regroupant 226 voitures et 83 vélos. Les espaces de stationnement sont répartis de la façon suivante : 75 stationnements pour l'hôtel et 76 stationnements pour les appartements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Installer une zone de débarcadère / temps limité 15 minutes, réservé hôtel, d'une longueur approximative de 36 mètres face au 250 René-Lévesque Ouest.

Installer une zone de débarcadère / temps limité 15 minutes, réservé hôtel, d'une longueur approximative de 46 mètres sur Jeanne-Mance côté ouest, au sud de René-Lévesque.

Retrait définitif des espaces tarifés N109 - N110 - N111 - N112 - N113 - N114

**Démarches :**

- Réception de la demande de service 17-159810
- Analyse et étude de faisabilité
- Communication par courriel avec le requérant.
- Évaluation des besoins sur les lieux
- Conformité des besoins
- Conception et transmission des ordres de travail et coordination de l'implantation

**JUSTIFICATION**

La zone de débarcadère / temps limité 15 minutes, réservé hôtel sur Jeanne-Mance est justifiée par la présence de la voie réservée bus - taxi de 6h30 - 9h30 et 15h30 - 18h30 du



lundi au vendredi sur le boulevard René-Lévesque Ouest. Les zones seront utilisées par les clients lors de leur admission ou de leur départ de hôtel. Il s'agit pour l'essentiel de mesures sécuritaires, ces zones n'autorisant que le débarquement ou l'embarquement de passagers en bordure de la voie publique et non en double file dans la voie de circulation. Nous tenons compte également, pour l'installation de telle zone, de l'utilisation quotidienne, raisonnable et continue.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Perte de revenus reliée au retrait définitif de 14 espaces de stationnement tarifés N109 - N110 - N111 - N112 - N113 - N114

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, et à nos diverses politiques de circulation et d'attribution d'espaces de stationnement.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Pascale VINET, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dino SACCO  
Agent technique en circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-12-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1173332005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ S 4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest |

Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q S 4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 13:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173332005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ S 4.1.1), un règlement autorisant l'occupation à des fins de garderie au 205, avenue Viger Ouest |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à un sinistre survenu le 15 février 2016, le CPE le Petit Palais avait été relocalisé temporairement dans différents locaux du 303, rue Notre-Dame Est. La Société québécoise des Infrastructures (SQI) est responsable de cette garderie qui accueille 63 enfants de 0-5 ans, principalement pour les enfants des employés du ministère de la Justice du Québec. Des démarches ont été entreprises pour trouver un nouveau local permanent dans un périmètre à moins de 500 mètres du Palais de Justice de Montréal. En mars 2017, le Conseil d'administration du CPE a accepté le choix du site proposé, soit des espaces aux rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 205, avenue Viger Ouest. Le projet se trouve dans l'aire de protection de l'Église de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0994- 22 août 2017- Résiliation du bail intervenu entre la Ville et la SQI pour la location d'un espace au 1er sous-sol, situé au 85, rue Notre-Dame Est.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Immédiatement au nord du Palais des Congrès, le site se trouve dans le quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Jeanne-Mance. Le bâtiment de 6 étages comprend un rez-de-chaussée vacant, autrefois occupé par un restaurant et des espaces de bureaux aux étages. Le rez-de-chaussée inoccupé, la façade en recul et un aménagement minimaliste de la cour avant en font actuellement un espace urbain peu intéressant et inanimé au niveau des rues. On retrouve 10 arbres, dont 8 sur le domaine privé.

**Le projet**

Le projet consiste à aménager 443 m<sup>2</sup> de locaux au rez-de-chaussée et deux aires de jeux

en cour avant de 29 m<sup>2</sup> pour les poupons et de 136 m<sup>2</sup> pour les grands, totalisant ainsi 165 m<sup>2</sup>. Chaque aire a son propre accès à partir du bâtiment et elles disposent de jeux d'eau et de modules appropriés à leurs âges. Une clôture de verre trempé givré sera rétro éclairée par le bas de manière à ajouter une couleur à cette installation. Le ministère de la Famille exige une hauteur de 1,2 m pour délimiter chacun des sites. Le projet prévoit de nombreuses plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

L'allée centrale desservira les locataires de la tour et les usagers de la garderie, toutefois le service de garde aura des accès dédiés pour l'entrée. La date d'occupation visée est le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Deux places de stationnement dédiées à la garderie seront localisées du côté ouest de la rue Jeanne-Mance, le côté est étant interdit d'arrêt en tout temps.

### **Les considérations réglementaires**

L'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q S 4.1.1) spécifie qu'un conseil municipal peut, par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, d'octroyer les autorisations pour un CPE. Cette Loi permet donc de déroger au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), aux règlements sur les clôtures (24-225) et sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), ainsi qu'aux plans d'ensemble portant les numéros de règlement 7548, 8091, 95-056.

Le nouveau règlement prévoit que le projet devra être conforme aux exigences du ministère de la Famille et la réalisation du projet devra être substantiellement conforme aux plans déposés qui feront partie intégrante du règlement.

Compte tenu que le projet se trouve dans une aire de protection d'un bâtiment classé au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, l'avis du ministère de la Culture et des Communications sera requis

### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis de donner une suite favorable à ce projet qui correspond à un besoin de relocaliser un service de garde dans un périmètre de 500 mètres du Palais de Justice. Ce projet présentera pour le site une bonification en animation, en qualité des aménagements, en verdissement et diminution des îlots de chaleur.

Le projet devra respecter les normes du ministère de la Famille et être réalisé selon les plans annexés au règlement. De plus, un avis favorable de ministère de la Culture et des Communications devra être obtenu.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion  
Adoption du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christine RACINE  
Conseillère en aménagement - Aménagement  
urbain et services aux entreprises

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

Le : 2017-11-30

**Dossier # : 1174869013**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1240, rue University, conformément au Règlement d'urbanisme sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'autorisation d'aménager un café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée conformément aux plans préparés par Jean-Pierre Lagacé architecte, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 7 septembre 2017;  
D'assortir cette autorisation à la condition de privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 14:32**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174869013**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit, complémentaire au restaurant sis au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier d'occupation d'un immeuble a été déposée afin d'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur le toit du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1437, boulevard De Maisonneuve Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 17240217 – 13 avril 2017 – Accorder une dérogation mineure relativement à la marge latérale et à la largeur des voies de circulation (1174869002)

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'immeuble visé est constitué du lot 1 341 120 du cadastre du Québec et est occupé par un bâtiment où une surhauteur permettant l'ajout de 10 étages a été adoptée dans la dernière année. L'immeuble construit en 1987 présentement en chantier prévoit l'aménagement d'un rez-de-chaussée commercial ainsi que l'aménagement de 133 logements locatifs aux étages supérieurs.

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « centre-ville » et fait partie de la catégorie M.7C « Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité ».

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'aménagement d'un café-terrasse d'une superficie de 294 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 130 personnes sur le toit du rez-de-chaussée en bordure du boulevard René-Lévesque pour le restaurant prévu au rez-de-chaussée d'une superficie de 673 m<sup>2</sup>

Un garde-corps en verre trempé et aligné directement sur les façades, sans retrait d'alignement viendra ceinturer le café-terrasse. Également, pour des raisons de



fonctionnalité avec l'aménagement des logements aux étages supérieurs, certaines ouvertures seront modifiées par rapport au récent permis de transformation.

## **JUSTIFICATION**

Le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme. L'immeuble se trouve dans un secteur de la catégorie M.7 C où l'aménagement d'un café-terrasse n'est pas autorisé sur un toit. De plus la présence de logement au même niveau implique l'aménagement d'une zone tampon afin de minimiser les nuisances qui pourraient être causées par la proximité de ces deux usages. À cet effet, des locaux techniques ainsi qu'un local communautaire pour les occupants servent de zone tampon évitant ainsi que le café-terrasse soit adjacent aux logements.

Le café-terrasse d'une superficie de 294 m<sup>2</sup> représente 44 % de la superficie occupée par le restaurant auquel il se rattache.

En termes de compatibilité des usages avec le milieu environnant, l'usage café-terrasse proposé répond à une demande bien présente dans le secteur. Dès la première ébauche du projet de surhauteur afin d'ajouter 10 étages sur le bâtiment, le concept d'un café-terrasse couvert existait déjà dans la conception du projet.

Avec le projet de suhauteur tel qu'approuvée, la densité maximale prévue au règlement d'urbanisme sera atteinte. Il est donc évident que cet espace devra demeurer ouvert pour ne pas déroger à la densité maximale. Au lieu de permettre une terrasse privée pour les locataires, il demeure plus intéressant de l'ouvrir au public et l'ajout d'un café-terrasse pour le restaurant contribuera à animer le tronçon. Avec les projets de constructions résidentiels qui prennent forme dans le secteur ainsi que les événements tenus au centre Bell, la demande de service de restauration est toujours d'actualité.

Le bâtiment étant implanté à la limite de propriété, aucun espace au niveau de la rue n'est disponible pour l'aménagement d'un café-terrasse. De plus, il n'est pas possible d'envisager une terrasse sur le domaine public vu la largeur du trottoir dans le secteur.

Dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet. En effet, l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit par l'intermédiaire de la procédure de projet particulier constitue une opportunité intéressante pour réfléchir et concevoir un aménagement de qualité. Dans le but de rendre cet espace confortable aux usagers, il est proposé de prévoir un éclairage adéquat afin de maximiser son potentiel et mettre l'accent sur un aménagement paysager pouvant diminuer l'effet minéral du café-terrasse.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande aux conditions suivantes :**

- Privilégier un éclairage approprié qui permet de concentrer la dispersion lumineuse exclusivement sur le café-terrasse afin de contribuer au respect du voisinage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - 1er projet de résolution

- Affichage et avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution -
- Émission du permis de transformation et du certificat d'occupation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

Le : 2017-11-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1170867006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai existant par l'obligation de débiter les travaux de construction jusqu'à la réalisation de la structure du premier étage de la première phase - Projet Tours du Quartier des spectacles |

De modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai de réalisation par l'obligation de débiter la construction de la première phase du projet immobilier visé par la résolution CA13 240403, et ce, jusqu'à concurrence des fondations et de la structure de premier étage hors sol.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 15:20

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170867006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution CA12 240602 afin de remplacer le délai existant par l'obligation de débiter les travaux de construction jusqu'à la réalisation de la structure du premier étage de la première phase - Projet Tours du Quartier des spectacles |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site visé par le projet Tours du Quartier des spectacles fait l'objet d'une résolution de garantie bancaire associée au certificat d'autorisation de démolition qui est venue à échéance en octobre 2017. Il est proposé de modifier la résolution afin de remplacer le délai par une condition à l'effet de débiter les travaux de construction jusqu'à la réalisation de la structure du premier étage de la première phase du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA08 240256 – 1<sup>er</sup> avril 2008 – Autoriser la démolition des six bâtiments situés au sud-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et De Bleury à la condition, notamment, de fournir une garantie bancaire de 1,25 M\$

CA12 240602 – 2 octobre 2012 – Autoriser le report du délai de réalisation du projet de remplacement associé à la réalisation de la garantie bancaire

CA13 240403 – 10 juillet 2013 – Adopter une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble autorisant la démolition de trois bâtiments situés sur la rue Jeanne-Mance et la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et bureau)

**DESCRIPTION**

Le site visé par la demande, situé au sud-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et De Bleury, était autrefois occupé par la salle de spectacles Le Spectrum et cinq autres bâtiments. En 2008, une autorisation afin de démolir ces six bâtiments a été accordée et leur démolition s'est faite au cours de l'année 2009. Conditionnellement à cette autorisation, le requérant devait fournir une garantie bancaire de 1,25 M\$ en attendant la construction du projet de remplacement.

En 2012, le conseil d'arrondissement adoptait une nouvelle résolution afin de prolonger le délai de cette garantie, ainsi que d'augmenter le montant de 500 000 \$, pour un total de 1,75 M\$. Par contre, aucune obligation liée à la construction n'était comprise dans cette prolongation.

Enfin, en 2013, une résolution est adoptée conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011) afin de permettre la démolition de deux autres bâtiments situés en front sur la rue Jeanne-Mance ainsi que la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'ensemble du site.

Le délai de la garantie bancaire imposée en 2012 étant arrivé à échéance, il est proposé de le retirer et de le remplacer par l'obligation de débiter les travaux de construction du projet immobilier jusqu'à concurrence de l'achèvement des fondations et de la structure du premier étage. Le montant de la garantie bancaire demeure le même, soit de 1,75 M\$.

## **JUSTIFICATION**

Dans sa version actuelle, la résolution de garantie bancaire ne prévoit pas de condition menant à la réalisation du projet immobilier. Par conséquent, le propriétaire du terrain n'est pas contraint de réaliser son projet dans un délai prédéterminé. Ainsi, la proposition de modification viendra corriger cette situation en plus de retirer le délai qui, de toute façon, dépend entièrement des conditions du marché immobilier. Cette modification permet donc de maintenir une pression afin de stimuler la réalisation du projet sans qu'il soit nécessaire de refaire une nouvelle demande de prolongation dans le cas où le projet ne pourrait pas se concrétiser dans les délais recherchés.

Notons que cette façon de faire pour les garanties bancaires est privilégiée pour les grands projets depuis quelques années, car il s'est avéré que les délais fixes constituent une exigence souvent irréaliste, qui ne fait pas le poids face aux conditions du marché immobilier. En matière de garantie bancaire, l'objectif consiste à favoriser la réalisation des projets, et non à encaisser les montants en cause. Par contre, l'obligation de retenir une garantie bancaire de 1,75 M\$ constitue un incitatif important qui demeure en vigueur tant que le projet n'est pas réalisé.

C'est pourquoi la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à la nouvelle proposition de résolution de garantie bancaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno COLLIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Olivier Légaré  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1174869011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » dans le bâtiment situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et des lots 1 179 419 (1075 côte du Beaver Hall), 1 284 498 (1081-1083, côte du Beaver Hall) et 1 179 416 (1089-1095 côte du Beaver Hall) |

Autoriser, dans la totalité du bâtiment projeté situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et sur les lots 1 179 419 (1075, côte du Beaver Hall), 1 284 498 (côte du Beaver Hall) et 1 1179 416 (1089-1095, côte du Beaver Hall), l'usage « université », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 301 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-04 15:21

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174869011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » dans le bâtiment situé sur une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et des lots 1 179 419 (1075 côte du Beaver Hall), 1 284 498 (1081-1083, côte du Beaver Hall) et 1 179 416 (1089-1095 côte du Beaver Hall) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel (3001349446) a été déposée afin d'autoriser l'usage « université » pour le nouveau pavillon HEC Montréal dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, la côte du Beaver Hall et les rues De La Gauchetière et Saint-Alexandre sur une partie du terrain adjacent à la basilique Saint-Patrick.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le bâtiment projeté sera constitué d'une partie du lot 1 179 421 (basilique Saint-Patrick) et des lots 1 179 419 (1075, côte du Beaver Hall), 1 284 498 (1081-1083, côte du Beaver Hall) et 1 179 416 (1089-1095, côte du Beaver Hall).

Le terrain visé est en pente et comprend deux niveaux principaux. La partie haute, près du boulevard René-Lévesque est exploitée comme stationnement commercial et la partie basse, près de la rue De La Gauchetière comprend les vestiges du refuge Saint-Briget, démoli à la fin des années 70. Les vestiges, toujours en place et n'ayant aucune protection patrimoniale, seront retirés lors des travaux. Leur présence aujourd'hui s'explique par le manque de moyen financier de la Fabrique pour les retirer lors des travaux de démolition dans les années 60. Avec les années, ces vestiges se sont intégrés au décor et servent de banc de parc.

Le site visé est adjacent à la basilique Saint-Patrick, classée monument historique, et est compris dans deux aires de protection (édifice de la Unity Building et la maison William-DOW).

L'emplacement est compris dans les unités de paysages « grande propriété institutionnelle » et « Centre-Ville ».

## **Le projet**

La demande vise à autoriser l'usage « université » dans le futur pavillon HEC Montréal.

Le projet implique la subdivision du lot 1 179 421 du cadastre du Québec appartenant à la basilique Saint-Patrick afin de permettre l'érection d'un nouveau bâtiment de 8 étages d'une hauteur de 39 m en bordure de la rue De La Gauchetière et d'une superficie brute de 24 000 m<sup>2</sup>. La démolition des immeubles situés au 1075, 1081-1083 et 1089-1095, rue côte du Beaver Hall appartenant à HEC Montréal est nécessaire à la réalisation du projet. De par son emplacement dans deux aires des protections, les demandes de démolition devront être évaluées et autorisées par le MCC. Des évaluations de l'état physique de ces bâtiments démontrent que leur état général est bon. Environ 125 unités de stationnement en sous-sol combleront les besoins de l'établissement.

Le programme vise l'aménagement de lieux de rassemblement (amphithéâtre, centre de conférences, cafétéria), salles d'enseignement, pôle de recherche et de transfert, bibliothèque, bureaux et espaces communautaires.

## **Les considérations réglementaires**

Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 301 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que l'usage « université » est un usage conditionnel associé à la catégorie E.5 « Lieux de culte patrimoniaux ».

Il peut être autorisé par la procédure prévue à l'article 308 pour l'autorisation d'exercer un usage conditionnel selon le respect des critères applicables de l'article 315.

## **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande d'usage conditionnel.

En effet, l'usage proposé est compatible et complémentaire avec le milieu environnant correspondant au Centre des affaires, ce qui favorise son accessibilité par les travailleurs du centre-ville.

L'apparence et les espaces extérieurs du futur établissement favoriseront son insertion dans son contexte, et ce dans le respect du caractère historique des constructions environnantes et de la valeur paysagère du site.

L'occupation des espaces extérieurs sera complémentaire avec le projet de réaménagement du parvis de la basilique Saint-Patrick prévu dans le cadre du concept préliminaire de la promenade Saint-Alexandre.

**En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande. Lors du dépôt de la demande de permis de construction, une analyse plus détaillée sera effectuée en prévision de la révision de projet.**

Lors de la séance du 23 novembre 2017, les membres du CCU ont émis un avis favorable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage sur le site 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;

- Avis public publié 15 jours avant la date de la séance du conseil d'arrondissement;
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-27

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1170858015**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles |

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-05 13:19

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170858015**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer l'agent de gestion des ressources financières et le conseiller en gestion des ressources financières par l'agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du troisième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer tout pouvoir qui relève de ses fonctions, autres que le pouvoir de faire des règlements et le pouvoir de tarification et de taxation, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions du conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires* (CA-24-009) et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative.

**DESCRIPTION**

L'objet des modifications proposées sont, entre autres de remplacer dans la définition du « fonctionnaire de niveau D » les mots « , agent de gestion des ressources financières et conseiller en gestion des ressources financières » par les mots « et agent de bureau principal à la division des ressources financières et matérielles

**JUSTIFICATION**

C'est l'agent principal à la division des ressources financières et matérielles qui approuvera les demandes de paiement de moins de 10 000 \$.

Il importe enfin de souligner que les fonctionnaires investis d'une délégation de pouvoirs restent assujettis à une reddition de comptes et que l'autorité ainsi conférée doit faire rapport au conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion  
Adoption  
Entrée en vigueur

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie DERET  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-12-05



**Dossier # : 1176493006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au parc Jean-Drapeau pour l'année 2018 |

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés pour l'année 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 11:03

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION****Dossier # :1176493006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au parc Jean-Drapeau pour l'année 2018 |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement Ville-Marie est soucieuse de la qualité de vie de ses résidents et le contrôle du bruit est en ce sens un enjeu primordial. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Les événements tenus sur le territoire du parc Jean-Drapeau font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau permet, lors des événements, une diffusion sonore respectueuse des citoyens et en conformité avec les exigences, l'article 20.2 du règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-3) peut par ordonnance fixer le niveau de pression acoustique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, d'harmoniser les pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et d'offrir un encadrement serré des activités.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY  
Technicien en contrôle du bruit

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-05

Stéphanie TURCOTTE  
Chef de division permis et inspections

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1176493005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2017-2018 |

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour l'été 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-06 11:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176493005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2017-2018 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Ville-Marie est soucieuse de la qualité de vie de ses résidents et le contrôle du bruit est en ce sens un enjeu primordial. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port de Montréal permet, lors des événements, une diffusion sonore respectueuse des citoyens et en conformité avec les exigences, l'article 20.2 du règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-3) peut par ordonnance fixer le niveau de pression acoustique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY  
Technicien en contrôle du bruit

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-05

Stéphanie TURCOTTE  
Chef de division permis et inspections

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1177128008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs |

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-12-08 09:53

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177128008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement adoptera son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 le 12 décembre 2017. L'enveloppe de 148 973 000 \$ prévoit 25 365 000 \$ pour l'aménagement et au réaménagement de parcs et espaces verts.

En effet, L'aménagement et le réaménagement des parcs et espaces verts demeureront une priorité de l'Arrondissement pour les prochaines années. Des investissements seront consentis afin de maintenir et bonifier l'offre de service aux citoyens ainsi qu'aux familles, en leur offrant des aires de jeux pour enfants respectant les normes, une variété de terrains sportifs ainsi que des parcs et espaces verts attrayants, propres et sécuritaires.

Pour faire suite à l'adoption du PTI 2018-2020, l'Arrondissement doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin de pouvoir financer les projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1170141009- 12 décembre 2017 - Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie;

**DESCRIPTION**

Les crédits de 8 069 000 \$ nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs de l'Arrondissement comprennent les honoraires professionnels, les frais conception, de surveillance des travaux, de décontamination et de réhabilitation environnementale, le coût des travaux de construction, l'achat et l'installation de mobilier urbain et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt ans. Les dépenses imputées à ce règlement d'emprunt seront effectuées sur le territoire de l'Arrondissement et seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement.

**JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du présent règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts prévu dans la planification du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget PTI 2018-2020 dédié au programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs et espaces verts s'élève à 25.365 M\$. Ce budget se répartit de la façon suivante:

- **Aménagement de Parcs dans le territoire délimité comme étant le Centre-Ville** : 17.296 M\$ dont le financement proviendra d'un règlement d'emprunt adopté par la ville Centre.
- **Aménagement de Parcs non-situés dans le territoire délimité comme étant le Centre-Ville (volet local)**: 8.069 M\$ dont le financement proviendra du règlement d'emprunt faisant l'objet du présent dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement **Décembre 2017**;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement lors d'une séance postérieure à l'adoption du PTI 2018-2020 par le Conseil Municipal **Février 2018**;
- Approbation du règlement par le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire **Printemps 2018**.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique MARTHET, Ville-Marie

Lecture :



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie N HÉBERT  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-30

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe